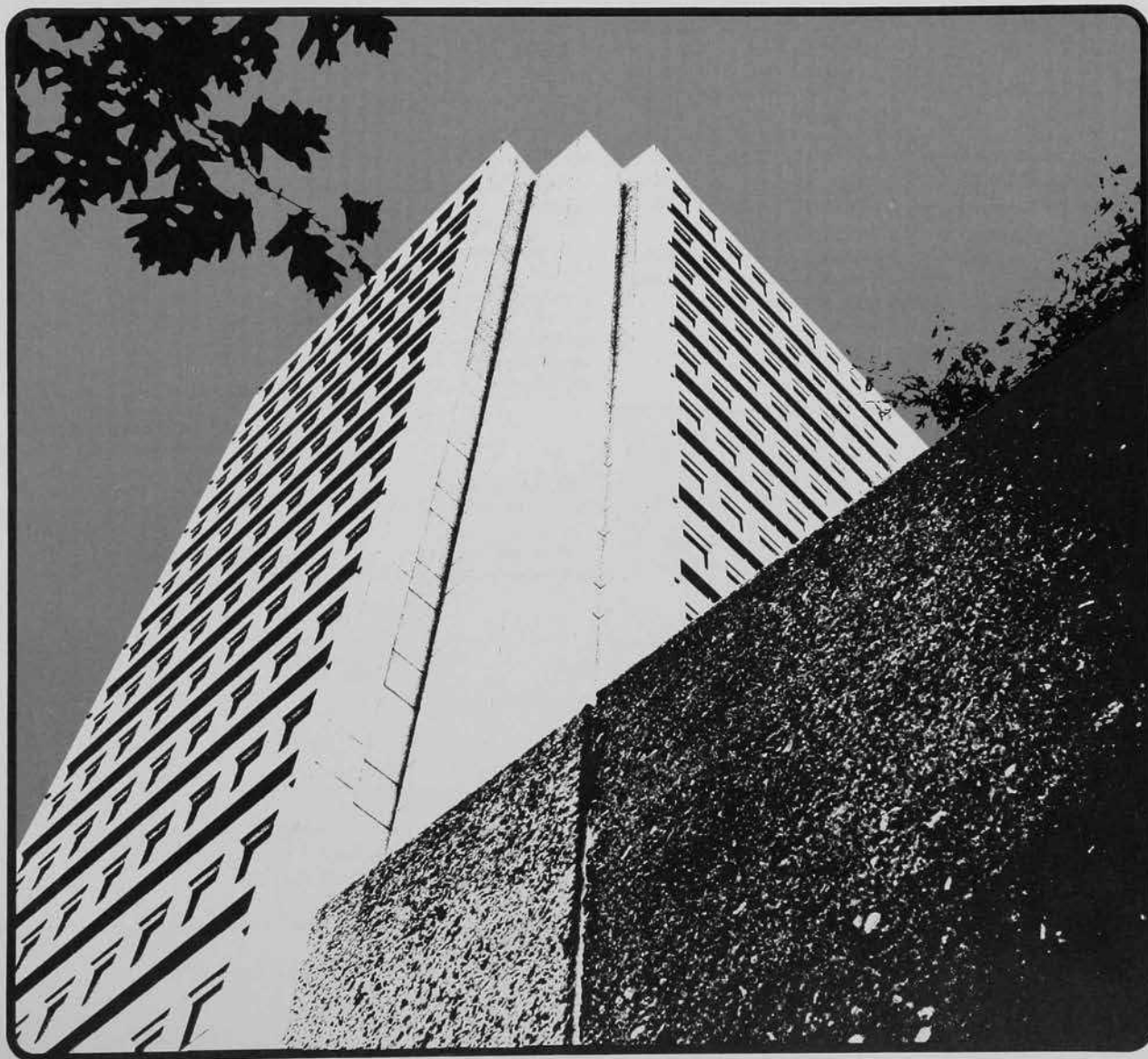


AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108^e ANNÉE
3 JUILLET 1976
N^o 27

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis.
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPA	Montréal transport public — voyageurs	QPV — Québec transport public — voyageurs			
MPE	Montréal transport public — écoliers	QPE — Québec transport public — écoliers			
MPT	Montréal transport public — taxi	PQT — Québec transport public — taxi			
MCR	Montréal transport régulier — camionnage	QCR — Québec transport régulier — camionnage			
MCS	Montréal transport spécialisé — camionnage	QCS — Québec transport spécialisé — camionnage			
MCV	Montréal transport en vrac — camionnage	QCV — Québec transport en vrac — camionnage			
ML	Montréal location	QL — Québec location			
MSM	Montréal transport spécialisé — maritime	QSM — Québec transport spécialisé — maritime			
MSA	Montréal transport spécialisé aérien	QSA — Québec transport spécialisé — aérien			
MSF	Montréal transport spécialisé — ferroviaire	QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire			

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-16420
30003-TF-P-5-TF

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

1259, rue Berri
Suite 460
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que le 12 avril 1976, la Commission rendait la décision MCR-2583-TF autorisant la fixation de taux déposée par Bureau des Tarifs du Québec Inc.,

Attendu que ladite décision devient en vigueur le 8 avril 1976.

Considérant les dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCR-2583-TF du 12 avril 1976 et

remplacer dans la quatrième partie du dispositif, la date du 8 avril 1976 par celle du 12 avril 1976.

Rôle M-16421
30004-TF-P-4-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Adresse au Québec:
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que la Commission rendait la décision MCR-2538-TF suite à une séance du 3 mars 1976 et rendue le 23 mars 1976;

Attendu qu'à la suite d'une erreur cléricale, les dates susdites ont été interchangées.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCR-2538-TF de façon à ce que la date apparaissant soit le 3 mars 1976 pour la séance et pour la décision, le 23 mars 1976.

Rôle M-16510
15578-V-P-1-TF
**CLARKE TRANSPORTATION
CANADA LTD.
CLARKE TRANSPORT LTÉE**
1155, boul. Dorchester, suite 1400
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que le 11 août 1975, la Commission rendait la décision MCS-1338-TF autorisant l'augmentation des tarifs de l'intimée;

Attendu que certaines erreurs se sont glissées dans la rédaction du dispositif de ladite décision.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCS-1338-TF du 11 août 1975 et remplacer le dispositif de ladite décision par le suivant:

1. autorise la requérante à augmenter ses tarifs de 8% sur les taux de marchandises générales de groupage (pool car); sur les taux d'exception et de commodités de Montréal et Victoriaville à Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria et Thunder Bay.

2. ces tarifs entrèrent en vigueur le 11 août 1975.

3. la requérante devra payer à la Commission les droits fixés à l'annexe «A» du Règlement 2.

4. décrète le remboursement du cautionnement de \$50 déposé par la requérante avec sa demande.

Rôle M-16574
M-505609-D-001-P-001
DEMERS, MICHEL
109, Léger
Valleyfield (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission rendait la décision MCV-8540 le 19 mai 1976 rejetant une demande de permis de camionnage en vrac et confisquant le cautionnement par défaut de comparaître;

Attendu que l'intimé n'a jamais reçu d'avis de convocation ou du moins qu'aucune preuve n'existe à l'effet qu'il a reçu sa convocation.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision MCV-8540 du 19 mai 1976;

2. remettre la partie en état, convoquer l'intimé et statuer sur la demande originale, rôle: 12691;

3. statuer de nouveau sur le cautionnement.

Rôle M-16575
M-501151-D-1-P-1
DELORME, MAURICE
5073, Turcot
Montréal (Qué.)

Attendu que la Commission rendait la décision MCV-8431 le 10 mai 1976 rejetant une demande de permis de camionnage en vrac et confisquant le cautionnement pour défaut de comparaître;

Attendu que l'intimé a par la suite fait parvenir à la Commission une lettre expliquant les raisons de son absence lors de l'appel de la cause;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision MCV-8431 du 10 mai 1976;

2. remettre la partie en état, convoquer l'intimé et statuer sur la demande originale, rôle: 12654;

3. statuer de nouveau sur le cautionnement.

64804-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-16302
5074-V-D-1
LA-RU TRANSPORT REG'D.
(Larry Zeithlin)
1078, 100e Avenue,
Ville de Laval (Chomedey)
(Ile-Jésus) (Qué.)
Requérant

Droit additionnel:

Le requérant demande à la Commission des transports d'ajouter le service suivant à son permis:

Transport général - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis Montréal jusqu'à l'aéroport Mirabel et retour, pour le grand public.

General trucking - long distance - restricted route -

From Montreal to Mirabel Airport and return, for the public in general.

Rôle M-16305
9011-V-D-4
VERDUN TRUCKING CO. LTD.
9198, rue Boivin
Ville LaSalle, Montréal (Qué.)

Modification aux clauses a et b:

La requérante, détentrice du permis 9011-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que soit ajouté aux clauses a et b de son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service en vertu des clauses a et b de son permis, la détentrice est

autorisée, dans le cadre de l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à utiliser les remorques de Dominion Stores Limited.

Teneur des clauses a et b:

a) Transport général - service local -

a) Montréal et tous les points situés à une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de cette ville.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) Depuis Montréal jusqu'à tous points situés dans un rayon de trente milles de cette ville, et retour.

(a) General trucking - local service -

(a) Montreal and all points situated within a distance not exceeding 5 miles from the limits of said city.

(b) General trucking - long distance - radius -

(b) From Montreal to all points situated in a radius of thirty miles from said city, and return.

Rôle M-16307

15111-V-D-4

COLOSSAL CARRIERS LTD.

400, Wright Street

Ville St-Laurent

Montréal (Qué.)

Clause additionnelle:

La requérante, détentrice du permis numéro 15111-V qui se lit comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Depuis Montréal jusqu'à la frontière entre le Québec et les États-Unis (tous points d'entrée) jusqu'à tous points situés aux États-Unis, et retour, pour le transport de poisson frais et congelé, (cette marchandise n'étant pas assujettie à la réglementation relative à l'*Interstate Commerce Act*), pour le grand public.

b-1) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Pour le transport de fruits et légumes depuis la frontière entre les États-Unis et le Québec jusqu'à Montréal (points d'entrée: Lacolle et Blackpool), cette marchandise provenant de tous points situés aux États-Unis et n'étant pas assujettie à la réglementation relative à l'*Interstate Commerce Act*, et retour.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Depuis Rivière-du-Loup (Québec), jusqu'à la frontière entre le Québec et les États-Unis (tous points de sortie) pour le transport de mousse de tourbe (cette marchandise n'étant pas assujettie à la réglementation de l'*Interstate Commerce Commission*) destinée aux États suivants: Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, District de Columbia, Ohio et Virginie.

Transport restreint - longue distance, route restreinte -

g) Depuis la frontière entre le Québec et les États-Unis (tous points d'entrée) jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, pour le transport de bananes arrivant aux ports de Weehaken Newark (N.J.), New York, Albany (N.Y.), Baltimore (Md.), ces bananes devant être transportées en douane, en transit sur les routes des États-Unis, pour le grand public.

Restriction aux clauses b-1 et g:

Les services mentionnés ci-dessus devront être effectués avec les certificats no MC-136405 et les *subs* y rattachés, délivrés par l'*Interstate Commerce Commission* des États-Unis;

demande à la Commission des transports du Québec d'être autorisée à utiliser des véhicules réfrigérés ou isothermes en donnant un service relativement audit permis.

(a) Restricted trucking - long distance - restricted route -

From Montreal to the Québec-United States border (all ports of entry) to all points in the United States, and return, for the transportation of fresh and frozen fish (such commodities being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act) for the public in general.

(b-1) Restricted trucking - long distance - restricted route -

For the transportation of fruits and vegetables from the United States-Québec border to Montreal (ports of entry: Lacolle and Blackpool), such commodities originating from all points in United States and being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act, and return.

(f) Restricted trucking - long distance - restricted route -

From Rivière-du-Loup, P.Q., to the Québec-United States border (all ports of exit) for the carriage of peat moss (merchandise exempt from regulations of the Interstate Commerce Commission) destined to the States of New England, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, District of Columbia, Ohio, Virginia.

Restricted trucking - long distance - restricted route -

(g) From the Québec-United States border (all ports of entry) to all points in the Province of Québec, for the transportation of bananas arriving at the ports of Weehaken Newark, N.J., New York City, Albany, N.Y., Baltimore, Md., said bananas to be transported "in bond" in transit over United States Highways for the public in general.

Restriction re/ clauses b-1 and g :
The above mentioned services are to be operated in conjunction with certificates No. MC-136405 and subs attached thereto, as issued by the Interstate Commerce Commission of the United States.

Rôle M-16308

25027-V-D-1

ABCO VAN & STORAGE LTD.

285 D. Simpson Road

Richmond (British Columbia)

Au Québec:

2020, rue Université, suite 1738

Montréal (Qué.)

Nouvelle requête:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
 1. Depuis la frontière Québec-Ontario (tous points d'entrée) jusqu'à tous points dans la province de Québec, et retour. Provenance ou destination: toutes les provinces situées à l'ouest de la province de Québec et la province de Québec.
2. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
 2. En transit, depuis l'une jusqu'à l'autre frontière de la province de Québec (par toute route et via tout point d'entrée). Destination: entre toutes les provinces du Canada autres que la province de Québec.

Dans les deux cas, pour le transport de ménages et d'ameublement usagé effectué à l'aide de fourgons de déménagement spécialement conçus et agencés pour le transport de ménages, et utilisés exclusivement à cette fin, ainsi que pour le transport de meubles à l'état neuf et d'ameublement de magasins, de bureaux, de musées et d'hôpitaux, d'équipement électronique ou accessoires auxiliaires s'y rattachant, tels que les panneaux de contrôle, les tabulatrices, les reproductrices, les multiplicateurs, les émetteurs, les vérificatrices et interprètes, ceux-ci non emballés.

Restriction no 1:

La détentrice du permis exploitera ce permis avec:

a) le permis délivré par la *Motor Carrier Commission* de la Colombie-Britannique en date du 16 octobre 1974.

b) le certificat d'exploitation extra-provinciale no 1782 délivré par le *Highway Traffic Board* de l'Alberta le 24 mars 1975.

c) le permis d'exploitation délivré par le *Highway Traffic Board* de la Saskatchewan le 30 avril 1975.

d) le permis d'exploitation délivré par le *Highway Traffic and Motor Transport Board* du Manitoba le 23 mai 1975.

e) le certificat délivré par le *Ministry of Transport and Communications* de l'Ontario le 27 novembre 1975.

Restriction no 2:

Ce permis restera en vigueur tant et aussi longtemps que la détentrice sera agent de la *United Van Lines*.

New application :

The applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following services :

1. *Restricted trucking - long distance - restricted route -*
 1. *From the Québec-Ontario border (all ports of entry) to all points in the Province of Québec, and return. Origin or destination : all provinces situated west of the Province of Québec and the Province of Québec.*
2. *Restricted trucking - long distance - restricted route -*
 2. *In transit, from any border in the Province of Québec to another border (via all routes and all ports of entry). Destination: between all provinces in Canada other than Province of Québec.*

In both cases for the transportation of household goods and second hand furniture, in specially designed and equipped household goods moving vans used exclusively for the transportation of household goods and also for the transportation of new furniture, stores, offices, museums and hospitals furniture, electronic equipment and auxiliary accessories related thereto, such as controls panels, tabulators, reproducers, multipliers, radio transmitters, verifiers and interpreters, that are unpacked and uncrated.

Restriction No. 1:

The permit holder will operate his permit with:

(a) *licence issued by the Motor Carrier Commission of British Columbia on October the 16th, 1974.*

(b) *Extra-provincial operating authority certificate No. 1782 issued by the Highway Traffic Board of Alberta on March the 24th, 1975.*

(c) *operating authority issued by the Highway Traffic Board of Saskatchewan on April the 30th, 1975.*

(d) *operating authority issued by the Highway Traffic and Motor Transport Board of Manitoba on May the 23rd, 1975.*

(e) *certificate issued by the Ministry of Transport and Communications of Ontario on November the 27th, 1975.*

Rôle M-16309
25026-V-D-1

ALLIANCE MOVING & STORAGE LTD.

P.O. Box 1567, 3311 G Oak Street
Victoria (British Columbia)
Au Québec:
2020 University St., suite 1738
Montréal (Qué.)

Restriction No. 2 :

This permit will be valid as long as the holder will remain an agent of United Van Lines.

Nouvelle requête:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
1. Depuis la frontière Québec-Ontario (tous points d'entrée) jusqu'à tous points dans la province de Québec, et retour. Provenance ou destination: toutes les provinces situées à l'ouest de la province de Québec et la province de Québec.
2. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
2. En transit, depuis l'une jusqu'à l'autre frontière de la province de Québec (par toute route et via tout point d'entrée). Destination: entre toutes les provinces du Canada autres que la province de Québec.

Dans les deux cas, pour le transport de ménage et d'ameublement usagé effectué à l'aide de fourgons de déménagement spécialement conçus et agencés pour le transport de ménage et utilisés exclusivement à cette fin, ainsi que pour le transport de meubles à l'état neuf et d'ameublement de magasins, de bureaux, de musées et d'hôpitaux, d'équipement électronique ou accessoires auxiliaires s'y rattachant, tels que les panneaux de contrôle, les tabulatrices, les reproductrices, les multiplicateurs, les émetteurs, les vérificatrices et interprètes, ceux-ci non emballés.

Restriction no 1:

La détentrice exploitera ce permis avec:
1. le permis d'exploitation extra-provinciale X-2300 délivré par le *Ministry of Transportation and Communications* de l'Ontario le 29 octobre 1975;

2. le permis délivré par la *Motor Carrier Commission* de la Colombie-Britannique le 26 novembre 1973; et elle se procurera les certificats complémentaires requis par les autorités ayant juridiction dans les autres provinces.

Restriction 2:

Ce permis restera en vigueur tant et aussi longtemps que la détentrice sera agent de la *North American Van Lines Ltd.*

New application :

The applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following services :

1. *Restricted trucking - long distance - restricted route -*
1. *From the Québec-Ontario border (all ports of entry) to all points in the Province of Québec, and return. Origin or destination : all provinces situated west of the Province of Québec and the Province of Québec.*
2. *Restricted trucking - long distance - restricted route -*
2. *In transit, from any border in the Province of Québec to another border (via all routes and all ports of entry). Destination : between all provinces in Canada other than province of Québec.*

In both cases, for the transportation of household goods and second hand furniture in specially designed and equipped household goods moving vans used exclusively for the transportation of household goods and also for the transportation of new furniture, stores, offices, museums, and hospital furniture, electronic equipment and auxiliary accessories related thereto, such as control panels, tabulators, reproducers, multipliers, radio transmitters, verifiers and interpreters that are unpacked and uncrated.

Restriction 1 :

The holder will operate his permit with :
1. *Extra-Provincial operating licence X-2300 issued by the Ministry of Transportation and Communications of Ontario on October the 29th, 1975;*

2. *licence issued by the Motor Carrier Commission of British-Columbia on November the 26th, 1973; and will obtain the complementary certificates requested by the authority having jurisdiction in the other provinces.*

Restriction 2 :

This permit will be valid as long as the holder will remain an agent of North American Van Lines Ltd.

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif d'espèces no 1005-E, C.T.Q. no 4098, applicable entre Québec et l'Ouest du Canada.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Québec-Western Canada commodity tariff 1005-E, Q.T.C. No. 4098.

Rôle M-16346
30004-D-206-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

Adjonction au numéro tarifaire 1990:

Insecticides, fongicides et herbicides.

Le numéro tarifaire 1990 se lit maintenant comme suit:

Peintures et vernis, accessoires de peinture et de vernis, tels qu'ils sont énumérés sous cette rubrique dans la Classification canadienne des marchandises, no 22.

Produits chimiques, savoir: stéarates.

Mélanges, savoir: produits de calfatage, en tonneaux, tubes, pintes et gallons, en caisses.

Joint de pavage.

Aussi . . . remaniement de la remarque comme suit:

« Nota : Comprend aussi: les produits adhésifs, fritte de lustrage, encre d'imprimerie, revêtements de toitures (autres que la peinture, la teinture) à base d'asphalte, de bitume, de résine ou de goudron, et les préservatifs à bois; cette remarque s'applique à Vancouver (C.-B.) seulement. ».

Aussi . . . annulation du numéro tarifaire 780, qui se lit comme suit:

Mélanges, savoir: herbicides, fongicides, insecticides.

Adjonction au tarif:

Ressorts, non spiraux, pour remorques et tracteurs.

De

Montréal

A

Regina (Sask.)

Taux

653

538

Minimum

10,000

20,000

Adjonction au tarif:

Acier profilé (formes) comme au numéro 53080, rubrique 22, Montréal

Classification canadienne des marchandises.

Forestburg (Alberta)

Prince Albert (Sask.)

Dryden (Ontario)

543

463

350

40,000

40,000

40,000

Adjonction au tarif:

Pierres à bâtir, artificielles, en boîtes, sur palettes.

Vancouver

Montréal

420

400

30,000

40,000

Adjonction au tarif:

Accessoires électriques, savoir: radiateurs et grillages de ventilation électriques, pour plinthe.

Winnipeg

Montréal

373

328

312

500

2,000

5,000

Remaniement du numéro tarifaire 2140:

Produits du papier, savoir: papier d'impression, en rouleaux.

Trois-Rivières

Calgary

504

40,000

Remaniement du numéro tarifaire 3340:

Produits alimentaires surgelés, savoir: poisson.

Winnipeg

Montréal

247

36,000

Remaniement du numéro tarifaire 3520:

Fer ou acier, savoir: tuyau.

Edmonton

Montréal

297

40,000

Augmentation du numéro 3880:

Produits du papier, savoir: pâte mécanique, papier d'impression, papier d'emballage.

Fort Frances

(Ontario)

Hull

Montréal

235

197

186

177

173

20,000

30,000

36,000

40,000

X42,000

Augmentation du numéro 3880:

Produits du papier, savoir: papier Kraft ou papier d'impression, sur plate-formes de manutention ou palettes à patins.

Dryden

Cap-de-la-Madeleine

McMasterville

Québec

St-Jean

Terrebonne

Windsor Mills

220

207

201

30,000

36,000

40,000

Hull

141

135

40,000

42,000

2 livraisons

151

145

40,000

42,000

3 livraisons

161

151

40,000

42,000

4 livraisons

155

42,000

Montréal

182

168

162

159

30,000

36,000

40,000

42,000

	<i>D^e</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Augmentation du numéro 3890:				
Produits du papier, savoir: papier journal.	Thunder Bay	Québec	162 152	30,000 40,000
Augmentation du numéro 3900:				
Produits du papier, savoir: papier journal, papier d'impression.	Thunder Bay	Drummondville Joliette	156 156	40,000 40,000
Augmentation du numéro 3910:				
Produits du papier, savoir: papier journal, papier d'impression.	Thunder Bay	Magog	183 165	30,000 40,000
		Montréal	138 128	30,000 40,000
Augmentation du numéro 3920:				
Produits du papier, savoir: papier-filtre.	Thunder Bay	Hull	134 123	30,000 40,000
Augmentation du numéro 3930:				
Produits du papier, savoir: pâte de bois.	Dryden (Ontario)	Montréal	118	44,000
		Fort Frances	Gatineau	147
50,000				
Augmentation du numéro tarifaire 3940:				
Produits du papier, savoir: carton bois.	Dryden (Ontario)	Montréal	146	40,000
	Red Rock (Ontario)	Chambly	142	30,000
		Donnacona	164 156 151	30,000 40,000 50,000
		East Angus	173 167	30,000 40,000
		Montréal	128 120 116	30,000 40,000 50,000
		Québec	164 156 151	30,000 40,000 50,000
		Sherbrooke	173	30,000
		Trois-Rivières	164 156 151	30,000 40,000 50,000
		Valleyfield	130 123 119	30,000 40,000 50,000
		Windsor	164 156 151	30,000 40,000 50,000
Adjonction au tarif:				
Tiges et profilés en bois, non finis, en boîtes.	Vancouver	Montréal	775 700 642	500 5,000 10,000
Adjonction au tarif:				
Pièces de véhicules, savoir: ressorts en acier.	Calgary	Montréal	372	40,000

Tarif de classe et de marchandises de toutes sortes no 1030-B déposé par la Commission des transports du Québec no 4097 (Q.C.F.).

Radier du tarif le nom de:
Jim Lynn Transport Inc., Sherbrooke (Québec).
Règlement no 520 concernant le service de protection.
Ajouter: «*Nota:* Les frais seront établis d'après le poids total du chargement. »

Add commodities to item 1990 :

Insecticides, fungicides and weed-killing compounds.

Item 1990 presently reads :

Paints and varnishes, paint and varnish materials at listed under that heading in C.F.C. No. 22.

Chemicals viz : stearates.

Compounds viz : caulking, in tubs, tubes, quarts and gullons, in cases.

Paving Joints.

Also . . . adjust note to read :

" Note: Also to include : Adhesives, glazing frit, printing ink, roof coating(not paint nor stain) having asphalt, pitch, rosin or tar base and wood preservatives. This note applicable to Vancouver, B.C. only."

Also . . . cancel item 780, which reads :

Compounds viz: Weed killing, fungicides, insecticides.

Add item :

Springs, not coiled, for trailers and tractor units.

From	To	Rate	Minimum
Montreal	Regina(Sask.)	653	10,000
		538	20,000

Add item :

Structural steel forms, as per item 53080 of C.F.C. 22.

Montreal	Forestburg (Alta.)	543	40,000
	Prince Albert (Sask.)	463	40,000
	Dryden (Ontario)	350	40,000

Add item :

Building stone, artificial, in boxes on pallets.

Vancouver	Montreal	420	30,000
		400	40,000

Add item :

Electrical goods viz : Baseboard heaters and registers, electric.

Winnipeg	Montreal	373	500
		328	2,000
		312	5,000

Adjust item 2140 :

Paper products viz : Printing, in rolls.

Trois-Rivières	Calgary	504	40,000
----------------	---------	-----	--------

Adjust rate in item 3340 :

Foodstuffs, frozen viz : Fish.

Winnipeg	Montreal	247	36,000
----------	----------	-----	--------

Adjust item 3520 :

Iron or steel viz : Pipe.

Edmonton	Montreal	297	40,000
----------	----------	-----	--------

Increase item 3880 :

Paper products viz : Groundwood, printing wrapping.

Fort Frances (Ont.)	Hull	235	20,000
	Montreal	197	30,000
		186	36,000
		177	40,000
		173	X42,000

Increase item 3880 :

Paper products viz : Kraft or printing, on pallets on skids.

Dryden	Cap-de-la-Madeleine	220	30,000
		207	36,000
	McMasterville	201	40,000
	Québec City		
	St. Jean		
	Terrebonne		
	Windsor Mills		
	Hull	141	40,000
		135	42,000
	2 deliveries	151	40,000
		145	42,000
	3 deliveries	161	40,000
		151	42,000
	4 deliveries	155	42,000
	Montreal	182	30,000
		168	36,000
		162	40,000
		159	42,000

Increase item 3890 :

Paper products viz : Newsprint.

Thunder Bay	Québec City	162	30,000
		152	40,000

	From	To	Rate	Minimum
Increase item 3900 :				
Paper products viz : Newsprint, printing.	Thunder Bay	Drummondville	156	40,000
		Joliette	156	40,000
Increase item 3910 :				
Paper products viz : Newsprint, printing.	Thunder Bay	Magog	183	30,000
			165	40,000
		Montreal	138	30,000
			128	40,000
Increase item 3920 :				
Paper products viz : Bunting.	Thunder Bay	Hull	134	30,000
			123	40,000
increase item 3930 :				
Paper products viz : Woodpulp.	Dryden (Ontario)	Montreal	118	44,000
	Fort Frances	Gatineau	147	50,000
Increase item 3940 :				
Paper products viz : Woodpulpboard.	Dryden (Ontario)	Montreal	146	40,000
	Red Rock (Ontario)	Chambly	142	30,000
		Donnacoona	164	30,000
			156	40,000
			151	50,000
		East Angus	173	30,000
			167	40,000
		Montreal	128	30,000
			120	40,000
			116	50,000
		Québec City	164	30,000
			156	40,000
			151	50,000
		Sherbrooke	173	30,000
		Trois-Rivières	164	30,000
			156	40,000
			151	50,000
		Valleyfield	130	30,000
			123	40,000
			119	50,000
		Windsor	164	30,000
			156	40,000
			151	50,000
Add item :				
Spindles and channels, wooden, unfinished, in boxes.	Vancouver	Montreal	775	500
			700	5,000
			642	10,000
Add item :				
Vehicle parts viz : Springs, steel.	Calgary	Montreal	372	40,000
Québec-Western Canada freight all kinds and class tariff 1030-B, Q.C.F. 4097.				
Remove from tariff :				
Jim Lynn Transport Inc., Sherbrooke, Qué. - REOV.				
Protective service rule 520.				
Add : " Note: Charges will be assessed on the total weight of the shipment. "				

Rôle M-16347
30004-D-199-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif spécial no C.T.Q. 3409, au nom de Champlain Sept-Iles Express Inc. pour le compte de Cannon Ltée.

Depuis: Montréal (Québec) et Trois-Rivières (Québec)

Jusqu'aux: points de l'Est de l'Ontario, à savoir: un territoire ou une partie de l'Est de l'Ontario, borné au nord par la rivière Ottawa, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la province de Québec et à l'ouest par la route 41 entre Pembroke et Napanee, comprenant les points le long de la route 41.

Distance en milles du point de provenance
au point de destination
(aller seulement)

	2 h	3 h	4 h	5 h	6 h	7 h	8 h	
100 à 200 milles	.0759	.0798	.0835	.086	.0899	.0936	.0961	40,000
201 à 300 milles	.074	.076	.080	.081	.084	.085	.087	par charge- ment complet
301 à 400 milles	.074	.075	.077	.080	.081	.082	.084	
401 milles et plus	.074	.075	.075	.076	.077	.080	.081	

Les taux indiqués ci-dessus sont applicables en cents la tonne milliaire et le millage est établi sur la base d'un voyage simple.

*Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Special tariff Q.T.C. No. 3409, on behalf of Champlain Sept-Iles Express Inc. for the account of Cannon Ltd.*

From: Montréal, Qué. and Trois-Rivières, Qué.

To: Eastern Ontario Points viz: a territory or portion of Eastern Ontario, bounded to the north by the Ottawa River, to the south by the St. Lawrence River, to the east by the Province of Québec and to the west by Highway 41 between Pembroke and Napanee, including the points along the said Highway 41.

Distance in miles from point of origin
point of destination
(one way)

	2 hrs	3 hrs	4 hrs	5 hrs	6 hrs	7 hrs	8 hrs	
100 miles to 200 miles	.0759	.0798	.0835	.086	.0899	.0936	.0961	40,000
201 miles to 300 miles	.074	.076	.080	.081	.084	.085	.087	per TL
301 miles to 400 miles	.074	.075	.077	.080	.081	.082	.084	
401 miles and over	.074	.075	.075	.076	.077	.080	.081	

The above rates are applicable in cents per ton mile based on one-way mileage.

Rôle M-16354
11355-V-D-10

MAISLIN TRANSPORT LTD.

7401, boul. Newman
Lasalle (Qué.)

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission l'autorisation de fournir le service suivant:

1. Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -
Depuis Montréal et tous points situés dans un rayon de 50 milles de la ville de Montréal jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, et retour.

2. Transport restreint - longue distance - parcours - fardier -
Depuis la frontière Québec-Ontario (tous points d'entrée) jusqu'à Montréal, et retour, desservant tous points hors parcours situés dans la province de Québec.

L'autorisation accordée par les présentes s'applique uniquement au transport effectué avec un permis d'exploitation extraprovincial X 803, délivré par le ministère du transport et des communications de l'Ontario.

3. Transport restreint - longue distance - parcours - fardier -
Depuis la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée) jusqu'à Montréal, et retour, desservant tous points hors-parcours situés dans la province de Québec.

L'autorisation accordée par les présentes ne s'applique que conformément aux certificats délivrés par les provinces suivantes: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Île-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve.

Conditions et restrictions:

Le transport autorisé en vertu des clauses 1, 2 et 3 est limité au transport d'objets qui, en raison de leur dimension ou de leur poids, exigent l'utilisation d'é-

quipement spécial, tel que les fardiers, et aussi au transport de pièces et matériel connexe lorsque ce transport est accessoire au transport des objets lourds et encombrants ci-dessus décrits, ou qu'il coïncide, avec celui-ci.

Additional right :

The applicant requests from the Commission to give the following service :

1. *Restricted transport - long distance - territory - float -
From Montreal and all points within a radius of 50 miles of Montreal to all points in the Province of Québec, and return.*

2. *Restricted transport - long distance - route - float -
From the Québec-Ontario borders (all ports of entry) to Montreal, and return, serving all points in the Province of Québec as off-route points.*

The authority granted herein is to be operated solely in conjunction with Extra provincial operating license x 803 issued by the Ontario Ministry of Transportation and Communications.

3. *Restricted transport - long distance - route - float -
From the Québec-New Brunswick borders (all ports of entry) to Montreal, and return, serving all points in the Province of Québec as off-route points.*

The authority granted herein is to be operated solely in conjunction with the authorities issued by the Provinces of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and New Foundland.

Conditions and restrictions :

The transportation authorized by clauses 1, 2 and 3 above is restricted to the transportation of commodities which by reason of their size and/or weight require the use of special equipment such as floats and also for the transportation of parts and accessories when their transportation is incidental to or coincidental with the above-described transportation of size and weight commodities.

Rôle M-16365
30007-D-46-TF

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS
RATE CONFERENCE**

1307 Peachtree Street
Atlanta, Georgia 30309

Supplément 36 aux taux forfaitaires de classe et d'espèce, tarif 319-C (Sud des États-Unis-Québec), ICC SMC 319-C, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des endroits situés dans la province de Québec (Canada), d'autre part.

Modification des dispositions réglementaires :

SMC 680, séries (taux de distribution) et le tarif ICC ECA 641, séries (distribution).

Le numéro 535 (dates d'échéance) est modifié en supprimant les dates d'échéance inscrites en regard des numéros 4160, 4190 et 4210.

Le numéro 1278 est établi comme rubrique dont l'utilisation se rattache à l'application des taux par un transporteur individuel, au nom de Transamerican Freight Lines, Inc.

Le numéro 4920 est modifié afin de ne pas s'appliquer au transport effectué par The Mason and Dixon Lines Incorporated.

Au numéro 5480, une description supplémentaire de marchandise est ajoutée, touchant la résine, le goudron de houille ou de pétrole.

Au numéro 5850, des taux d'espèces réduits sont établis, s'appliquant au transport de fibres synthétiques discontinues, depuis Darlington (S.C.), Earl et Fibreton (N.C.) jusqu'à certains points situés dans la province de Québec (Canada).

Supplement 36 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.-Québec), ICC SMC 319-C, applying between points in Southern United States, on the one hand and points in the Province of Québec, Canada, on the other hand.

Modification of Governing Provisions :

SMC 680 series (Distribution rates) and Tariff ICC ECA 641 series (Distribution).

Item 535 (Expiration dates), was amended by removing the expiration dates shown in connection with items 4160, 4190 and 4210.

Item 1278 was established as an Individual Carrier's Application of Rates, item for account of Transamerican Freight Lines, Inc.

Item 4920 was amended to be not applicable via Mason and Dixon Lines, Incorporated, The.

Establish an additional commodity description on resin, coal tar or petroleum, in item 5480.

Establish reduced commodity rates on Synthetic Staple Fibre, from Darlington, S.C., Earl and Fibreton, N.C., to various points in the Province of Québec, Canada, in item 5850.

Rôle M-16366

30007-D-47-TF

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS
RATE CONFERENCE**1307 Peachtree Street
Atlanta, Georgia 30309

Supplément 34 aux taux forfaitaires de classe et d'espèce, tarif 319-C (sud des Etats-Unis-Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, proposant des augmentations des taux d'espèce et des frais, comme suit: 9 pour cent touchant les frais des services auxiliaires; les taux de palier; et les frais de cueillette ou de livraison — 9 pour cent portant sur les frais minimums — 9 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids inférieur à 1,000 livres — 8 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute quantité (AQ) d'un poids de 1,000 livres ou plus, mais inférieur à 2,000 livres — 5 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids de 2,000 livres ou plus, mais inférieur à 5,000 livres — 2 pour cent touchant les chargements incomplets d'un poids de 5,000 livres — 6 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume assujetties à un grand-volume-poids-minimum (VMW) inférieur à 30,000 livres — 4 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume assujetties à un grand-volume-poids-minimum (VMW) de 30,000 livres ou plus.

Supplément 35 aux taux forfaitaires de classe et d'espèce, tarif 319-C (sud des Etats-Unis-Québec) ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, proposant des augmentations des taux de classe et des frais minimums, comme suit: 9 pour cent touchant les frais minimums — 9 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids inférieur à 1,000 livres — 8 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids de 1,000 livres ou plus, mais inférieur à 5,000 livres — 2 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) d'un poids de 5,000 livres, ou plus — 6 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume, ligne de chargement/volume VT Line) — 4 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume, ligne de 32M livres minimum (32M Line).

Le but de cette publication est d'abaisser le taux de l'augmentation générale publiée précédemment aux suppléments 31 et 32, comme suit:

Abaisser de 10 à 9 pour cent l'augmentation applicable aux frais minimums; frais auxiliaires; taux auxiliaires; arbitraires; et aux frais de cueillette ou de livraison.

Abaisser de 10 à 9 pour cent l'augmentation applicable aux chargements incomplets (LTL) et aux expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids inférieur à 1,000 livres.

Supplement 34 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.-Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, proposed increases in commodity rates and charges of: 9% on accessorial rates; arbitrariness; and pickup or delivery charges — 9% on minimum charges — 9% on LTL or AQ shipments weighing less than 1,000 lb. — 8% on LTL or AQ shipments weighing 1,000 lb., or more, but less than 2,000 lb. — 5% on LTL or AQ shipments weighing 2,000 lb., or more but less than 5,000 lb. — 2% on LTL shipments weighing 5,000 lb. — 6% on TL or Vol shipments subject to (VMW) less than 30,000 — 4% on TL or Vol shipments subject to (VMW) 30,000 or more.

Supplement 35 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.-Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, proposes increases in class rates and minimum charges of: 9% on minimum charges — 9% on LTL or AQ shipments weighing less than 1,000 lb. — 8% on LTL or AQ shipments weighing 1,000 lb., or more but less than 5,000 lb. — 2% on LTL shipments weighing 5,000 lb., or more — 6% on TL or Vol shipments (VT Line) — 4% on TL or Vol shipments (32M Line).

This publication has the effect of cutting back the general increase initially published in Supplements 31 and 32 as follows:

Minimum charges; accessorial charges; accessorial rates, arbitrariness; and pickup or delivery charges from 10% to 9%.

LTL and AQ rates on shipments weighing less than 1,000 lb. from 10% to 9%.

Nouvelle demande:

La requérante désire être autorisée par la Commission à fournir le service de transport suivant:

a) Transport restreint - longue distance - territoire -

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Pour le remorquage et/ou le transport de remorques résidentielles, roulottes de camping, bureaux mobiles, remorques de construction ou roulottes de voyage, maisons mobiles, remorques de service, constructions transportables, sectionnelles ou modulaires, ordinairement fabriqués par l'industrie des maisons mobiles, et qui ne sont pas généralement utilisés pour le transport de marchandises sur les routes, y compris les chariots servant à ce transport, ainsi que de véhicules endommagés, accidentés ou antiques, pour le compte des fabricants, distributeurs ou propriétaires de ceux-ci:

a) Entre tous points situés dans la province de Québec;

b) De tous points de la province de Québec jusqu'à la frontière

Rôle M-16373

25118-V-D-1

GERVAIS MOTORS LIMITED259, Parkdale Avenue
Ottawa (Ontario)

Au Québec:

632 McConnell Road
Aylmer (Gatineau) (Qué.)

Québec-Nouveau-Brunswick et la frontière Québec-Ontario (par tous points d'entrée et sur des itinéraires irréguliers).

c) Transport restreint - longue distance - territoire -

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Pour le remorquage et/ou le transport de terminaux terrestres de télécommunication par satellite appartenant à Telesat Canada Ltd.:

c) Depuis ou jusqu'à tous points situés dans la province de Québec;

d) Depuis tous points situés dans la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick et jusqu'à la frontière Québec-Ontario (par tous points d'entrée et sur des itinéraires irréguliers).

Conditions:

1. Les frais du transport seront payés par le destinataire.

2. La marchandise ne sera pas retournée.

New application :

The applicant wishes to be authorized by Commission to give the following transportation service:

(a) *Restricted trucking - long distance - territory -*

(b) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

For the haulage and/or carriage of residential trailers, camper, office, construction and travel trailers, mobile homes, utility trailers, portable, sectional and modular structures normally manufactured by the mobile home industry and not generally used for the carriage of goods on the highway, together with the under-carriage for the same, as well as wrecked vehicles, disabled vehicles, and antique vehicles on behalf of manufacturers, dealers and owners thereof and therefor:

(a) *Between all points in the Province of Québec.*

(b) *From all points in the Province of Québec to the Québec-New-Brunswick border and to the Québec-Ontario border (via all ports of entry and irregular routes).*

(c) *Restricted trucking - long distance - territory -*

(d) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

For the haulage and/or transportation of satellite communications earth terminal owned by Telesat Canada Limited :

(c) *To or from points in the Province of Québec*

(d) *From all points in the Province of Québec to the Québec-New-Brunswick border and to the Québec-Ontario border (via all ports of entry and irregular routes).*

Conditions :

1. *The transportation cost will be paid by the consignee.*

2. *The merchandise will not be returned.*

Le tarif no NP-55 de la *Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association* annule le no NP-54 applicable à *Allied Van Lines Ltd.* et ses membres-agents, et comporte des augmentations portant sur les taux d'emballage et de déballage ainsi que sur les frais de chargement et de déchargement en surtemps, tel qu'il est détaillé dans la requête, et une augmentation de 9 pour cent portant sur tous les taux de transport, le tout prenant effet le 1^{er} octobre 1976, conformément à l'article 2.58.1.

Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association Tariff No. NP-55 (cancels NP-54 as it applies to Allied Van Lines Ltd. and its member-agents) reflecting increases in packing and unpacking rates, overtime loading and unloading charges as detailed in the application, and 9% increase in all transportation rates, to be effective October 1, 1976 in accordance with Article 2.58.1.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec:

A être autorisée à augmenter ses taux de 9.7% sur ses deux permis par contrats, selon contrats (formule 10) signés par les deux parties.

ANNEXE A - Re: FORMULE No 1

Description de la demande

Demande de fixation de taux:

Tarif 60-A

Item 20

Annuler la première section au complet.

Voir pages 116 et 117 pour taux à destination de Montréal et Québec.

Item 1000, page 116

Ajouter à la section Biencourt: Lac-des-Aigles et St-Guy.

Item 1000, page 117

Ajouter à la section Biencourt: Lac-des-Aigles et St-Guy.

Rôle M-16430
40003-D-163-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION

(On behalf of appropriate members of the
De la part des membres intéressés de la)
4180 Dundas Street, West
Toronto (Ontario)

Rôle M-16470
20667-V-D-2-TF

JEFFEREY'S CARTAGE LIMITED

6 Walnut Street
St-Catherines (Ontario)
Au Québec:
680, boulevard Décarie, suite 304
Montréal (Qué.)

Rôle M-16471
30003-D-145-TF

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

ALLAIRE, L'HEUREUX, GRATTON & BLAIN

a/s Me Pierre Hogue
630 ouest, rue Sherbrooke, suite 400
Montréal (Qué.)

Item 1000, page 117

Ajouter une nouvelle section de taux en provenance de: Biencourt, Lac-des-Aigles, St-Guy, Price et Luceville à destination de L'Isletville, Lac-Etchemin, Thetford Mines, Victoriaville, Joliette.

Tarif 75

Item 1736

Ajouter à la description existante les articles suivants, commutateurs ou pièces, tableau de distribution ou pièces, relais.

Tarif 80-A

Item 790

Amender les taux.

Ajouter un taux pour 60,000 lb.

Ajouter une note à savoir que ces nouveaux taux ne seront pas sujets à aucune augmentation avant le 31 décembre 1976.

Item 4651

Nouvel item.

Item 2849-A

Nouvel item.

Item 2855

Nouvel item.

Item 3100

Nouvel item.

Tarif 90-A

Item 185

Nouvel item.

Tarif 100-C

Amender les clés de base suivantes afin que celle-ci reflètent mieux la distance parcourue.

Entre: Montréal

Et:

Val-Barette	68	à	70
Lac-Saguenay	68	à	66
Lac-des-Ecores	66	à	68
L'Ascension	64	à	66
St-Valier	80	à	77
Montmagny	74	à	80-A
Notre-Dame-du-Rosaire	80	à	84
St-Magloire-de-Bellechasse	92	à	84
Lac-Frontière	98	à	87
Tourville	87-A	à	87
St-Pamphile	87-A	à	87
Trinité-des-Monts	101-A	à	102-A

Entre: Québec

Et:

St-Vallier	46	à	43
Armagh	51	à	50
Notre-Dame-du-Rosaire	51	à	54
St-Magloire-de-Bellechasse	59	à	57
Lac-Frontière	59	à	62
Tourville	62-A	à	62
Trinité-des-Monts	80-A	à	84-A

Page 31 — Camionneurs participant

Ajouter E.J. Persons, nouveau membre.

Tarif 101-D

Item 2861

Nouvel item.

Item 6730, cédule 5405

Amender les taux de cette cédule afin qu'ils ne reflètent pas l'augmentation de mars 1976.

Item 2242

Amender la description de cette item pour qu'elle se lise comme la description de l'item 2200.

Item 3010

Ajouter une section à cet item de Causapsal à Montréal avec cédule 12335.

Ajouter une section à cet item de Causapsal à Québec avec cédule 12340.

Item 3771, cédule 2825

Annuler le taux pour 45,000 lb.

Ajouter un taux pour 50,000 lb.

Item 6230

Ajouter Amqui comme point de destination avec cédule 12350.

Item 605, cédule 7280

Annuler cet item et cette cédule.

Item 3170

Amender certains taux des cédules se rapportant à cet item.

Item 2910

Annuler cet item, voir item 3171.

Item 5910

Annuler cet item, voir item 3171.

Item 3171

Nouvel item.

Suppléments intérim

E.J. Persons Transport Ltd., no 2097

Nouveau membre - nouvel intérim

Chalut Transport (1974) Inc., no 1856

Clauses *g* et *h*

Amender les taux de contrat de Canada Packers Ltd.

Michel Transport (Windsor) Ltd., no 1938

Clauses *b*, *c* et *d*

Amender les taux de contrat de Domtar Pulp et Kraft Paper Ltd. selon l'annexe A ci-attachée.

Transport Frenette Inc., no 2064

Clauses *a* et *b*

Amender les taux horaires.

Delson Transport Ltée, no 1924

Clause *c*

Camions loués à Consumers Gass Co. Ltd.

Amender les frais et le minimum par semaine.

Ajouter \$15 par semaine si trailer muni de rouleau à billes.

Clause *i*

Nouveaux taux pour desservir la ville de Port-Alfred (décision MCS-1783 ci-attachée).

R.P.R. Transport Ltée, no 1822

Clause *s*

Le contrat de cette clause avec Warmal Sheet Metals Inc. est inclus.

McCrum Transport Ltd., no 1898

Clause *f*

Amender les taux de contrat de Canadian Pacific Express Ltd.

Victor Transport Ltée, no 1893

Cette intérim comprend aussi les clauses de l'ancien intérim de Grondin Transport Inc. qui a transféré son permis.

Clause *g* et *h*

Amender le taux de .50¢ du mille à .55¢ du mille par contrat avec Canadian Pacific Express Ltd.

Clause *l*

Publiés les taux de contrat avec Trefflé Goulet et Fils Ltée.

M. Marie-Louis Couture (Couture Transport Enrg.), no 2098

Nouveau suppléments intérim pour ce camionneur avec contrat pour la clause *c*.

Desjardins Transport Ltée, no 1882

Clause *a*

Amender les taux horaire.

Clause *b*

Ajouter des droits additionnels.

Clause *d*

Les taux par contrat pour Ayers Ltd. seront ceux publiés par le Bureau des Tarifs du Québec Inc.

Clause *e*

Publier les taux de contrat pour le compte de Lachute Lumber Cie Ltée à cette nouvelle clause.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-16509

1916-A-D-4

SCHULZ, HORST

107, Hillcrest

Ville St-Pierre (Qué.) H8R 1J3

Classe de permis:

Service d'autobus.

Service:

Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans, résidant dans Westmount, Hampstead, Côte St-Luc, Montréal-Ouest et Montréal (Notre-Dame-de-Grâce) et fréquentant les écoles maternelles ci-dessous mentionnées, et retour, et ce pour la période scolaire de septembre 1976 à juin 1977:

The Peter Pan Nursery School, 220, avenue Prince-Albert, Westmount.

Arlington School, 2317, Grand Blvd., Montréal.

The Study, 3233 The Boulevard, Westmount.

Priory School, 3120 The Boulevard, Westmount.

Selwyn House, 95, Côte St-Antoine, Westmount.

Miss Edgar's & Miss Cramp's School Inc., 525 Mount Pleasant, Westmount.

Rôle M-16513

M-504009-D-003

M-504009-D-002

LAFRENIÈRE, LAURENT

271, 12e Avenue

Senneterre

(Abitibi-Est) (Qué.)

Requérant-cédant

M-507125-D-001

LAFRENIÈRE, GÉRALD

970, 8e Avenue, app. 2

Senneterre

(Abitibi-Est) (Qué.)

Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:

Lafrenière, Gérald

970, 8e Avenue, app. 2

Senneterre

(Abitibi-Est) (Qué.)

le permis no M-504009-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-16514

16165-V-D-2

BOYD MOVING & STORAGE LTD.

767 Belfast Road

Ottawa (Ontario)

Au Québec:

2020, Université, app. 1738

Montréal (Qué.)

Modification de permis:

La requérante dont le permis est actuellement rédigé en anglais comme suit:

No. 16165-VM

Holder:

Boyd Moving & Storage Limited

Montreal Street South

Ottawa 4 (Ontario)

Class:

(a) Restricted trucking - long distance - irregular -

(b) Restricted trucking - long distance - irregular - in transit -

(c) Restricted trucking - long distance - irregular -

Service:

(a) From the Ontario-Québec border, (via irregular routes and all ports of entry), to all localities situated in the Province of Québec, and return, for the transportation of household goods and second-hand furniture;

(b) In transit from one border of the Province to another border of the Province, for the transportation of household goods and second-hand furniture;

(c) From all localities situated in the Province of Québec, and return, for the transportation of household goods and second-hand furniture destined the originating at localities situated in the Provinces of Canada other than Ontario, on the condition that the permit holder files with the Transportation Board a permit or certificate issued by the authority having jurisdiction in the Province in which such locality is situated.

Conditions and restrictions:

1. This permit is temporary and is subject to revision.

2. Clause a is to be operated solely in conjunction with paragraph 4 of the certificate issued by the Ontario Highway Transport Board, dated July 10th, 1957.

3. Clause b of this permit is to be operated in conjunction with a certificate or permit issued by the authority having jurisdiction in the localities at which the goods originate and to which the goods are destined.

4. Clause c of this permit is to be operated in conjunction with any certificate or permit issued by the authority having jurisdiction in the Province other than Québec in which the goods originate or to which the goods are destined.

5. The transportation authorized by clauses a, b and c of this permit over the roads of the Province of Québec shall be made in specially designed and equipped household goods moving vans, used exclusively for the transportation of household goods and second-hand furniture, as defined by Article 51 of the General Order on Trucking.

6. The applicant shall have affixed to the vehicle transporting household goods and second-hand furniture registration plates of the Transportation Board of the Province of Québec.

7. No local service between points in the Province of Québec is authorized by this permit.

8. This permit is granted on condition that the operator has not a place of business or a warehouse in the Province of Québec. The permit will become null and void if the holder establishes an office or a warehouse in the Province of Québec.

9. This permit shall be subject to reconsideration and revision by the Board in the event of the applicant ceasing to be a Hauling Agent of North American Van Lines (Canada) Limited.

demande à la Commission des transports du Québec que ledit permis soit modifié pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

- a) Transport restreint - longue distance - irrégulier -
- b) Transport restreint - longue distance - irrégulier - en transit -
- c) Transport restreint - longue distance - irrégulier -

Service:

a) De la frontière Ontario-Québec (par toutes les routes et tous les ports d'entrée) à toutes les localités situées dans la province de Québec, et retour, pour le transport de ménages, ameublements usagés et meubles de seconde main;

b) En transit, de l'une des frontières de la province à toute autre frontière de la province pour le transport de ménages, ameublement usagé et meubles de seconde main;

c) De toutes les localités situées dans la province de Québec, pour le transport de ménages, ameublements usagés et meubles de seconde main destinés à ou provenant de toute localité des provinces du Canada autres que l'Ontario, et retour, pourvu que le détenteur dépose à la Commission des transports un permis ou certificat émis par l'autorité ayant juridiction dans la province où telle localité est située;

Conditions et restrictions:

1. La clause a doit être exploitée conjointement avec le certificat X-563 émis par l'Ontario Highway Transport Board.

2. La clause b de ce permis doit être exploitée conjointement avec le certificat ou le permis émis par l'autorité ayant juridiction dans les localités d'où les marchandises originent ou où elles sont destinées.

3. La clause c de ce permis doit être exploitée conjointement avec le certificat ou le permis émis par l'autorité ayant juridiction dans une province autre que le Québec d'où les marchandises originent ou où elles sont destinées.

4. Le transport sur les routes de la province de Québec autorisé par les clauses a, b et c de ce permis sera effectué par équipement spécialement conçu et agencé pour le transport de ménages, d'ameublements usagés et de meubles de seconde-main, tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

5. Les véhicules utilisés par le détenteur devront être enregistrés dans la province de Québec selon la loi et/ou les règlements applicables de temps à autre.

6. Aucun service local n'est permis entre des points situés dans la province de Québec.

7. Ce permis est accordé à condition que le détenteur n'ait aucune place d'affaires ou entrepôt dans la province de Québec. Le permis deviendra nul et de nul effet si le détenteur établit un bureau ou un entrepôt dans la province de Québec.

Droit additionnel:

Le détenteur aura le droit d'utiliser des camions isothermes pour le transport d'objets d'arts.

Transfert de permis à:

Therrien, Florent
3230, rue Mgr Larocque
Tracy (Richelieu) (Qué.)
Requérant-acquéreur

Le requérant-cédant s'est adressé à la Commission des transports dans le but d'obtenir son approbation du transfert de son permis en faveur du requérant-acquéreur.

On demande de ce faire, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Ledit permis se décrit comme suit:

Transport restreint - service local -

Tracy et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas (5) cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport de commandes d'épicerie pour le public en général.

Le requérant Gérard Beauchemin demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis no 7720-V à Val Go Ltée selon l'article 36 de la Loi des transports, lequel permis se lit comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Asbestos et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville;

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) D'Asbestos à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, et retour;

Rôle M-16515
24147-V-D-2

DEMERS, ROBERT

304, rue Linda
St-Roch (Verchères) (Qué.)

Rôle M-16516
7720-V-D-1

BEAUCHEMIN, GÉRARD

200A, rue Guy
Asbestos (Qué.)

VAL GO LTÉE

Shipton
(Richemond) (Qué.)

c) Transport restreint - longue distance - rayon -
 c) D'Asbestos à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles, et retour, pour
 déménagements avec camions non agencés à cette fin;

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

d) A Asbestos de Montréal, et retour;

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) A Asbestos de Québec, et retour;

Dans le cas des clauses d et e, pour le transport de grains moulés, engrais chimiques,
 ciment, en vrac et/ou en sacs et tous les produits alimentaires pour les animaux, pour le
 compte de, et sur paiement des frais de transport par la Société Coopérative Agricole
 d'Asbestos.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

f) De Trois-Rivières à Asbestos, pour le transport de grains, moulés et engrais
 chimique en vrac, pour le compte de la Société Coopérative Agricole d'Asbestos.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

g) De Princeville à Asbestos, pour le transport de grains, moulée et engrais
 chimique en vrac, pour le compte de la Société Coopérative Agricole d'Asbestos.

Liste des actionnaires et répartition des actions de Val Go Ltée:

	Actions ordinaires	Actions privilegiées
Laurent Girard	1	0
Dr Léo Proulx	1	0
Goger Morin	1	0
Maurice Breault	1	0
Mme François Morin	1	0
Alexandre Breault	1	0
J. Gilles Geoffroy	1	0
Fabienne Girard	1	0
Alain Bertrand	1	0
Aimé Beaudet	1	0
Jean-Paul Duclos	1	0
Ciment Vaillancourt	197	400

Rôle M-16517

21984-V-D-1

HENEALT & GOSSELIN INC.

St-Joseph-du-Lac

(Deux-Montagnes) (Qué.)

Nouvelle clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de
 faire ajouter le service suivant à son permis 21984-V:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - équipement
 spécialisé (fardier) -

De Rivière-du-Loup à tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux
 suivants: L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Ma-
 tapédia, pour le transport de maisons sectionnelles usinées, par fardier, pour le compte de
 «Construction Goscobec Inc.».

Restriction:

Cette clause ne demeurera valide qu'en autant que M. Conrad Gosselin et Onil
 Caron demeureront actionnaires à la fois de la détentrice et de Construction Goscobec Inc.

Rôle M-16518

25180-V-D-1

BISSONNETTE, LUCIEN

11229, St-Julien

Montréal-Nord (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être
 autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Montréal et tous les endroits ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite
 ville, pour le transport de papier et produits dérivés du papier, pour le compte de Canadian
 Paper and Packaging Co. Ltd.

Rôle M-16519

20803-V-D-4

GILLES HÉBERT TRANSPORT INC.

27, boul. Ste-Marguerite

Ville Mercier

(Châteauguay) (Qué.)

Nouvelles clauses:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être
 autorisée à effectuer les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

1. De St-Constant à tous les points situés dans un rayon de 100 milles de ladite
 municipalité, pour le transport de maisons pré-usinées et/ou pré-manufacturées, et retour
 avec marchandises refusées et/ou avariées, pour le compte de la compagnie «L.P.H.
 Modular Inc.» de St-Constant.

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

2. De Val-d'Or à tous les points situés dans un rayon de 400 milles de ladite
 municipalité, pour le transport de maisons pré-usinées et/ou pré-manufacturées, et retour
 avec marchandises refusées et/ou avariées, pour le compte de la compagnie «Les Maisons
 Québéco Inc.» de Val-d'Or.

Restrictions:

Dans les deux clauses ci-haut mentionnées la requérante ne pourra utiliser que des
 remorques surbaissées étant sa propriété ou la propriété des expéditeurs. Cesdites
 remorques ont été spécialement conçues pour ce genre de transport.

Rôle M-16520

25159-V-D-1

DUBÉ, DONALD5003, rue Cartier
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises pour le compte de: Rapid Transport Terminal Limited, permis 14043-V.

Teneur du permis 14043-V:

Transport général de marchandises:

a) Transport général - service local -

a) Montréal et toutes les localités situées sur l'île de Montréal ainsi que toutes les localités situées en dehors de l'île de Montréal mais dans un rayon de cinq (5) milles des limites de la cité de Montréal.

Permis de courtier en transport:

Courtier en transport

Permis de courtier en transport agissant à titre de principal (mandant) en utilisant les camionneurs autorisés par la Commission, pour le transport de marchandises consignées à Rapid Transport Terminal Limited à Montréal, pour la cueillette et distribution dans la province de Québec ou toutes autres provinces du Canada, et retour.

Restrictions:

1. En vertu du service précité, la détenteur ne pourra transporter aucune marchandise avec ses propres véhicules.

2. Les marchandises transportées en vertu du permis de courtier en transport le seront aux taux déposés à la Commission par les camionneurs «longue distance» autorisés.

Rôle M-16521

18382-V-D-1

FONTAINE, GASTON

1925, St-Louis

St-Joseph

(St-Hyacinthe) (Qué.)

Nouvelles clauses:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - service local -

2. Transport restreint - longue distance - territoire -

1. St-Joseph, comté de St-Hyacinthe, et tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles.

2. D'un point à un autre dans un rayon de vingt-cinq (25) milles de St-Joseph.

Dans les deux (2) cas, pour le remorquage de maisons mobiles usagées, pour le public en général.

Droit additionnel:

Le requérant aura le droit d'avoir des plaques CT volantes en rapport avec lesdites maisons mobiles.

Restriction: -

Pas de remorquage de remorques industrielles, ainsi que de maisons mobiles provenant de manufacturiers.

Rôle M-16522

23022-V-D-2

DRAGON CONSTRUCTION**LIMITÉE**

C.P. 478, Rigaud

(Vaudreuil) (Qué.)

Modification aux clauses a et b:

La requérante dont les clauses a et b se lisent actuellement comme suit:

a) Transport restreint - service local - fardier -

a) De Rigaud et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour le transport par fardier, de machinerie lourde ou semi-lourde servant dans le domaine de la construction qui à cause de sa grosseur, pesantier ou forme, ne peut être transportée qu'à l'aide d'équipement spécial tel que fardier.

b) Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -

b) Entre tous les points situés dans un rayon de soixante-quinze (75) milles de Rigaud, pour le transport, par fardier, de machinerie lourde ou semi-lourde servant dans le domaine de la construction qui, à cause de sa grosseur, pesantier ou forme, ne peut être transportée qu'à l'aide d'équipement spécial, tel que fardier.

demande que lesdites clauses a et b se lisent dorénavant comme suit:

a) Transport restreint - service local - fardier -

a) Rigaud et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour le transport, par fardier, d'objets qui, à cause de leur nature, forme, pesantier ou dimension, ne peuvent être transportés qu'à l'aide de fardier.

b) Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -

b) Entre tous les points situés dans un rayon de soixante-quinze (75) milles de Rigaud, pour le transport, par fardier, d'objets qui, à cause de leur nature, forme, pesantier ou dimension, ne peuvent être transportés qu'à l'aide de fardier.

Rôle M-16523
M-206256-D-1
M-206256-001
HADJU, EUGÈNE
4882, Mariette
Montréal (Qué.)
et
M-207266-001
MILLER, JACK

Demande de transfert:
Hadju, Eugène, demande à la Commission de transférer à:
Miller, Jack
4890, rue Bourret, app. 23
Montréal (Qué.)
le permis no M-206256-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16524
M-200005-D-1
M-200005-001
DESAUTELS, ALAIN
2516, St-Georges
Longueuil (Qué.)
et
M-207262-001
RALLIS, STAMATI, MME

Demande de transfert:
Desautels, Alain, demande à la Commission de transférer à:
Rallis, Stamatiki Mme
3433, De Lyon
Longueuil (Qué.)
le permis no M-200005-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-16525
M-203096-D-2
M-203096-001
ROBINSON, ROSS D.
122, Place Chestnut
Pincoirt (Qué.)
et
M-206375-002
PAUL BRISEBOIS ENR.
(Brisebois, Paul)

Demande de transfert:
Robinson, Ross D., demande à la Commission de transférer à:
Paul Brisebois Enr.
(Brisebois, Paul)
43, Lakeshore Road
Pointe-Claire (Qué.)
le permis no M-203096-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-16526
M-205781-D-2
M-205781-001
SAMSON, P. DAVID
1670, rue Kent
Chambly (Qué.)
et
M-203281-004
DAVISON, EDWARD

Demande de transfert:
Samson, P. David, demande à la Commission de transférer à:
Davison, Edward
9791, boul. LaSalle
LaSalle (Qué.)
le permis no M-205781-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16527
M-205627-D-1
M-205627-001
COSSETTE, JEAN-PAUL
271, Victoria
Sorel (Qué.)
et
M-207228-001
DOYON, CLAUDE

Demande de transfert:
Cossette, Jean-Paul, demande à la Commission de transférer à:
Doyon, Claude
408, Crêpeau
Sorel (Qué.)
le permis no M-205627-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-16, Sorel.

Rôle M-16528
M-205495-D-19
M-205495-007
VÉZINA, RICHARD
61, Jacques-Cartier sud
St-Jean (Qué.)
et
M-207258-001
DUBUC, ROGER

Demande de transfert:
Vézina, Richard, demande à la Commission de transférer à:
Dubuc, Roger
347, Jacques-Cartier sud
St-Jean (Qué.)
le permis no M-205495-007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-41, St-Jean.

Rôle M-16529
M-202404-D-2
M-202404-001
DUPONT, GAËTANE, MME
(ès-qualité légataire universelle)
DUPONT, ALBERT
15, rue Beauharnois
Châteauguay-Centre (Qué.)
et
M-207142-001
DUPONT, GAËTANE, MME

Rôle M-16530
M-207239-D-1
M-207239-001
TAXI JOYAL
(Joyal, Anatole)
Rang 2
St-David-d'Yamaska (Qué.)

Rôle M-16531
M-205358-D-2
M-205358 -001
ALARIE, MAURICE
6290, rue Hamilton
Montréal (Qué.)
et
M-207224 -001
ÉMOND, GEORGES

Rôle M-16532
2389-A-D-4
HENRI BURNEAU INC.
101, Dixon, LaSalle
Marguerite-Bourgeoys (Qué.)

Rôle M-16533
2094-A-D-4
AUTOBUS FRANCOEUR,
(René Francoeur, opérant
sous le nom de:
9795, 38e Avenue
Rivière-des-Prairies
Montréal (Qué.) H1E 2C7.

Rôle M-16550
M-204569-D-4
M-204569-003
TAVARES, FERNANDO
3015, Barclay, app. 4
Montréal (Qué.)
et
M-207267-001
DA SILVA, JOSÉ

Rôle M-16551
M-201049-D-2
M-201049-002
DÉZIEL, ADRIEN
15, Proulx
St-Constant (Laprairie)

Demande de transfert:
Dupont, Gaétane Mme (ès-qualité légataire universelle Dupont, Albert), demande à la Commission de transférer à:
Dupont, Gaétane Mme
15, rue Beauharnois
Châteauguay Centre (Qué.)
le permis no M-202404-001 que détenait le défunt pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-26, Châteauguay.

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-David, 06-4214-P, comprenant St-David.

Demande de transfert:
Alarie, Maurice, demande à la Commission de transférer à:
Emond, Georges
7070, rue St-Louis-Hébert, app. 6
Montréal (Qué.)
le permis no M-205358 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

La requérante demande le renouvellement de son permis de transport saisonnier pour le transport des écoliers demeurant dans ville LaSalle et fréquentant les écoles suivantes:

Clément Elementary School	Ecole Henri Forest
0115 Jean-Milot, LaSalle	100 Trésor Caché, LaSalle
Ecole Ste-Catherine Labouré	Ecole Immaculée
441, rue Trudeau, LaSalle	51, rue Bélanger, LaSalle

Transport d'écoliers pour maternelle de leur résidence située dans Montréal-Nord, Duvernay, Ville St-Michel, St-Léonard, Ville d'Anjou, Rosemont, Boucherville, Montréal-Est, et Montréal et se rendant à la « Maternelle Marie-Claire Fournier » située au 5636, boulevard Léger, Montréal-Nord, et retour.

Demande de transfert:
Tavares, Fernando, demande à la Commission de transférer à:
Da Silva, José
2263, Belgrave
Montréal (Qué.)
le permis no M-204569-003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Constant, 06-6614-VT.

Rôle M-16552

M-200594-D-2

M-200594-001

SURPRENANT, WILNER

7067, rue Marquette

Montréal (Qué.)

et

M-207275-001

TREMBLAY, ROLLAND

Rôle M-16553

M-202728-D-2

M-202728-001

SYMVOULIDIS, CHRISTOS

8325, boul. L'Acadie, app. 610

Montréal (Qué.)

et

M-207272-001

VAMVAKAS, MATHIEW

Rôle M-16554

M-205203-D-2

M-205203-001

ROBIDOUX, HERMAN

2054, St-Hubert

Montréal (Qué.)

et

M-202636-002

NARBONNE, JEAN

Rôle M-16555

M-203956-D-8

M-203956-004

LAURIN, MARC

121, Des Ormes

Repentigny (Qué.)

et

M-207263-001

LATENDRESSE, ANDRÉ

Rôle M-16556

M-203982-D-16

M-203982-014

EMIL ISPAS INC.

2205, Ontario

Montréal (Qué.)

et

M-207209-001

GAUDET, ALVAREZ

Rôle M-16557

M-207027-D-1

M-207027-001

KELLY, ALPHONSE

630, Lafleur

Lachute (Qué.)

Rôle M-16558

M-202291-D-3

M-202291-002

CYR, ROMÉO

290, Hémond

Longueuil (Qué.)

et

M-207273-001

LUSSIER, MICHEL

Demande de transfert:

Surprenant, Wilner, demande à la Commission de transférer à:

Tremblay, Rolland

7415, rue Delanaudière, app. 2

Montréal (Qué.)

le permis no M-200594-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Symvoulidis, Christos, demande à la Commission de transférer à:

Vamvakas, Mathiew

3555, boul. Perron, app. 8

Chomedey, Laval (Qué.)

le permis no M-202728-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Robidoux, Herman, demande à la Commission de transférer à:

Narbonne, Jean

5067, Jeanne-d'Arc

Montréal (Qué.)

le permis no M-205203-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Laurin, Marc, demande à la Commission de transférer à:

Latendresse, André

167, Notre-Dame

Charlemagne (Qué.)

le permis no M-203956-004 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de St-Paul-l'Ermité.

Demande de transfert:

Emil Ispas Inc., demande à la Commission de transférer à:

Gaudet, Alvarez

6840, Patenaude

Ville Brossard (Qué.)

le permis no M-203982-014 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Demande de transfert:

Cyr, Roméo, demande à la Commission de transférer à:

Lussier, Michel

3580, Duvernay

St-Hubert (Qué.)

le permis no M-202291-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-16559
M-203662-D-12
M-203662-004
MONS INVESTMENT REG'D.
650, Ste-Marguerite
Montréal (Qué.)
et
M-207265-001
RODRIGUE, JEAN-JACQUES

Rôle M-16560
M-206521-D-1
M-206521-001
TORCHIN, GLENN
7469, Kingley, app. 204
Montréal (Qué.)
et
M-207270-001
LECLERC, GILLES

Rôle M-16561
M-201133-D-5
M-201133-001
THOMSON, HELEN
575, avenue Pine Beach North
Dorval (Qué.)
et
M-207269-001
BANO, MANUEL

Rôle M-16562
M-205044-D-2
M-205044-001
DEPELTEAU, ARTHUR
67, Bourque
Montréal (Qué.)
et
M-207268-001
DUBÉ, BENOÎT

Rôle M-16564
10694-V-D-6
**J.P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTÉE**
303, ouest, Monseigneur-Tessier
C.P. 35, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Rôle M-16565
10694-V-D-7
**J.P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTÉE**
303 ouest, Monseigneur-Tessier
C.P. 35, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Demande de transfert:
Mons Investment Reg'd. demande à la Commission de transférer à:
Rodrigue, Jean-Jacques
5419, Wellington
Verdun (Qué.)
le permis no M-203662-004 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Torchin, Glenn, demande à la Commission de transférer à:
Leclerc, Gilles
958 est, Sherbrooke, app. 3
Montréal (Qué.)
le permis no M-206521-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:
Thomson, Helen, demande à la Commission de transférer à:
Bano, Manuel
5868 est, Jean-Talon, app. 3
Montréal (Qué.)
le permis no M-201133-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Demande de transfert:
Depelteau, Arthur, demande à la Commission de transférer à:
Dubé, Benoît
5975, De L'Authion, app. 218
Anjou (Qué.)
le permis no M-205044-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans
l'agglomération A-11, Montréal.

Clause additionnelle:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but
d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint - territoire - fardier -
De tout point à tout autre point à l'intérieur des comtés électoraux provinciaux
Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda pour le transport de
«skideuse» et de «débusqueuse».

Clauses additionnelles:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but
d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Remorquage - transport spécialisé - territoire -
a) De tout point à un autre dans les comtés électoraux provinciaux Abitibi-Est,
Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda pour le remorquage par camion-
tracteur ou par camion muni d'une attache spéciale, de concasseurs, de fonceurs de pieux,
de convoyeurs d'ateliers mobiles, d'usines de malaxage, de roulottes de chantier,
d'entrepôts, de bureaux mobiles ou autres pièces de machineries ou équipement pouvant
requérir un tel service.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - remorquage -
b) De tout point dans les comtés électoraux provinciaux Abitibi-Est, Abitibi-Ouest,
Témiscamingue et Rouyn-Noranda à tous les endroits situés sur le territoire de la
municipalité de la Baie James, et retour, pour le remorquage par camion-tracteur ou par
camion muni d'une attache spéciale, de concasseurs, de fonceurs de pieux, de convoyeurs
d'ateliers mobiles, d'usines de malaxage, de roulottes de chantier, d'entrepôts, de
bureaux mobiles ou autres pièces de machineries ou équipement pouvant requérir un tel
service.

Transport spécialisé - service local -

c) De tous points à tous autres points situés à l'intérieur de la municipalité de la Baie James pour le remorquage par camion-tracteur ou par camion muni d'une attache spéciale, de concasseurs, de fonceurs de pieux, de convoyeurs d'ateliers mobiles, d'usines de malaxage, de roulottes de chantier, d'entrepôts, de bureaux mobiles ou autres pièces de machineries ou équipement pouvant requérir un tel service.

Rôle M-16566
10694-V-D-8

**J.P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTÉE**

303 ouest, Monseigneur-Tessier
C.P. 35, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Clauses additionnelles:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De tous les points dans les comtés électoraux Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda à tous les endroits situés sur le territoire de la Baie James, et retour, pour le transport de camionnettes, de camions et de tracteurs, avec remorques surbaissées pour le public en général.

Rôle M-16567
23928-V-D-2

YVON GAUDREAU ENR'G.

(en société)
(Yvon Gaudreault et Bertrand Potvin)
3475, rue Petit
St-Hubert (Chambly) (Qué.)
Requérants

Modification à la clause:

Les requérants, dont le permis se décrit comme suit:

Transport restreint - service local - contrat -

De Montréal à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville pour le transport de marchandises pour le compte de:

Wonderful Dress

3575, St-Laurent

Montréal (Qué.)

Montréal Draperies Inc.

55, Louvain West

Montréal (Qué.)

Wishbone (Pant) Mfg.

7080, Hutchison, suite 103

Montréal (Qué.)

Belfem Inc.

3555, Métropolitain E., suite 400

Montréal (Qué.)

Mai Mai Co. Reg'd.

3643, St-Lawrence Blvd.

Montréal (Qué.)

Martini and Norman Co. Ltd.

Ladies dresses and sportwear contractor

4475, St-Lawrence Blvd., 3rd floor

Montréal (Qué.)

Jovi Juniors Inc.

9400, St-Lawrence Blvd.

Montréal 354 (Qué.)

Edouard Sportswear Ltd.

350, Louvain West, R. 403

Montréal (Qué.)

Modes Bel Ange Inc.

7080, Hutchison

Montréal (Qué.)

Lai Fond Co. Reg'd.

3655, St-Lawrence Blvd.

suite 303, Montréal (Qué.)

Charade Sportswear Ltd.

225, Chabanel St. West

Montréal (Qué.)

Mode Creation Mfg.

3737, Métropolitain Blvd. E., suite 605

Montréal (Qué.)

demandant à la Commission d'y ajouter les expéditeurs suivants:

Arruba Fashions Ltd.

Christie Love, by / par Modique Ltd. / Ltée

Albatros Collection

Rôle M-16568
1976-V-D-3

**LACAILLE (ROUVILLE)
TRANSPORT INC.**

3590, rue Principale
St-Jean-Baptiste
(Rouville) (Qué.)

Droit additionnel:

Conformément à l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter à la clause *f* de son permis qui se lit comme suit:

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

f) De St-Jean-Baptiste de Rouville à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles, et retour, pour le transport de volailles mortes et vivantes, pour le compte de Quebec Poultry Co. Ltd., de St-Jean-Baptiste de Rouville, à la condition que les frais de transport soient acquittés par Quebec Poultry Co. Ltd.

le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause *f* de son permis, la détentrice est autorisée à transporter les marchandises dans des remorques appartenant ou en possession légale de Quebec Poultry Co. Ltd.

Rôle M-16569
1976-V-D-4

**LACAILLE (ROUVILLE)
TRANSPORT INC.**

228, Principale
St-Jean-Baptiste
(Rouville) (Qué.)

Clause additionnelle:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Montréal à la frontière Québec-Ontario pour le transport de grains, moulées et ingrédients entrant dans la composition de la moulée, et retour, en vrac seulement par équipement spécialisé muni d'un souffleur.

Rôle M-16571
622-V-D-2

ROUSSILLE TRANSPORT CIE

425, rue Guimond
Longueuil (Qué.)

Clause additionnelle:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports, dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Mirabel et retour pour sa clientèle autrefois desservie avec l'aéroport de Dorval.

Rôle M-16573
2951-A-D-4

GERARD DÉPATIE

940, Champagnat, app. 6
St-Vincent-Paul (Laval)

Règlement 19, permis saisonnier, catégorie économique.

Classe:

Service d'autobus (Minibus)

Service:

Transport d'enfants de 2 ans à 9 ans résidant dans St-Léonard, Ville d'Anjou et Montréal dont le quadrilatère sera borné par les rues suivantes:

Est: Pierre-Tétreault (Ville d'Anjou)

Ouest: rue Papineau

Nord: boulevard Guoin

Sud: Rosemont Boulevard

et fréquentant les écoles maternelles ci-dessous mentionnées, et retour.

Ecole Michelet Inc.

10550, avenue Pelletier

Montréal-Nord.

Ecole Marie-Clarac Inc.

3530 est, boulevard Guoin

Montréal-Nord.

Ce service sera donné de septembre 1976 à juin 1977.

Rôle M-16577
M-203727-D-4
M-203727-004

CIRINO, NICOLA ANGELO

10579, André-Jobin

Montréal

Partie requérante

et

M-200668-002

LATREILLE TAXI ENRG.

4184, St-André

Montréal (Qué.)

Intimé

Le requérant demande à la Commission de réviser la décision MPT-9767 de la cause M-7616 en date du 9 février 1976.

Rôle M-16581

8971-V-D-2

DISTRIPAK LIMITÉE

C.P. 272

Aéroport international de Montréal
Dorval (Qué.)

Clause additionnelle:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De l'aéroport international de Montréal, situé à Dorval, aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Ottawa, Hull) et retour, pour le transport de cargos aériens international dans des unités de chargement, dans des remorques isolantes spécialisées, équipées de plate-forme à roulement mécanisé (destination ou origine en Ontario: aéroport international de Toronto (Malton)).

Rôle M-16582

8971-V-D-3

DISTRIPAK LIMITÉE

C.P. 272

Aéroport international de Montréal
Dorval (Qué.)

Clause additionnelle:

Conformément au Règlement 23, la requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter la clause suivante à son permis:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De l'aéroport international de Montréal, situé à Mirabel, aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Ottawa, Hull) et retour, pour le transport de cargos aériens international dans des unités de chargement, dans des remorques isolantes spécialisées, équipées de plate-forme à roulement mécanisé (destination ou origine en Ontario: aéroport international de Toronto (Malton)).

Rôle M-16583

25166-V-D-1

VANASSE, RENAUD

R.R. no 2

Coaticook
(Stanstead) (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Coaticook et les endroits situés dans un rayon de vingt (20) milles des limites de ladite ville, pour le transport de moulée en sac.

Rôle M-16585

1496-DY et 2173-DYV-D-1

**LOCATION SPORT ENRG.
SPORT RENTAL REG'D.**935, boulevard Bernard Pilon
Beloeil (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:

1. Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (maisons motorisées) au public en général à 935, boulevard Bernard-Pilon, Beloeil.
2. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce (roulottes et tentes-roulottes) au public en général à 935, boulevard Bernard-Pilon à Beloeil.

Rôle M-16586

596-DYV-D-1

GÉRARD CAYA4901, rue Bannantyne
Verdun (Qué.)

Changement d'adresse:

Le requérant, dans le but de changer sa place d'affaires, demande à la C.T.Q. de changer l'adresse de son permis de location du: 4901 rue Bannantyne, Verdun au: 3140 rue Wellington, Verdun.

Rôle M-16587

1506-DY

2190-DYV-D-1

AVENUE FORD VENTE LTÉE4475, Bannantyne
Verdun (Qué.)

Nouvelle demande:

Demande de permis à long terme de location voitures et familiales.

Demande de permis de location à long terme camions.

Demande de permis de location à court terme voitures et familiales restreint aux clients des ventes et du service après ventes.

Demande de permis de location à court terme camions restreint aux clients des ventes et du service après ventes.

Les services de location précités seront donnés au 4475, Bannantyne, Verdun (Qué.).

Rôle M-16588

1507-DY

2192-DYV-D-1 M-600852

**LOCATION D'AUTOS ACTION
LTÉE****ACTION AUTO LEASING LTD.**6820, rue Marconi
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à donner les services de location suivants:

1. Location à long terme de tout véhicules automobiles au sens du code de la route, au public en général.

2. Location à court terme de tout véhicules automobiles au sens du code de la route, pour nos clients seulement qui attendent la livraison d'une voiture louée à long terme au 6820, Marconi, Montréal.

Rôle M-16589

2188-DYV-D-1 M-600851

LOCATION J.C.B. ENR.(Jean-Claude Beaulieu)
1012, rue Laurendeau
Beloeil (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Service 1:

Location à long terme des véhicules de commerce suivants: camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, pour le public en général.

Service 2:

Location à court terme des véhicules de commerce suivants: camions, tracteurs, remorques, semi-remorques, au 1012, de la rue Laurendeau, à Beloeil, dans la province de Québec, pour le public en général.

Rôle M-16590
M-501226-D-002
M-501226-D-001
PELLETIER, FERNAND

65, de la Station
Vimont, Laval (Qué.)
M-507337-D-001

MORIN, PIERRE
1113, 63^e Avenue
Fabreville, Laval (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Morin, Pierre
1113, 63^e Avenue
Fabreville, Laval (Qué.)
le permis no M-501226-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Artisan.

Rôle M-16591
M-200767-D-2
M-200767-001
DEVOST, HENRI

5568, Aubin
Montréal-Nord (Qué.)
et

M-207278-001
REPPER, LUCILLE

Demande de transfert:
Devost, Henri, demande à la Commission de transférer à:
Repper, Lucille
12790, Langelier, app. 2
Montréal-Nord (Qué.)
le permis no M-200767-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-16592
M-207067-D-1
M-207067-001
BENILUZ, ESTHER, MME

5202, avenue De Cannes
Laval (Qué.)
et

M-207280-001
ABITBOL, MAURICE

Demande de transfert:
Beniluz, Esther, Mme, demande à la Commission de transférer à:
Abitbol, Maurice
1819 ouest, DeMaisonnette, app. 401
Montréal (Qué.)
le permis no M-207067-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-16593
M-206111-D-2
M-206111-001
HAMEL, GUY

1820 Pine Wood
Dorval (Qué.)
et

M-204699-014
HORNE, LÉONARD

Demande de transfert:
Hamel, Guy, demande à la Commission de transférer à:
Horne, Léonard
6491, Trans Island
Montréal (Qué.)
le permis no M-206111-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle Q-8103
Q-503137-D-002
LAVOIE JEAN PHILIPPE

C.P. 157
Escoumins
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.
N.B. Cette publication remplace celle du 31 mai 1976 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-8203
Q-505131-D-003
BOISSONNEAULT, ALFRED

11, Grand L'Isle
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.)

Requête en révision:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de réviser les décisions QCV-6453 et QCV-6454 rendues le 5 février 1976, dans les causes Q-5396 et Q-5397 pour le motif décrit dans sa requête.

Rôle Q-8204
Q-504704-D-002
MCGINNIS, WALTER

C.P. 27, Ste-Thérèse
(Gaspé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan, pour le transport du sable, gravier et béton bitumineux.

Rôle Q-8205
Q-505713-D-001
NOËL, MAGELLA
Principale
Aganish
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant, qui s'est prévalu de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8206
Q-505170-D-002
MAILLOUX, GAËTAN
Esprit-Saint
(Rimouski) (Qué.)

Requête en vertu de l'article 2.72.8:
Le requérant demande à la Commission des transport du Québec d'annuler son permis Q-505170-D-001.

Rôle Q-8207
Q-502524-D-002
HAMEL, JACQUES
67, Pie XII
Beauport
(Montmorency) (Qué.)

Artisan, Région no 3.
Le requérant, qui possède le permis Q-502524-D-001 pour opérer dans la région no 3, demande à la Commission des transports du Québec de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4.
Si le permis est délivré, le requérant s'établira à l'adresse suivante:
785, boulevard Bécancour
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)

Rôle Q-8208
Q-503994-D-002
BEZEAU, MARC-ANDRÉ
Rivière-au-Tonnerre
(Duplessis) (Qué.)
et
Q-503891-D-002
L'ARRIVÉE, PATRICE
424, Franklin
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)

Demande de transfert:
Bezeau, Marc-André, demande à la Commission de transférer à:
L'Arrivée, Patrice
424, Franklin
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)
le permis Q-503994-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-8209
Q-500073-D-006
MILLER, MICHEL
946, Gauthier
Hauterive
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-500091-D-003
TREMBLAY, MARCEL
146, Bellevue
Chute-aux-Outardes
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:
Miller, Michel, demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Marcel
146, Bellevue
Chute-aux-Outardes
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-500073-D-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8210
Q-501357-D-002
GOULET, LÉO
Bonaventure
(Bonaventure) (Qué.)
et
Q-505714-D-1
NADEAU, ERNEST
C.P. 5, St-Omer
(Bonaventure) (Qué.)

Demande de transfert:
Goulet, Léo, demande à la Commission de transférer à:
Nadeau, Ernest
C.P. 5, St-Omer
(Bonaventure) (Qué.)
le permis Q-501357-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-8211
Q-501003-D-003
VEILLETTE, PAUL
390, Pie XII
Hauteive
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505638-D-001
POIRIER, MICHEL
414, Gamache
Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)

Rôle Q-8212
Q-502895-D-003
BÉGIN, VICTOR
St-Honoré
Canton de Shenley
(Beauce) (Qué.)
et
Q-504717-D-001 et D-002
BÉGIN & MORIN ENRG.
(Bégin, Victor & Morin, Denis)
St-Honoré
Canton de Shenley
(Beauce) (Qué.)

Rôle Q-8213
Q-504154-D-004
NOREAU, LUCIEN
477, St-Joseph
La Tuque
(Lavolette) (Qué.)
et
Q-504555-D-002
RICHARD, JEAN-NOËL
1210, Pinciple
St-Joseph-de-Mékinac
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-8214
Q-502950-D-005
GILBERT, MICHEL
1610, Bégin
Chicoutimi (Qué.)
et
Q-505705-D-001
PATRY, LAURENT
65, de Paris
Chicoutimi (Qué.)

Rôle Q-8215
Q-502292-D-002
BRULOTTE, RAYMOND
Ste-Euphémie
(Montmagny) (Qué.)
et
Q-503750-D-003
PROULX, PAUL
St-Paul
(Montmagny) (Qué.)

Demande de transfert:
Veillette, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Poirier, Michel
414, Gamache
Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-501003-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Demande de transfert:
Bégin, Victor, demande à la Commission de transférer à:
Bégin & Morin Enrg.
(Bégin, Victor & Morin, Denis)
St-Honoré
Canton de Shenley
(Beauce) (Qué.)
les attestations ou les permis Q-502895-D-001 et D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Demande de transfert:
Noreau, Lucien, demande à la Commission de transférer à:
Richard, Jean-Noël
1210, Pinciple
St-Joseph-de-Mékinac
(Lavolette) (Qué.)
le permis Q-504154-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Demande de transfert:
Gilbert, Michel, demande à la Commission de transférer à:
Patry, Laurent
65, de Paris
Chicoutimi (Qué.)
le permis Q-502950-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Demande de transfert:
Brulotte, Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Proulx, Paul
St-Paul
(Montmagny) (Qué.)
le permis Q-502292-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8216
18430-V-D-6-TF
PORLIER EXPRESS INC.
315, Ave Otis, Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier son tarif no 10. Il s'agit de la 1ere révision de la page 50, section VII.

Les tarifs s'appliquent au transport de marchandises des quais et de la ville de Port-Cartier aux sites des installations de Québec Cartier Mining Co. à Port-Cartier.

Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-8217
2166-A-D-2
BOULAY AUTOBUS ENRG.
(J.C. Réginald Boulay, opérant sous le nom de:)
Pointe-aux-Outardes
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transport aéroportuaire:

Service:

Autobus.

De: Baie-Comeau et Hauterive à l'aéroport de Baie-Comeau situé à Pointe-Lebel et retour, pour le transport de passagers suivant l'horaire des départs et arrivées des avions.

Parcours à suivre:

Baie-Comeau et Hauterive, via route 138 jusqu'à l'embranchement de la route conduisant à l'aéroport de Baie-Comeau à Pointe-Lebel.

Terminus:

Baie-Comeau: Hôtel le Pavillon, Hôtel Baie-Comeau, Auberge du Roc, Manoir Comeau, Hôtel Motel La Caravelle.

Hauterive: Manoir Hauterive, Motel Hauterive.

Rôle Q-8218
Q-600333-D-1 2183-DYV
NAP. BOISVERT INC.
452, 4e Rue
Shawinigan (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de location suivant:

Service:

Location de machinerie pouvant servir à la construction de routes.

Rôle Q-8219
Q-600015-D-2 593-DY
MATANE DRIVE YOURSELF ENR.
463, avenue St-Jérôme
Matane

Changement d'adresse:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de changer l'adresse de sa place d'affaires du 463, avenue St-Jérôme, Matane, au:

124, rue Lebel

(Matane) (Qué.)

Rôle Q-8220
Q-201547-D-2
GAGNON, ANDRÉ-ALBERT
278, St-Joseph Ouest
Rimouski
Q-202523
GAGNON, RAYMOND
354, St-Laurent Ouest
Rimouski

Demande de transfert:

Gagnon, André-Albert, demande à la Commission de transférer à:

Gagnon, Raymond

354, St-Laurent Ouest

Rimouski

le permis no Q-201547-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-8221
Q-200829-D-2
THÉBERGE, GONZAGUE
195, Ouellet
Rimouski
Q-202522
ST-LAURENT, FERNAND
308, St-Joseph
Rimouski

Demande de transfert:

Théberge, Gonzague, demande à la Commission de transférer à:

St-Laurent, Fernand

308, St-Joseph

Rimouski

le permis no Q-200829-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-8222
Q-202405-D-2
BILODEAU, HENRI
46, Des Pins
Drummondville
Q-202380-D-4
GRISÉ, ANDRÉ
495, St-Omer
Drummondville

Demande de transfert.

Bilodeau, Henri, demande à la Commission de transférer à:

Grisé, André

495, St-Omer

Drummondville

le permis no Q-202405-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Drummondville, A-29.

Rôle Q-8223
Q-201011-D-5

McKOY, ANDREW

Douglastown
(Gaspé) (Qué.)
Q-202524

VILLECOURT, ROGER

Gaspé, C.P. 611
(Gaspé) (Qué.)

Rôle Q-8224

Q-200395-D-2

LEVESQUE, ROLLAND

19990, boul. Bécancourt
Bécancourt, Nicolet
Q-202150-D-2

BERGERON, RENÉ

17040, des Acadiens
Bécancourt, Nicolet

Rôle Q-8225

Q-600227-D-2 996-DYV

LOCATION PORT-JOLI INC.

Case postale 121
St-Jean-Port-Joli (Qué.)

Rôle Q-8226

Q-600273-D-2 1331-DY

**LOCATION D'AUTOMOBILES
TUMEL INC.**

1385, Dorchester Nord
Québec

Rôle Q-8227

25231-V-D-1

TREMBLAY, ANDRÉ

104, des Buissons
Lévis
(Lévis) (Qué.)

et

7737-V

BELLECHASSE TRANSPORT INC.

et

5427-V

RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE

et

13963-V

SPEEDWAY EXPRESS LTD.

Demande de transfert:

McKoy, Andrew, demande à la Commission de transférer à:

Villecourt, Roger
Gaspé, C.P. 611
(Gaspé) (Qué.)

le permis no Q-201011-D-2 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé, A-31.

Demande de transfert:

Levesque, Rolland, demande à la Commission de transférer à:

Bergeron, René
17040, des Acadiens
Bécancourt, Nicolet

le permis no Q-200395-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières, A-40.

Changement de contrôle d'actions dans la compagnie mise-en-cause:

Nittolo Métal Co. Inc. - requérante-venderesse

Le requérant-vendeur demande l'autorisation de vendre à Dame Gisèle Savoie les 97 actions ordinaires qu'il détient dans le capital-actions de Nittolo Métal Co. Inc. et composé en tout et pour tout de 100 actions ordinaires.

Le requérant-vendeur demande également à la Commission de corriger l'erreur s'étant glissée dans la formule 3 déposée pour le transfert du permis à Location Port-Joli Inc. et où le requérant-vendeur n'était pas indiqué comme détenteur de 97 actions ordinaires.

Mme Gisèle Savoie - requérante-acquéreur

Le requérant-acquéreur demande l'autorisation d'acheter de Nittolo Métal Co. Inc. les 97 actions ordinaires qu'il détient dans le capital-actions de Nittolo Métal Co. Inc. et composé en tout et pour tout de 100 actions ordinaires.

Répartition avant la demande:

Nittolo Métal Co. Inc.	97 actions ordinaires
Angelo Nittolo	1 action ordinaire
Edouard Nittolo	1 action ordinaire
Eliette Laurendeau	1 action ordinaire

Répartition après la demande:

Gisèle Savoie	98 actions ordinaires
André Roy	1 action ordinaire
Monique Robin	1 action ordinaire

Droits additionnels:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter à son permis actuel le service suivant:

Service:

Location à court et à long terme de véhicules de promenade de marque Volvo, i.e. tous modèles; International Harvester, i.e. modèles Travelall, modèle Traveler, Pick-up 100 et 200 et Scout.

Droit additionnel:

De même que tous les autres véhicules de promenade ou autres.

Demande est faite d'autoriser André Tremblay à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Bellechasse Transport Inc. (7737-V) suivant les clauses c, d, e, h, k et m dudit permis, de Rimouski Transport Limitée (5427-V) suivant les clauses c, d et f dudit permis et de Speedway Express Ltd. (13963-V) suivant les clauses a et b dudit permis.

Rôle Q-8228
25232-V-D-1

THIBODEAU, WILL

Rivière-Verte; N.B.
Au Québec:
3600, boul. Hamel
Québec G2E 2G7
et
13963-V

SPEEDWAY EXPRESS LTD.

3600, boul. Hamel
Québec G2E 2G7

Demande est faite d'autoriser Will Thibodeau à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Speedway Express Ltd. (13963-V) suivant les clauses *a* et *b* dudit permis.

Rôle Q-8229
22996-V-D-1

COMEAU, FÉLIX

Route rurale no 5
Frédéricton, N.B.
Au Québec:
3600, boul. Hamel
Québec G2E 2G7
et
13963-V

SPEEDWAY EXPRESS LTD.

3600, boul. Hamel
Québec G2E 2G7

Demande est faite d'autoriser Félix Comeau à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Speedway Express Ltd. (13963-V) suivant les clauses *a* et *b* dudit permis.

Rôle Q-8230
6427-V-D-4-TF

STE-MARIE EXPRESS LTÉE

C.P. 208, Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec une augmentation de ses tarifs antérieurs d'environ 10%, et ce pour le transport effectué en vertu de sa clause *g* qui se lit comme suit:

«De Ste-Marie à ailleurs dans la province, et retour, pour le transport de boîtes en bois et bois de sciage, ainsi que palettes pour le compte de Chassé Inc.»

Rôle Q-8232
Q-501869-D-004

LAROCHE, HENRIO

7, 4^e Avenue
Forestville
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505694-D-001

FORTIN LUC

C.P. 57
Ste-Thérèse-de-Colombier
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:

Larouche Henrio, demande à la Commission de transférer à:

Fortin, Luc
C.P. 57
Ste-Thérèse-de-Colombier
(Saguenay) (Qué.)

le permis Q-501869-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-8233
Q-502354-D-002

BARREST, YVON

185, St-Jean-Baptiste
Causapscal
(Matapédia) (Qué.)
et
Q-505122-D-001

BARREST ROLAND

25, Jean
Ste-Florence
(Matapédia) (Qué.)

Demande de transfert:

Barrest, Yvon, demande à la Commission de transférer à:

Barrest, Roland
25, Jean
Ste-Florence
(Matapédia) (Qué.)

le permis Q-502354-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8234
Q-202197-D-2
PELLETIER, JACQUES

30, Ave Gaspé Ouest
St-Jean-Port-Joli (Qué.)
Q-202525

CLOUTIER, SERGE
511, route 204
St-Jean-Port-Joli
C.P. 124 (Qué.)

Demande de transfert:

Pelletier, Jacques, demande à la Commission de transférer à:

Cloutier, Serge
511, route 204
St-Jean-Port-Joli, C.P. 124, (Qué.)

le permis no Q-202197-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de St-Jean-Port-Joli.

Rôle Q-8235
Q-200253-D-2
BOUCHARD, LIONEL

245, St-Dominique
Jonquièrre (Qué.)
Q-202520

BARRETTE, RÉJEAN
195, King Georges
Kénogami (Qué.)

Demande de transfert:

Bouchard, Lionel, demande à la Commission de transférer à:

Barrette, Réjean
195, King Georges
Kénogami (Qué.)

le permis no Q-200253-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de L'Ouest du Saguenay. A-51.

Rôle Q-8236
Q-504620-D-002
THERRIEN, FERNAND
C.P. 158
St-Joachim-de-Tourelle
(Gaspé) (Qué.)

Requête en révision:

Le requérant expose:
accueillir la présente demande en révision de la décision QCV-6419;
considérer qu'il avait des droits acquis au 14 avril 1972;
décréter l'émission d'un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan.

Rôle Q-8237
Q-505726-D-001
CYR, ARTHUR
C.P. 25
Tadoussac
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan, pour le transport de copeaux de bois.

Rôle Q-8238
Q-505662-D-001
MEUNIER, ROBERT
96, Ste-Angèle
Roberval (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.01, B:

1. le sable, la terre, le gravier, la pierre et le béton bitumineux;
3. la neige et la glace;
4. les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics;
11. le copeaux de bois;
13. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

64804-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérant	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7531	18-06-76	Q-505201-E-P-001 MAPLE LEAF TRUCKING Intimé	4417	22-05-76	Q-7971	

La Commission:

1. prend acte de la déclaration produite au dossier;
2. annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-505201-E-001 détenu par l'intimé.

No	Date	Requérant	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7536	18-06-76	Q-505076-E-001, E-002, E-003, E-004-P-001 HOLMOR TRANSPORT CO.	4419	22-05-76	Q-6198 Q-6199 Q-6200 Q-6201	

La Commission:

1. prend acte de la déclaration produite au dossier;
2. révisé les décisions numéros QCV-6667, QCV-6666, QCV-6665 et QCV-6664;
3. annule, à toutes fins que de droit, le paragraphe 4 du dispositif de chacune desdites décisions.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-661-TF	21-06-76	368-A-MTF-2 AUTOBUS ILE D'ORLEANS (JEAN-GUY GIGUERE) Modification de tarifs	Le Soleil	17, 18, 19 déc. 75	QRS-1590	

Décision complémentaire

La Commission:

1. accorde l'augmentation demandée;
2. autorise la requérante, Autobus Île d'Orléans (Jean-Guy Giguère), à appliquer dorénavant les tarifs suivants:

Passage simple

Série de 10 passages

Côté Sud	Ste-Pétronille	St-Laurent	St-Jean	St-François		Québec	St-Grégoire
Québec	\$1.10	\$1.30	\$1.50	\$1.55	Ste-Pétronille	\$ 9.25	\$ 8.50
St-Grégoire	1.00	1.20	1.40	1.45	St-Laurent	10.75	10.00
Ste-Pétronille	0.55	0.75	1.00	1.20	St-Jean	12.20	11.50
St-Laurent		0.55	0.75	1.00	St-François	12.60	11.85
St-Jean			0.55	0.75	Argenteay	12.60	11.85
St-François				0.55	St-Pierre	9.25	8.50
					St-Famille	11.10	10.35

Passage simple

Passage simple
Enfant 5 à 10 ans

Côté Nord	St-Pierre	St-Famille	St-François	Argenteay	Côté Nord et Sud	Québec
Québec	\$1.10	\$1.35	\$1.55	\$1.55	Ste-Pétronille	\$0.70
St-Grégoire	1.00	1.20	1.45	1.45	St-Laurent	0.80
St-Pierre	0.55	0.75	1.00	1.00	St-Jean	0.90
St-Famille		0.55	0.75	0.75	St-François	0.95
St-François			0.55	0.55	Argenteay	0.95
Argenteay			0.55	0.55	St-Pierre	0.70
					St-Famille	0.85

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1527	22-06-76	24798-V-D-1 SIMON PLOURDE Demande de permis		10-01-76	Q-6870	Accordée en partie
QCS-926	22-06-76	5427-V-D-4 RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Modification de permis		24-05-75	Q-3622	Accordée telle qu'amendée
QCS-927	22-06-76	24195-V-D-1 JACQUES D'ANJOU Nouvelle demande		12-04-75	Q-3289	La Commission déclare irrecevable en droit la demande de la partie requérante.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérant	G.O.Q.		Cause	Décision
			page	date		
QPV-655-TF	07-06-76	2010-A-D-2-TF FERNAND COUTURE Modification de tarifs	3242	10-04-76	Q-7564	Accordée
No	Date	Requérant	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QPV-656-H	17-06-76	1986-A-S-8 LUCIEN GERMAIN Modification d'horaire et de parcours	Avis publié dans les autobus		QRS-1943	Accordée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-657	18-06-76	1389-A-S-7 SERVICE AEROPORTUAIRE DE TAXIS & D'AUTOBUS DE QUEBEC INC. Modification de parcours	Le Devoir	2, 3, 4 juin 76	QRS-1953	Accordée
QPV-658-TF	18-06-76	1986-A-MTF-1 LUCIEN GERMAIN Modification de tarifs	Le Jour	5, 7, 8 juin 76	QRS-1950	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-659-S	21-06-76	2010-A-D-6 FERNAND COUTURE Demande de renouvellement de permis	3243	10-04-76	Q-7575	Accordée
QCR-1510-TF	03-06-76	4366-V-D-3-TF GEORGES BLOUIN Modification de tarifs	3404	17-04-76	Q-7676	Accordée
QCR-1512-TF	07-06-76	22704-V-D-5-TF COURRIER TRANS QUEBEC INC. QUEBEC COURTIER INC. Modification de tarifs	2917	03-04-76	Q-7495	Accordée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCS-901	01-06-76	2936-V-DS-1 et 3652-V TRANSPORT DOUCET LIMITEE Requérante-cédante et TRANSPORT THEBERGE LIMITEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	9, 10, 12 avril 76	QRS-1800	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-916-TF	11-06-76	21087-V-D-2-TF S.A.F. EQUIPEMENT INC. Modification de tarifs	3637	24-04-76	Q-7735	

Décision partielle:

La Commission:

1. fait droit partiellement à la présente requête;
2. autorise S.A.F. Equipement Inc., route Kennedy, C.P. 157 Lévis, comté Lévis, (Qué.), G0R 3E0, à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;

2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.

QCS-918-TF	14-06-76	11865-C-D-1-TF JEAN-MARIE HARVEY Modification de tarifs	3244	10-04-76	Q-7579	Accordée
QCS-921	16-06-76	23353-V-D-2 ADHEMAR S. ARSENAULT Droits additionnels	4031	08-05-76	Q-7857	Accordée
QCS-922 & QL-394	17-06-76	5427-V-D-6 RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Demande de suppression totale d'un service	4031	08-05-76	Q-7858	

La Commission:

1. accorde la requête;

2. révoque à toutes fins que de droit les droits additionnels 1 et 2 du permis no 5427-V détenu par Rimouski Transport Limitée.

QCS-923 & QL-395	17-06-76	7737-V-D-11 BELLECHASSE TRANSPORT INC. Demande de cancellation des droits additionnels numéros 3, 4 et 5.	4028	08-05-76	Q-7840	Accordée
QCS-924	17-06-76	14134-V-D-6 PIERRE JORON SERVICE LTEE Débitrice faillie et GREGOIRE BELLAVANCE ès-qualité de syndic à la faillite de PIERRE JORON LTEE) et GERARD NOLIN (1975) LTEE Requérants PIERRE JORON TRUST GENERAL DU CANADA Intervenants Transfert de permis	7592	04-10-75	Q-5935	Désistement
QCS-925	18-06-76	1467-V-D-5 LE TRANSPORT FRENETTE INC. Modification de permis	3636	24-04-76	Q-7731	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-7515	10-06-76	Q-500937-DS-002 DANIEL EMOND Requérant-cédant Q-505607-DS-001 MICHEL CHAREST Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	8, 9, 10 mars 76	QRS-1876	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-7516	10-06-76	Q-502225-DS-002 CHARLES BISSONNETTE Requérant-cédant Q-505651-DS-001 BISSONNETTE & MORNEAU INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	13, 14, 15 avril 76	QRS-1875	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7519	11-06-76	Q-501030-D-002 ROBERT DESBIENS Requérant-cédant Q-504698-D-003 R. & G. ST-LAURENT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4269	15-05-76	Q-7916	Accordée
QCV-7526	16-06-76	Q-505620-D-1 WARRENS FORTIN Demande de permis	4031	08-05-76	Q-7854	Accordée
QCV-7527	16-06-76	Q-502097-D-001 NORMAND DURAND Requérant-cédant Q-505315-D-001 PIERRE RICHER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1375	21-02-76	Q-7101	Désistement
QCV-7528	17-06-76	Q-502347-D-002 GILLES PAQUIN Demande de permis	9089	06-12-75	Q-6558	Accordée
QCV-7532	18-06-76	Q-502925-D-001 LUCIEN RODRIGUE Demande de changement d'adresse		23-08-75 18-10-75	Q-4557	

La Commission:

1. prend et donne acte de la nouvelle adresse, à savoir:

R. R. no 2
St-Georges-Est
Beauce (Qué.)

2. ordonne de classer le dossier.

QCV-7533	21-06-76	Q-503594-D-002, D-003, D-004 JEAN-CLAUDE GENDRON Demandes de permis	484	24-01-76	Q-6997 Q-6998 Q-6999	Rejetées
QCV-7534	21-06-76	Q-504626-D-1 HUGH. E. JOURNEAUX Demande de permis	8992	30-11-74	Q-2456	Accordée
QL-392	16-06-76	Q-600,326-D-1 2171-DYV EQUIPEMENT BRADOR LTEE Demande de permis	3242	10-04-76	Q-7598	Rejetée
QSM-134	11-06-76	287-N-D-1 AUTOBUS ROGER VILLENEUVE INC. Demande de permis de navigation		01-05-76	Q-7788	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1711	1389-A-S-8 Cause: QRS-1941 SERVICE AEROPORTUAIRE DE TAXIS ET D'AUTOBUS DE QUEBEC INC.	Demande parue dans le journal «Le Jour» les 5, 6 et 8 juin 1976. Accordée.	A compter du 16 juin 1976.
QS-1712	Q-600338-S-1 Cause: QRS-1939 LES LOCATIONS THERIAULT INC.	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 20, 21 et 22 mai 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 15 mars 1977 ou jusqu'à dé- cision finale.
QS-1713	24069-V-S-3 Cause: QRS-1921 R.O.C. TRANSPORT (N.B.) LTD.	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 20, 21 et 22 mai 1976. Rejetée.	
QS-1714	17229-V-S-1 Cause: QRS-1897 TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 10, 11 et 12 mai 1976. Accordée telle que modifiée.	Ce permis est valide jus- qu'au 30 avril 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1715	25215-V-S-1 Cause: QRS-1940 GILLES LAVOIE Voiturier-remorqueur 23782-V TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le «Journal de Qué- bec» les 29 et 31 mai et le 1 ^{er} juin 1976. Accordée.	Ce permis est valide jus- qu'au 15 mars 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1716	10-V-S-11 Cause: QRS-1872 GUILBAULT TRANSPORT INC.	Demande parue dans le «Journal de Qué- bec» les 8, 10 et 11 mai 1976. Accordée.	Ce permis est valide jus- qu'au 15 mars 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1717	23888-V-S-2 Cause: QRS-1803 EXPRESS HAVRE ST-PIERRE LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 8, 9 et 10 avril 1976. Rejetée.	

64804-o

Erratum

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 12 juin 1976, no 24, page 4966, concernant le transport par véhicule-taxi (avec taximètre) TAUX ET TARIFS, le 2^e paragraphe devrait se lire comme suit:

2. Dans les agglomérations ci-incluses dans cette deuxième section, les taux et tarifs suivants s'appliqueront:

a) au départ de la chute \$0.80

b) pour chaque mille parcouru \$0.70

c) pour chaque mille minute d'attente \$0.15

Service extérieur: \$0.70 pour chaque mille parcouru avec requérant.

Agglomération: A-9 Matane, A-10 Mont-Joli, A-13 Rivière-du-Loup, A-18 Thetford Mines, A-19 Victoriaville, A-25 Charlesbourg-Orsainville, A-29 Drummondville, A-30 Est de Québec, A-31 Gaspé, A-32 Giffard, A-33 Granby, A-34 Hull, A-35 Lévis-Lauzon, A-36 Québec, A-37 Rimouski, A-38 Ste-Foy, A-40 Trois-Rivières, A-42 Shawinigan, A-43 Sherbrooke, A-50 La Tuque.

64804-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
ABITIBI INVESTMENT COMPANY LIMITED 1228-2505	27 07 55	25 06 76
LA FERME CLAIR INC. 1246-8872	08 02 72	25 06 76
FORMATRIX INC. 1260-6281	05 06 70	25 06 76
LACASSE ET CHAMPAGNE INC. 1351-8980	04 01 74	25 06 76
MAURLIN INVESTMENTS LIMITED 1274-8943	16 12 63	02 07 76
MOUNTAIN RANCHES COUNTRY CLUB INC. 1249-7368	17 09 59	25 06 76
PECK PRINTING CO. LTD. 1279-3626	30 08 65	25 06 76
LES TRENTE ASSOCIES INC. 1286-6307	08 09 58	25 06 76

64802-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
ASSOCIATION DES CONSEILLERS FINANCIERS DU QUÉBEC INVESTMENT COUNSEL ASSOCIATION OF QUÉBEC 1465-6458	18 03 76	3	12
AUDET & FRERES LTEE 1144-5657	08 01 64	3	5
CANADA DENTAL SUPPLY CO. LTD 1108-1767	24 04 61	3	4

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
CANDIAC DEVELOPMENT CORPORATION 1353-1124	14 01 55	12	9
LA COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTEE 1162-9391	12 03 54	5	7
COMPAGNIE DE PIÈCES D'AUTO MOBILES DESALABERRY LTEE <i>DESALABERRY AUTO PARTS CO. LTD.</i> 1348-5305	10 08 72	3	4
CONSTRUCTION TERPEL LTEE 1332-3746	11 07 73	3	4
DISCOCITE LTEE 1502-5893	17 03 76	3	4
DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE 1152-8650	20 05 48	4	6
LES ENTREPRISES BOURGET INC 1147-7122	22 02 62	3	5
FORANO LIMITEE <i>FORANO LIMITED</i> 1167-4025	26 12 1882	5	7
FOURRURES TARAN INC <i>TARAN FURS INC.</i> 1263-7344	22 01 46	3	4
GILLES GAUDETTE INC 1371-0280	20 01 75	3	4
LES IMMEUBLES CHAMPLAIN LTEE 1245-0334	05 05 58	3	4
JONRAY INC maintenant connu sous le nom de SIDBEC-NORMINES INC. 1465-7159	25 03 76	3	10
JEAN LAURIN ET ASSOCIÉS INC 1284-5715	30 04 69	4	3
MUSIQUE A.D.G. LTEE <i>A.D.G. MUSIC LTD.</i> 1348-2492	09 08 72	3	4
LES PLACEMENTS KELFORD INC <i>KELFORD INVESTMENTS INC.</i> 1464-4736	30 01 76	3	4
PRODUCTEL INC 1370-8383	27 12 74	4	7
REMBOURRAGE DE L'OUEST INC <i>WEST SIDE UPHOLSTERY INC.</i> 1364-1303	12 06 75	3	4
SERVICE VIDEO INC <i>VIDEO SERVICE INC.</i> 1330-2963	24 04 73	4	9

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
SOCIETE DEGESCO LTEE 1349-7334	15 11 72	5	3
STERA DEVELOPMENT CORPN 1285-2083	04 12 57	3	4
TRUST HELLENIQUE CANADIEN HELLENIC CANADIAN TRUST 1337-5506	04 08 71	10	11
THE VILLAGER SHOE SHOPPES LTD 1134-6681	31 12 68	3	7

64802-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
ASSOCIATION ATHLETIQUE TROIS-RIVIERES INC. 1234-7316	L'ASSOCIATION ATHLETIQUE DOMTAR (TROIS-RIVIERES) DOMTAR ATHLETIC ASSOCIATION (TROIS-RIVIERES)	14 01 58
CONSEILLERS GOLDFARB (QUEBEC) LIMITEE ... GOLDFARB CONSULTANTS (QUEBEC) LIMITED 1248-7898	DIMENSION CONSULTANTS LTD.	11 09 69
CONSEILLERS EN REGIMES DE RETRAITE LTEE RETIREMENT COUNSELLORS LTD. 1249-7053	RETIREMENT COUNSELLORS LTD.	28 12 61
CORPS DE MUSIQUE LES ETOILES DE DORION-VAUDREUIL INC. 1254-2734	CORPS DES MAJORETTES ETOILES DE DORION INC.	26 03 68
DOUCET INC. 1350-9880	DOUCET (1974) INC.	08 01 74
EQUIPEMENTS SERVO-CONTROLE INC. 1344-2017	LES INDUSTRIES D.M.D. INC.	31 10 73
INSTITUT SPORT ET SANTE RELAXE INC. 1155-8863	SAUNA FRONTENAC INC.	12 06 67
PIECES D'AUTO RICHARD LTEE RICHARD AUTO SUPPLY LTD. 1138-5184	RICHARD AUTO SUPPLY LTD.	08 09 55
REMIX INC. 1501-2339	REMIL INC.	03 12 75

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
RONEFF INC. 1195-2199	KANIAPISKAU RIVER FISHING CAMPS INC.	28 01 64
SOCIETE DE GESTION D'HOPITAUX ET D'INSTITUTIONS HOSPITAL AND INSTITUTIONAL MANAGEMENT CORPORATION 1273-6393	LA CORPORATION D'ADMINISTRATION DES HOPITAUX ET DES INSTITUTIONS HOSPITAL AND INSTITUTIONAL MANAGEMENT CORPORATION	31 03 64
SOGEVEX INC. 1258-7275	FALLINGER CORPORATION	07 04 71

64802-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC. 1229-7883	02 09 64	Montréal.	65 est, rue Sherbrooke, bureau 303, Montréal.
L'ASSOCIATION REGIONALE DE TIR DU LAC ST-LOUIS INC. LAKE ST. LOUIS REGIONAL SHOOTING ASSOCIATION INC. 1502-7501	09 04 76	Saint-Pierre	128, 5 ^e Avenue, Saint-Pierre.
L'ATELIER DE GRAPHISME JUSTE PLUS INC. 1502-8442	01 04 76	Montréal.	2306 est, rue Sherbrooke, Montréal.
AUBAINES ALIMENTAIRES LTEE. 1165-8747	21 03 62	700, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières.	950, boulevard des Récollets, Trois-Rivières.
BOMBARDIER & PELLETIER LTEE. 1239-7881	20 05 69	Richmond	297 nord, rue Principale, Richmond.
BRAULT & BISAILLON INC. 1360-4947	28 11 74	Saint-Jean.	793, Lasalle, Saint-Jean.
CAN-AM CONTRACT CONSULTANTS INC. 1231-9497	02 07 70	1255, rue Université, suite 1610, Montréal.	418, rue St-Sulpice, Montréal.
CHIMIE & GENETIQUE PFIZER LTEE. PFIZER CHEMICALS & GENETICS LTD. 1502-3146	26 02 76	Kirkland	17300, Trans-Canada Highway, Kirkland.
LE CLUB DE TRAFIC DE LA MAURICIE INC. 1502-0837	11 02 76	Trois-Rivières	825, boulevard Normand, Trois-Rivières.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
COMPAGNIE JACK BARRY LIMITEE JACK BARRY COMPANY LIMITED 1267-7688	20 05 59	Montréal.	245, avenue Victoria, suite 802, Montréal.
LES CONSEILLERS EN PROTECTION DES RESSOURCES R.M.F.B. INC. R.M.F.B. RESOURCES PROTECTION CONSULTANTS INC. 1501-7031	12 01 76	76, Somerville, Westmount.	377, avenue Roslyn, Westmount.
FRANÇOIS CONTANT INC. 1199-6253	20 02 70	477, rue St-Isidore, Laurentides.	588, rue Archambault, Laurentides.
EBENISTERIE RAYMOND OUELLET INC. 1466-2274	12 04 76	Hauterive	1920, rue Boyer, Hauterive.
LES EDITIONS CLAUDE DUBOIS INCORPORÉE. 1361-7774	12 02 75	3440, Ridgewood, app. 50, Montréal.	4 est, Notre-Dame, bureau 1002, Montréal.
FIDUCIE CANADIENNE-ITALIENNE CANADIAN ITALIAN TRUST 1359-0179	04 09 74	Montréal.	1455 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
GUY FORTIN INC. 1462-8887	04 11 75	Jonquière	319, rue Richard, Jonquière.
LE FOURNISSEUR DE L'ATHLETE SHERBROOKE INC. 1364-9017	29 07 75	32 nord, rue Wellington, Sherbrooke.	355, rue Parc, Sherbrooke.
G.T. TRANSPORT INC. 1264-5115	11 06 68	332, rue Quintal, Laval	1922, boulevard Des Laurentides, Laval.
JONRAY INC. maintenant connu sous le nom de SIDBEC-NORMINES INC. 1465-7159	25 03 76	1, Place Ville-Marie, bureau 750, Montréal.	2055, rue Peel, Montréal.
R.B. KRAMER LTD. 1239-0613	05 03 65	5768, chemin Côte St-Luc, Montréal.	1440 ouest, rue Ste- Catherine, bureau 429, Montréal.
RITA LALANCETTE INC. 1464-2391	19 01 76	Roberval.	689, boulevard St-Joseph, Roberval.
LOGE ISIS 1362-7237	03 04 75	226, rue Demers, Montréal.	2185, rue Lebrun, Montréal.
LOGE SCARABEE 1360-0101	27 02 75	226, rue Demers, Montréal.	233 ouest, rue Villeneuve, Montréal.
LES MESSAGERIES DU NORD INC. 1463-6377	11 12 75	470, Arnaud, app. 105, Sept-Iles.	385, rue Gamache, Sept-Iles.
RENAL INC. 1282-0387	11 10 63	Montréal.	625 ouest, boulevard Dorchester, suite 1600, Montréal.
F. RICHARD INC. 1261-2636	11 07 69	1698, rue Lépine, Joliette ..	400, boulevard Ste-Anne, Joliette.
RODIMAR INC. 1501-9359	29 01 76	Montréal.	11250, rue Hammon, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
SECRETARIAT GAUTHIER INC. 1262-2494	18 05 71	68, boulevard Cartier, Laval.	1700, rue Dumouchel, Laval.
STEREO PLUS INC. 1502-0704	10 02 76	Longueuil.	57 ouest, rue St-Laurent, Longueuil.
SUSPENSION AUTOMOBILE BRAULT INC. ... BRAULT AUTO SPRING INC. 1365-1864	28 04 75	Montréal.	8260, rue Casgrain, Montréal.
TRANSPORT ROGER RIENDEAU INC. ROGER RIENDEAU TRANSPORT INC. 1371-8168	21 03 75	Saint-Constant	464 nord, St-Pierre, Saint-Constant.
VENTILATION CARDINAL INC. CARDINAL VENTILATION INC. 1369-7883	24 09 74	14, rue Maguire, Montréal .	4975, rue Sorel, Montréal.

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

64802-o

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ACCESSOIRES D'AUTO PRINCEVILLE (1976) INC. 1467-4550	Princeville	31 05 76
LES AGENCES CLAUDE MARCHAND INC. CLAUDE MARCHAND AGENCIES INC. 1465-2572	190, des Erables, Granby	02 03 76
AGENCE COMMERCIALE ASTRALE INC. 1502-2916	135, Promenade Forest, Pincourt	24 02 76
L'AGENCE DE VOYAGE BATORY INC. BATORY TRAVEL AGENCY INC. 1502-8756	1598, boulevard St-Laurent, Montréal. ...	02 04 76
ALIMENTATION VERREAULT INC. 1466-9204	La Baie	07 05 76
ALIMENTATION VERRET INC. 1467-5821	310, de l'Eglise, Notre-Dame-des-Laurentides	04 06 76
AMENAGEMENT DE L'OUEST DE L'OUTAOUAIS INC. WESTERN OUTAOUAIS DEVELOPMENT INC. 1503-4507	117, rue Front, Aylmer	13 05 76
LES AMENAGEMENTS RUE SADDLERIDGE INC. 1503-4374	2904 Post Road, Saddlebrook, Saint-Lazare	13 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
AMENAGEMENT V.P.S. INC. V.P.S. DEVELOPMENT INC. 1503-1776	6200, rue Rina-Lasnier, Saint-Léonard ..	23 04 76
ULRIC ANGLEHART INC. 1503-4663	3137, rue France, Fabreville, Laval.	13 05 76
ARMOIRES VICTO INC. 1467-4246	305, rue Cartier, Victoriaville	28 05 76
LES ASSOCIES GRAHAM & BIERMAN LTEE. GRAHAM & BIERMAN ASSOCIATES LTD. 1503-2683	5165 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. ..	28 05 76
ASSURANCES KIROUAC, MORENCY, ROBITAILLE INC.	2860, chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy.	20 02 76
ATELIER DE DEBOSSSELAGE PIERRE INC. PIERRE BODY SHOP INC. 1503-5017	Station Road, Como, Hudson	18 05 76
ATELIERS P.R.S. LTEE 1465-7977	1029, 11 ^e Rang, Sainte-Cécile-de-Milton	25 03 76
AUBE & BOLDUC INC. 1466-6887	59, rue St-Georges, Windsor	03 05 76
AUBERGE LE CHAPERON ROUGE INC. 1466-5665	Blue Sea	27 04 76
AUTOBUS R.O.B.O. INC. 1467-4238	527, rue Principale, Daveluyville	28 05 76
AVIATION M.L. INC. M.L. AVIATION INC. 1503-4812	541, rue Cabana, Granby	17 05 76
BEAUDOIN & MALENFANT INC. 1503-1875	211, rue St-Sacrement, suite 47, Montréal.	23 04 76
BEAUMONT & FILS LTEE 1465-6664	Ville-Marie	18 03 76
BELSA INC. 1503-2220	Montréal.	27 04 76
BIJOUX SYLVIE INC. 1466-0294	Granby	17 05 76
BIJOUTERIE GIGUERE INC. 1503-5728	Louiseville	21 05 76
BIZZ INC. 1503-6957	144, Richelieu, Saint-Jean	01 06 76
BOUCHARD-LACOMBE-PERRON (1976) INC. 1465-1863	133 ouest, Ire Avenue, Amos	27 02 76
BOULANGERIE ST-THOMAS (1976) INC. 1503-7138	Saint-Thomas-de-Joliette	03 06 76
BOUTIQUE BON PIED BEL OEIL INC. 1466-7992	Beloeil	05 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE L'ESPADRILLE DE GRANBY INC. 1465-5203	Granby	12 03 76
BOUTIQUE SUISSE INC. 1467-0921	1347, rue Maguire, Sillery	14 05 76
BOUTIQUE DU TAPIS DE DOLBEAU INC. 1466-9832	1230, boulevard Walberg, Dolbeau	13 05 76
BOUTIQUE TATANE INC. 1463-7177	Montréal.	17 12 75
BOUTIQUES YVES DE SAINT-SIMON INC. 1466-1748	Montréal.	08 04 76
BRASSERIE CHEZ ALEXIS INC. 1466-3371	201, avenue St-Georges, Carrefour St-Georges, Saint-Georges.	15 04 76
BRASSERIE J.P.G. INC. 1467-2398	Saint-Georges.	27 05 76
BRASSERIE LA GOULEE INC. 1467-2216	Sainte-Catherine	18 05 76
BRIQUE ET PIERRE MIRABEL INC. 1503-1644	Dollard-des-Ormeaux	22 04 76
CABRIOLET ROYAL INC. 1503-4523	65, Beauvillage, L'Assomption	14 05 76
CAFETERIAS JANEL INC. 1461-9837	Montréal.	12 09 75
CARREFOUR DE LA VERENDRYE INC. 1466-5707	Laval.	27 04 76
LE CARREFOUR LONGUEUIL INC. 1503-3871	89, rue St-Charles, Longueuil.	10 05 76
CARREFOUR SAINT-FELICIEN LTEE. 1503-4705	Montréal.	17 05 76
CARRIERE DE L'ESTRIE INC. ESTRIE QUARRY INC. 1503-1412	Route rurale numéro 1, Warwick.	21 04 76
CARROSSERIE DES MILLE-ILES INC. 1503-1768	Laval.	23 04 76
CENTRE D'AUTO J.P. VALIQUETTE INC. 1466-5749	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	27 04 76
CENTRE DE MUSIQUE HEUTERPE INC. 1466-6846	1050, boulevard Mgr-Langlois, Saint-Timothée.	30 04 76
CENTRE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CLOUTIER INC 1466-4577	55, rue Charles-Rodrigue, Lévis	22 04 76
CENTRE DE REPARATION D'AUTOS ST-APOLLINAIRE INC. ST-APOLLINAIRE CAR REPAIR CENTER INC. 1466-9360	Saint-Apollinaire	11 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CERAMIQUE CANADIENNES INC. CANADIAN CERAMICS INC. 1502-8699	Montréal.	03 04 76
CEVIE INC. 1467-4261	174, Hélène-Boulé, Joliette	28 05 76
CHAUFFAGE ANDRE BOURDON INC. 1503-5660	283, boulevard des Terrasses, Auteuil, Laval.	21 05 76
CHIPEX LTEE. CHIPEX LTD. 1503-4150	Montréal.	11 05 76
CLINIQUE DE PHYSIOTHERAPIE LAVAL INC. LAVAL PHYSIOTHERAPY CLINIC INC. 1501-8989	4415, rue Notre-Dame (Chomedey), Laval.	26 01 76
CLUB SOCIAL L'ARCHANGE INC. 1463-3283	80, St-Marcellin, Escoumins	27 11 75
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CHARNIA LTEE. CHARNIA CONSTRUCTION CO. LTD. 1503-0497	Côte Saint-Luc.	13 04 76
LA COMPAGNIE MONASSO LTEE. 1466-6994	3220, rue Wellington, Verdun	30 04 76
COMPTOIR LE PETIT PAYSAN INC. 1466-4189	Villeneuve	22 04 76
COMPTOIR VINCENT BOIVIN INC. 1467-4568	445 ouest, rue Collard, Alma	31 05 76
CONCESSIONS CARAVANE INC. CARAVAN CONCESSIONS INC. 1502-5380	Saint-Laurent	12 03 76
CONFECTIONS BOISVERT & FRERES INC. 1503-5926	Saint-Adrien.	25 05 76
LES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION PLANOCOR LTEE. PLANOCOR MANAGEMENT CONSULTANTS LTD. 1501-7718	7100, Viau, app. 609, Montréal.	15 01 76
CONSTRUCTION ANGEM INC. ANGEM CONSTRUCTION INC. 1502-6867	6392, Cabrini, Montréal.	24 03 76
CONSTRUCTION BRUDI INC. BRUDI CONSTRUCTION INC. 1502-7378	8, Saint-Philippe, Saint-Constant	25 03 76
CONSTRUCTION FATA INC. FATA CONSTRUCTION INC. 1503-4119	Montréal.	11 05 76
CONSTRUCTION LUMONT LTEE. LUMONT CONSTRUCTION LTD. 1503-3509	1, Carré Westmount, Westmount.	06 05 76
CONSTRUCTION MENHIR INC. MENHIR CONSTRUCTION INC. 1503-2956	274 ouest, Rabastalière, Saint-Bruno	03 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES CONSTRUCTIONS P.H. PREVOST INC. 1467-4220	Saint-Charles	28 05 76
LES CONSTRUCTIONS R.R. DEGUIRE INC. 1503-6379	119, avenue des Plaines, Coteau-Landing.	27 05 76
CONSTRUCTION SOL INC. 1466-6715	30, rue Belle-Plage (Sainte-Rose), Laval	25 02 76
CORPORATION CHEMITRON, CHEMITRON CORP. 1467-5847	Brossard	07 06 76
EDMOND COUTURE ET FILS INC. 1467-1176	Saint-Narcisse	17 05 76
G. DAVIAULT LTEE 1465-3299	509, avenue Dulwich, Saint-Lambert	08 03 76
DEPANNEUR ROBIN INC. 1503-4929	3860, rue Laurier, Montréal.	17 05 76
CONRAD DI LORENZO INC. 1503-4747	66, avenue Mont-Bruno, Sainte-Julie	17 05 76
LES DISTRIBUTIONS BACCHUS INC. 1503-1180	Montréal.	20 04 76
DISTRIBUTION YVON PIERRE INC. 1503-4838	Louiseville	17 05 76
DOMAINE OUTAOUAIS INC. OUTAOUAIS DOMAIN INC. 1467-0087	Buckingham (Secteur Masson).	10 05 76
LAURIAN DUFOUR INC. 1466-7943	Sacré-Coeur	03 05 76
YVES DUGAS INC. 1502-4078	Sainte-Julienne	03 03 76
GEORGES A. DULAC LTEE 1503-4796	Louiseville	17 05 76
LAURENT DUPONT, BRIQUETEUR INC. 1503-4556	5260, rue Redmond, Saint-Hubert.	14 05 76
DYNAROC INC. 1465-0873	Jonquière.	23 02 76
ELECTRICITE D'AUTO HAUTERIVE INC. HAUTERIVE AUTO ELECTRIC INC. 1466-2381	Hauterive	12 04 76
ENCANTRAN INC. 1466-2431	1220, avenue Taché, Québec.	08 04 76
LES ENTREPRISES A. & J. ETHIER INC. 1467-0236	Montréal.	12 05 76
LES ENTREPRISES BEAUCHAMPS & CLEMENT LTEE. 1503-4549	Route rurale numéro 1, Montébello.	14 05 76
LES ENTREPRISES DUBOIS ET LEVESQUE INC. 1502-8053	819, de Sève, Sainte-Thérèse.	30 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES E.W. CHALHOUB INC. 1466-6754	3478, Carré Rochon, Sainte-Foy	28 04 76
ENTREPRISES D'ELECTRICITE CANTEC INC. CANTEC ELECTRIC ENTERPRISES INC. 1502-0035	4447, Provost, Lachine.	31 03 76
LES ENTREPRISES GAMONA INC. 1503-4077	3211, rue Glenn (Fabreville), Laval.	11 05 76
LES ENTREPRISES GEORGES LOISEAU INC. 1466-8784	Lac-Carré	07 05 76
LES ENTREPRISES GESRAB INC. 1502-7626	23, 66e Avenue, LaSalle	26 03 76
LES ENTREPRISES J.M.B.F. LTEE 1466-3629	Saint-Théodore d'Acton	22 04 76
LES ENTREPRISES LE CACTUS FLEURI INC. 1503-5637	Rang Nord-Ouest, Sainte-Madeleine	21 05 76
LES ENTREPRISES M. & G. LUPIEN INC. 1466-9576	Cantons Unis Wendover et Simpson	11 05 76
LES ENTREPRISES MULTIFAB INC. 1467-6894	Val-Bélair	09 06 76
LES ENTREPRISES ROMERN INC. 1464-2177	154, rue Champlain, Saint-Jean	19 01 76
LES ENTREPRISES SONONDE INC. 1465-0295	Québec	23 04 76
LES ENTREPRISES V. BRISEBOIS ET FILS INC. 1502-6172	1701, rue Principale, Sainte-Dorothée ...	18 03 76
LES EPICERIES ANDRE COTE INC. 1466-9923	130, Jacques-Cartier, Farnham.	10 05 76
EPICERIE & VARIETES TOUPIN INC. 1503-5447	63, Melrose, Delson	20 05 76
EQUIPEMENT AUTO-DIESEL G.G. INC. 1466-9840	1577, rang St-Denis, Sainte-Foy	13 05 76
EQUIPEMENT ROCK INC. 1467-4543	95, Des Meuniers, Québec.	28 05 76
EXCAVATION GUY SIMARD INC. 1466-7869	790, route Raymond, Chicoutimi-Nord. ...	03 05 76
EXTERMINATION LASALLE INC. 1467-4980	LaSalle	02 06 76
FERME D. MACKINNON LTEE. D. MACKINNON FARM LTD. 1466-6374	Route rurale numéro 6, Coaticook	26 04 76
FERME LUCONAGH LTEE 1467-3040	Saint-Omer	20 05 76
LES FONDERIES DE L'ESTRIE INC. EASTERN TOWNSHIPS FOUNDRIES INC. 1465-9031	Drummondville	30 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLAUDE FRENETTE INC. 1466-7430	7720, Louis-Hébert, Montréal.	29 04 76
CLAUDE GAGNIER INC. 1502-6784	48 Gables Court, Beaconsfield	23 03 76
GARAGE A.K. INC. A.K. GARAGE INC. 1503-4994	4175 ouest, Jean-Talon, Montréal. . . .	01 06 76
GARAGE ALEX ARSENEAU INC. 1502-5513	Havre-aux-Maisons.	15 03 76
GARAGE HINESON LTEE HINESON GARAGE LTD. 1503-5710	6999, Côte des Neiges, Montréal.	21 05 76
GARAGE ROCHEFORT & FRERES INC. 1466-9618	Saint-Félicien	11 05 76
GESTION AUDRY SAUER HAFFER INC. 1503-5611	34, 3 ^e Avenue, Val-Morin	21 05 76
GESTION DANAR LTEE DANAR MANAGEMENT LTD. 1503-0240	1814 est, boulevard St-Joseph, Montréal. .	12 04 76
GESTIONS G.G.R. INC. 1466-5244	2050, rue Mansfield, suite 410, Montréal	23 04 76
GESTION L. BISSONNETTE INC. 1503-5439	Dorion	20 05 76
GESTION PHILON LTEE. 1503-4291	3730 est, boulevard Crémazie, suite 410, Montréal.	12 05 76
LES GLISSIERES M.V. INC. 1465-6557	Sherbrooke	16 03 76
EMILE GOYETTE INC. 1466-7463	919 est, Beaubien, Montréal.	29 04 76
CLAUDE GUY INC. 1503-4010	372, rue Notre-Dame, Repentigny.	11 05 76
LES HABITATIONS CANADIENNES J.M.G. INC. 1466-9402	(Neufchâtel), Québec.	11 05 76
LES HABITATIONS SALECOURT INC. SALECOURT HOMES INC. 1503-5124	527, rue Léopold-Nantel, Saint-Jérôme. .	19 05 76
JEROME HARVEY INC. 1466-7968	Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine. .	03 05 76
LES IMMEUBLES ALVERNE INC. 1466-2696	Saint-Léonard	12 04 76
LES IMMEUBLES BUFFALO (QUEBEC) INC. 1502-9150	1479, Notre-Dame, Saint-Sulpice.	05 04 76
LES IMMEUBLES C.D.K. INC. 1467-2323	Sainte-Foy	20 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
IMMEUBLES CASTILLE INC. 1503-5769	2480, avenue St-Germain, Saint-Hyacinthe	25 05 76
LES IMMEUBLES DEMPOR INC. 1467-5813	3, Place Laval, Laval	03 06 76
LES IMMEUBLES DEUX MILLE CINQUANTE-QUATRE LTEE 1502-7550	800 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1410, Montréal.	19 04 76
LES IMMEUBLES HERJEAN INC. 1466-5301	Montréal.	23 04 76
LES IMMEUBLES NOLIN LTEE 1467-2760	Saint-Jean-Chrysostome	25 05 76
LES IMMEUBLES R.D.L. INC. 1465-4875	Magog.	28 04 76
LES IMMEUBLES SCHIROSA INC. 1466-3421	105, rue St-Louis, Montmagny.	15 04 76
LES IMPORTATIONS L. MARA INC. L. MARA IMPORTING INC. 1503-4234	Montréal.	12 05 76
IMPRIMERIE G.L.A.M. INC. G.L.A.M. PRINTING INC. 1466-4015	2870, rue Rouen, Montréal.	22 04 76
INSTALLATION D'ALUMINIUM DIRECT LTEE DIRECT ALUMINUM INSTALLATION LTD. 1503-3236	925, rue Hickson, Verdun	04 05 76
INVESTISSEMENTS NIWES INC. NIWES INVESTMENTS INC. 1503-0430	Montréal.	13 04 76
IRISCO DU QUEBEC INC. 1467-2810	Québec.	25 05 76
ISOLATION D'ANJOU INC. 1466-4676	Saint-Pacôme	22 04 76
JARDINS DE LA RIVE INC. 1467-4121	1198, rue Colbert, Sainte-Foy	01 06 76
KUSTEC INC. 1503-5561	Saint-Léonard	20 05 76
LANDECO INC. 1467-4139	1198, rue Colbert, Sainte-Foy	28 05 76
PATRICK LEFEBVRE LTEE 1466-0336	1401, d'Estimauville, Québec.	05 04 76
LEVAGE SEPA INC. SEPA CRANE INC. 1503-6643	4141 ouest, Sherbrooke, suite 200, Montréal.	28 05 76
LEVERCO INC. 1466-9394	Montréal.	11 05 76
LOCATION ECONOTO INC. 1466-4007	777 ouest, boulevard Charest, Québec.	22 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LOCATION FARMICO INC. FARMICO LEASING INC. 1503-2394	1370 est, rue Mont-Royal, Montréal.	28 04 76
LOCATION DE L'OUTAOUAIS INC. OUTAOUAIS LEASING INC. 1466-4262	899, Maloney, Gatineau.	20 04 76
MACHINERIE HYDRAULIQUE DONNACONA INC. 1466-4296	Donnacona	20 04 76
MAINTENANCE C.B.S. LTEE C.B.S. MAINTENANCE LTD. 1501-4962	Montréal.	19 12 75
LA MAISON DU BIFTECK JOE (QUÉBEC) LTEE JOE'S STEAK HOUSE (QUÉBEC) LTD. 1503-3707	Québec	07 05 76
LES MAISONS LES PETITES QUEBECOISES INC. 1503-6767	Case postale 520, Domaine du Chanteclair, Val-David.	31 05 76
MANOIR FLEURY INC. 1503-3897	2145 est, rue Fleury, Montréal.	10 05 76
MARCHE LANGELIER LTEE 1466-0856	11836, boulevard Langelier, Montréal-Nord.	07 04 76
MASSY & MASSY INC. 1466-9147	Drummondville	07 05 76
MATERIAUX DE CONSTRUCTION AMCO INC. AMCO BUILDING MATERIALS INC. 1466-7802	7033, route Trans-Canadienne, Saint-Laurent.	03 05 76
MATERIAUX DE CONSTRUCTION PROBEX INC. PROBEX BUILDING SUPPLIES INC. 1502-8467	2745, rue Paulus, Saint-Laurent.	01 04 76
MECANIQUE D'AUTO J.K. INC. 1503-4424	Montréal.	13 05 76
MERCERIE MANIC INC. 1466-6663	Baie-Comeau	28 04 76
METALLURGIE LAURENTIENNE LTEE LAURENTIAN METAL WORKS LTD. 1466-7018	803, rue St-Nicolas, Saint-Jérôme.	30 04 76
MONSIEUR PNEU DE L'EPIPHANIE INC. 1503-2832	30, rue Lusignan, L'Epiphanie.	30 04 76
MULTIVRAC LTEE 1503-3921	4, Place Ville-Marie, bureau 512, Montréal.	10 05 76
MUR SEC GILBERT INC. GILBERT DRYWALL INC. 1466-9543	Laval.	11 05 76
OMNIUM DE PROSPECTIVE INDUSTRIELLE CANADA INC. 1467-3511	55, rue d'Auteuil, Québec.	26 05 76
PAPIER & EMBALLAGE K.G. INC. K.G. PAPER & PACKAGING INC. 1503-9283	Mont-Royal.	06 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PAVAGE ST-LUC INC. 1466-8768	88, rue Jean-Talon, Saint-Luc.	07 05 76
PAYSAGISTE A. & P. INC. A. & P. LANDSCAPE-GARDENER INC. 1503-1024	375 est, boulevard Curé-Poirier, Longueuil.	20 04 76
REAL PICARD INC. 1503-4788	Saint-Alexis-des-Monts.	17 05 76
LES PLACEMENTS DUPLESSIS INC. 1503-4689	9601, boulevard Saint-Laurent, Montréal .	17 05 76
PLACEMENTS MADREX INC. MADREX INVESTMENTS INC. 1503-0943	3730 est, boulevard Crémazie, Montréal.	11 05 76
PLOMBERIE RIVIERE DU NORD INC. 1501-7726	1217, chemin de la Rivière, Val-David. .	15 01 76
PLOMBERIE ROBERT (1976) LIMITEE ROBERT PLUMBING (1976) LIMITED. 1503-3384	1294, Sainte-Elizabeth, Montréal.	05 05 76
LES PNEUS GASTON DION INC. 1465-5120	1-564, rue Smith, Saint-Jean.	11 03 76
LES PNEUS L.P. INC. L.P. TIRE INC. 1466-7109	Coteau-du-Lac	29 04 76
POIRIER, FORCIER & BIBEAU INC. 1466-7224	Jonquière	30 04 76
PRECOCAN INC. 1503-1388	91, Grand Boulevard, Ile-Perrot.	21 04 76
GERMAIN PREFONTAINE INC. 1466-9188	787, rue Michel-Pelletier, Boucherville ..	10 05 76
LES PRODUCTIONS AVKA INC. 1466-9196	Montréal.	07 05 76
QUINCAILLERIE PIERRE CYR INC. 1502-0845	Saint-Jérôme	11 02 76
RAFFINERIE DE METAL D'ABITIBI INC. ABITIBI METAL REFINERY INC. 1466-2829	Val-d'Or.	12 04 76
REPARATIONS D'AUTOS ALIFE INC. ALIFE AUTO REPAIRS INC. 1503-2584	9380, 2e Avenue, Montréal.	29 04 76
RESTAURANT CLORIS INC. 1466-9725	Victoriaville	11 05 76
RESTAURANT VICHY INC. 1503-5595	Montréal-Nord.	20 05 76
GERARD RICHER & FILS INC. 1503-6650	Saint-Eustache	31 05 76
ROBERT ST-LAURENT INC. 1503-4804	123, Maloney, Thurso.	11 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SALON DE QUILLES LEBEL INC. 1467-0566	167, rue Marchand, Drummondville	13 05 76
SEGOMIL INC. 1503-6270	2225, boulevard Pinard, Saint-Hyacinthe .	27 05 76
ANDRE SENEAL INC. 1503-4713	356, rue St-Laurent, Laprairie.	17 05 76
LES SERVICES ALIMENTAIRES PARRO LTEE. 1467-2240	1401, 18 ^e Rue, Québec.	18 05 76
SERVICE D'ENQUETES SERGAL INC. 1480-9644	Montréal.	18 11 75
SERVICES DE GESTION D'EDITION P.M.S. INC. P.M.S. PUBLISHING MANAGEMENT SERVICES INC. 1466-3801	12265, rue Grenet, suite 302, Montréal. .	21 04 76
SERVICE ET LOCATION DE GRUES COBRA INC. COBRA CRANE LEASING AND SERVICE INC. 1503-5249	1317, boulevard Labelle, Blainville. . . .	19 05 76
SERVICE DE MAINTENANCE IDEFIX INC. IDEFIX MAINTENANCE SERVICE INC. 1466-3199	2530, rue Bergère, Longueuil.	14 04 76
LES SERVICES PETROLIERS DE L'EST INC. EASTERN PETROLEUM SERVICES INC. 1503-1404	130, rue Lalonde, Repentigny.	21 04 76
SERVICE DE PNEUS DU PARC INC. PARK TIRE SERVICE INC. 1503-2212	158, Petite Côte (Sainte-Rose), Laval. . . .	27 04 76
CLAUDE SIMONEAU INC. 1466-2746	170, rang Ste-Marie, Saint-Agapitville . . .	12 04 76
SOCIETE DACCA (QUEBEC) INC. 1502-7493	50, Place Crémazie, suite 407, Montréal .	30 03 76
SOCIETE IMMOBILIERE PRINSAR LTEE. 1503-0588	1190, rue du Fort, Penthouse, Montréal .	14 04 76
SOCIETE IMPORT-EXPORT INTERIMEX LTEE 1502-3575	1255, Carré Phillips, suite 312, Montréal	01 03 76
SPECIALITES D'AUTO ET CAMION A.L.M. INC. 1467-3024	Granby	20 05 76
SPECIALITES L'ACADIE INC. L'ACADIE SPECIALTIES INC. 1503-6908	1100, Beaumont, Montréal.	01 06 76
SPORGEST INC. 1503-6254	Montréal.	26 05 76
SPORT AUX QUATRE COINS LTEE. 1503-5702	Montréal.	21 05 76
STATION-SERVICE MINVILLE DE GRANDE-VALLEE INC. 1467-0947	Grande-Vallée.	14 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
STATION-SERVICE NEWMAN INC. NEWMAN SERVICE STATION INC. 1503-5694	1425, boulevard Shevchenko, LaSalle.	21 05 76
STATION-SERVICE PAOLO PERSECHINO INC. PAOLO PERSECHINO SERVICE STATION INC. 1503-5678	Montréal.	21 05 76
STUDIO LOUIS-SEIZE DE LAVAL INC. 1466-4049	3542, boulevard de la Concorde, Laval. .	22 04 76
STUDIO PHYSIFORME REPENTIGNY INC. PHYSIFORME STUDIO REPENTIGNY INC. 1503-2097	Repentigny	26 04 76
SULDBEC INC. 1503-0489	606, Cathcart, suite 1010, Montréal.	13 04 76
SUPERMARCHÉ A. CARRIER INC. 1465-8744	Matane	29 03 76
TABAGIE HAMON INC. 1466-3967	35, Place Bilodeau, Val-Bélair	22 04 76
TAVERNE VIMY LTEE. 1465-7928	2747 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. .	25 03 76
TELEDISTRIBUTION CABLOUIS INC. 1467-2562	Cabano	19 05 76
TELEVISION MIRABEL INC. 1503-4911	Montréal.	17 05 76
TERRASSEMENT OMNISER INC. 1502-5588	145, rue Principale, Delson.	15 03 76
LES TEXTILES FILANA INC. 1503-4721	465, St-Jean, suite 702, Montréal.	17 05 76
LES TEXTILES WELLINGTON INC. WELLINGTON TEXTILES INC. 1466-0757	4263, rue Wellington, Verdun.	08 04 76
TRAITEMENT DES DONNEES C.G.N. INC. C.G.N. DATA PROCESSING INC. 1502-6909	4101 est, rue Jarry, suite 300, Montréal. .	24 03 76
TRANSPORT INTERMODAL CHARLEVOIX LTEE. CHARLEVOIX INTERMODAL TRANSPORT LTD. 1466-9485	Clermont.	12 05 76
TRANSPORT JIM LYNN (1976) INC. 1467-4204	Sherbrooke.	28 05 76
TRANSPORT PAUL MARCHAND INC. 1364-9538	Victoriaville	25 07 75
TROTTOIRS & CHAINES J.G. QUEBEC INC. 1465-9635	379, rue Pichette, Château-Richer	01 04 76
UNIRACOR LTEE. UNIRACOR LTD. 1503-6668	Montréal.	31 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
URBACO INC. 1503-4937	3435, boulevard Ste-Rose, Laval-Ouest.	17 05 76
USINAGE DODEC INC. 1463-3374	Chicoutimi.	26 11 75
LES VENTES FORD METRO INC. METRO FORD SALES INC. 1467-1861	Châteauguay	19 05 76
VERGER IDEAL INC. 1503-0653	541, rue Principale, Rougemont.	14 04 76
VETEMENTS PHENIX INC. PHOENIX CLOTHES INC. 1467-2984	1366, Maguire, Sillery	20 05 76
VINYLE M.D.D.F. LTEE. 1466-5855	6155 ouest, boulevard Gouin, Montréal ..	26 04 76

64802-0

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES, CITE DE CHAMBLY INC. 1503-4630	2447, rue Bourgogne, Chambly	17 05 76
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES INDUSTRIES TECHNIQUES DU CINEMA ET DE LA TELEVISION 1503-1735	Montréal	23 04 76
ASSOCIATION POUR LA SPIRITUALITE DES JEUNES DU QUEBEC 1503-3962	250, Providence, La Grotte, Lachute	11 05 76
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS MUNICIPAUX DE L'EST DU QUEBEC INC. 1466-1672	142 ouest, St-Germain, Rimouski	08 04 76
ASSOCIATION DES VETERANS DE GUERRE DE MONTREAL MONTREAL WAR VETERANS ASSOCIATION 1502-5133	1065, Place de la Colombière, app. 1, Montréal.	19 05 76
CAFE-CONCERT LA CHACONNE 1503-3160	Montréal	04 06 76
CLUB D'AGE D'OR GERBE D'OR INC. 1465-8512	31 Voligny, Saint-Thomas-de-Joliette ...	26 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB DE CHASSE ET PECHE DU LAC BRUCE..... 1467-7710	Québec	15 06 76
CLUB DE HOCKEY JUNIOR LES LIONS DE THURSO INC.. 1503-5363	Thurso	19 05 76
CLUB LIONS DE BERTHIERVILLE INC..... 1464-6269	340, rue Frontenac, Berthierville	05 02 76
CLUB DES LIONS DE CANDIAC INC..... CANDIAC LIONS CLUB INC. 1502-6222	Candiac	19 03 76
CLUB OPTIMISTE MONT-JOLI, QUEBEC INC..... 1466-7505	Mont-Joli	31 05 76
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NEW RICHMOND .. 1464-9966	New Richmond	19 02 76
CLUB RECREATIF DU LAC-DROLET	159 Principale, Lac-Drolet	09 02 76
LE CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE LA VILLE DE BECANCOUR INC. 1466-3439	Bécancour	15 04 76
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC.	Centre Mgr-Marcoux, 1885, De La Canardière, Québec.	04 06 76
CLUB SOCIOCULTUREL DU MANOIR OUTREMONT	1000 Rockland, Outremont	20 05 76
SOCIOCULTURAL CLUB OF OUTREMONT MANOR 1503-5397		
COMITE CULTUREL DE STE-MONIQUE DE HONFLEUR ... 1465-3190	Sainte-Monique	20 05 76
LA COMMUNAUTE COREENNE DU GRAND MONTREAL INC. THE KOREAN COMMUNITY OF GREATER MONTREAL INC. 1466-4361	Dorval	21 04 76
CORPORATION DU MOULIN OCTAVE GARIEPY..... 1463-7417	Deschambault	17 12 75
LA FONDATION DU CLUB ROTARY D'AMOS, QUEBEC, INC. 1364-6997	Amos	29 12 75
FORT L'ASSOMPTION INC.	L'Assomption	18 05 76
LE GROUPE DES ARTS DE GATINEAU	483, Tessier, Gatineau	26 03 76
LE GROUPE FAMILIAL PLAISIRS PLEIN AIR	4340, Garnier, Montréal	05 04 76
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.)	7075, boulevard Lasalle, Montréal	13 05 76
INTERNATIONAL INSTITUTE OF STRESS (I.I.S.) 1467-0392		
LEPHEMI INC.	Waterloo	26 01 76
1464-3902		

Nom	Siège social	Date de constitution
LA LIGUE DE BALLE LENTE DE GATINEAU 1466-5327	Gatineau	23 04 76
LOISIRS RUISSEAU DES OLIVES INC. 1466-1821	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	08 04 76
LES LOISIRS DE ST-PROSPER INC. 1466-7372	Saint-Prospér	30 04 76
LE MARATHON INTERNATIONAL DE CHIBOUGAMAU INC. 1466-6143	650, 3 ^e Rue, Chibougamau	27 04 76
PARA-CENTRE PLESSISVILLE INC. 1466-8255	Route rurale numéro 1, rang 9, Plessisville.	04 05 76
LES PLACEMENTS IMMOCORP LTEE IMMOCORP INVESTMENTS LTD. 1467-2968	Montréal	20 05 76
PROJET-FAMILLE CENTRE-VILLE 1502-0027	Montréal	05 02 76
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE GRANBY INC. 1466-8016	565, Reynolds, Granby	03 05 76
SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES POINTE-DES- CASCADES INC. 1466-5624	52, chemin du Fleuve, Pointe-des- Cascades.	01 06 76
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE RIMOUSKI INC. 1463-7342	Rimouski	17 12 75
LE THÉÂTRE DE LA BORDEE..... 1467-7702	1118, rue St-Jean, appartement 2, Québec.	14 06 76
LA TROUPE DE THÉÂTRE DU CENTENAIRE DE ST-PAUL DE MONTREAL 1467-2653	Montréal	19 05 76
LA TROUPE DE THÉÂTRE DU GANG DES AUTOBUS INC. 1467-6340	Québec	07 06 76

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
N. & R. BORNAIS INC. 1466-2712	229, 6 ^e Rue, Sainte-Marthe- du-Cap-de-la- Madeleine.	12 04 76	Corrigeant le nom «M. & R. BORNAIS INC.» par «N. & R. BORNAIS INC.».
CLUB SOCIAL SOCABLI 1467-5425	Québec	02 06 76	Ajoutant le siège social.

64802-o

*Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.*

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AMENAGEMENT JEROMAG LTEE 1466-2175	12 04 76	28 05 76	Augmentant le capital-actions.
CLUB SOCIAL DES CENT TRENTE-NEUF MATANE INC. 1463-4661	08 12 75	23 04 76	Changeant le nom-ancien nom: CLUB SOCIAL C.I.P. MATANE INC.
CODYFORT LTEE 1362-8771	21 04 75	03 11 75	Augmentant le capital-actions.
COMPTOIR AGRICOLE ST-LOUIS INC. 1272-5909	13 10 71	07 06 76	Etendant les pouvoirs.
LES ENTREPRISES CHALIMAC LTEE 1215-6444	24 08 71	02 03 76	Changeant le nom-ancien nom: SAND-BLASTING ENTERPRISES LTD.
LES ENTREPRISES L. CORBEIL INC. 1218-6466	07 10 71	11 06 76	Augmentant les objets.
LES ENTREPRISES MARCEL MARION INC. . 1480-5196	22 10 75	28 04 76	1. Changeant le nom-ancien nom: LES ENTREPRISES GASTON ST-PIERRE INC. 2. Etendant les objets.
LES ENTREPRISES PIERREKAND LTEE PIERREKAND ENTERPRISES LTD. 1257-0867	17 05 68	20 05 76	Augmentant le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LES ENTREPRISES DU SOMMET BLEU INC. BLUE SOMMIT DEVELOPMENT INC. 1239-3211	14 06 47	22 01 76	Réduisant le capital-actions.
H.O.P. CONSULAB INC. 1338-7485	08 07 63	13 05 76	Modifiant le capital-actions.
IMPRIMERIE ST-PATRICE INC. 1208-5601	18 06 70	12 04 76	Augmentant le capital-actions.
OUTILLAGES SEPT-ILES LTEE SEPT-ILES TOOLS LTD. 1170-0416	01 04 65	18 05 76	Etendant les objets.
ROYMOR LTEE ROYMOR LTD. 1306-7467	16 08 68	25 05 76	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes supplémen- taires émises le 9 octobre 1970.
CALVIN SAVIDANT, ENTREPRENEUR GENERAL INC. CALVIN SAVIDANT GENERAL CONTRACTOR INC. 1461-2535	15 09 75	04 06 76	Etendant les objets.
TOURBIERE DE POINTE-AU-PERE INC. POINTE-AU-PERE PEAT BOG INC. 1279-5167	21 01 71	09 12 75	Augmentant le capital-actions.

64802-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BETTER PRINTING SERVICE INC. 1353-4169	18 08 72	400, rue Atlantic, Outremont.	7585, rue St-Laurent, Montréal.
BETTER PRINTING SERVICE INC. 1353-4169	18 08 72	Montréal	400, rue Atlantic, Outremont.
BOULANGERIE L'HOMME DES CROISSANTS INC. 1372-0560	11 04 75	261 ouest, rue Bernard, Montréal.	2910, rue Diab, Saint- Laurent.
BRICKPOINT STUDIOS INC. 1226-1954	19 06 72	2195, rue Crescent, Montréal.	1248, avenue Greene, Westmount.
CONSTRUCTION CROMWELL INC. CROMWELL CONSTRUCTION INC. 1502-5000	10 03 76	Montréal	39, 3e Avenue Nord, Roxboro.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES DISTRIBUTIONS ARBEC INC. 1359-9642	29 10 74	2625, rue de la Ronde, Québec.	1227A, Quinn, Longueuil.
ECLAIRAGE HODE LTEE 1361-7832	16 04 75	8113, rue Dora, Lasalle ...	59 ouest, rue St-Jacques, suite 700, Montréal.
LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DUNPAT INC. DUNPAT INDUSTRIAL ENTERPRISES INC. 1332-3183	20 06 72	Matagami	340, rue Gaspé, Bromont.
C. & G. GAGNON LTEE 1337-4988	25 09 72	834 est, rue du Phare, Matane.	254, Place des Mouettes, Sainte-Anne-de-la-Pointe- au-Père.
GESTION BRICLO INC. 1361-3633	22 01 75	10706, rue J.J. Gagnier, Montréal.	1400, Ile Maligne, Laval.
GROSSISTES & DISTRIBUTEURS A.P.A. LTEE. A.P.A. WHOLESALERS & DISTRIBUTORS LTD. 1339-4473	19 09 73	Les Galleries 2000, boule- vard St-Martin, Laval.	227, rue Dufferin, Hampstead.
LES INDUSTRIES MONT-LAURIER, LIMITEE . MONT-LAURIER INDUSTRIES LIMITED 1271-5330	05 11 43	Mont-Laurier	3900, boulevard Tricentenaire, Pointe-aux-Trembles.
NORYN MINES LIMITED (No Personal Liability) 1248-1214	01 05 45	Hull	Kingsmère, Hull Ouest.
PACKAGING AUTOMATION MACHINERY CO. LTD. 1217-4892	30 11 71	5205 est, boulevard Métropolitain, Saint-Léonard.	8350, avenue Mountain Sights, Montréal.
PAYMATIC (1972) LTEE 1332-1864	14 10 72	585 sud, rue St-Pierre, Joliette.	187, rue Gendron, Châteauguay.
LES PORTES & CHASSIS PLANTE LIMITEE .. PLANTE SASHS & DOORS LIMITED 1464-3795	23 01 76	2955, Terrasse Louisbourg, app. 9, Montréal.	1017, rue Carol, Laval.
PRODUCTIONS ROJAMIC INC. 1282-7341	27 01 71	84, rue Roy, app. 4, Lemoyne.	3850, rue Prud'Homme, Montréal.
LES PROMOTIONS DECIBEL INC. 1365-1906	28 04 75	7716, Serge, Lasalle	1919, rue Cossette, Mascouche.
SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC. CONTINENTAL OFFSET GRAPHIC SERVICES INC. 1369-3445	14 08 74	359, boulevard Ste-Croix, suite 200, Saint-Laurent.	405, Terrasse Newman, Lasalle.
SOCIETE DEGESCO LTEE 1349-7334	15 11 72	936, rue Hartland, Outremont.	5050, rue De Sorel, Montréal.
TRANSPORT R. & G. INC. 1339-3319	15 08 73	20, Parc Woodland, Léry ..	157, rue Richer, Saint-Pierre.
WALLCRETE DU CANADA LTEE WALLCRETE OF CANADA LTD. 1136-7992	15 04 59	3755, Courtrai, Montréal ..	8455, boulevard Langelier, Saint-Léonard.

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le ministre des consommateurs, coopératives, et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
AIDE UNIVERSELLE LTEE..... 1321-5892	Québec.....	31 07 59
ASSOCIATION PARENTS-MAÎTRES CHRIST-ROI..... 1353-1272	Saint-Hyacinthe.....	09 05 67
LES ASSURANCES FOTI, KEHELLA LTEE..... 1330-0397	Montréal.....	14 06 73
AUBERGE LAC NOMININGUE INC..... 1270-5380	Canton Loranger.....	07 04 71
CARROLL BELANGER INC..... 1332-9602	Pointe Lebel.....	30 04 73
P.R. BELANGER & ASSOCIÉS CIE LTEE..... P.R. BELANGER & ASSOCIATES CO. LTD. 1237-5978	Montréal.....	08 10 69
BENRAY MINING AND EXPLORATIONS COMPANY LIMITED..... (No Personal Liability)	Montréal.....	09 09 63
CHEZ LEON INC..... 1297-7369	Québec.....	15 06 64
DECOR ALUMINIUM DE QUEBEC INC..... 1231-6964	Limoilou.....	19 12 67
DISTRIBUCO INC..... 1150-0071	Gatineau.....	21 09 67
DOMINION FOUNDRY LIMITED..... 1466-7570	Montréal.....	10 05 33
FRUITS ET LEGUMES GAREAU & FRÈRE LTEE..... GAREAU & BRO. FRUITS AND VEGETABLES LTD. 1261-3618	Saint-Siméon.....	01 12 70
LA GARDE PAROISSIALE DE NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS DE SHERBROOKE, P.Q. 1252-7818	Cantons de l'Est.....	21 11 63
HOTEL NEW WELLINGTON LIMITEE..... 1294-4708	Sherbrooke.....	27 01 54
LAFLAMME & FRÈRES LTEE..... 1270-7121	Saint-Félicien.....	13 07 38
PHARMA GLASS CO. INC..... 1313-0349	Montréal.....	10 01 52

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
PREM-PAY CORP. 1279-2859	Montréal.	16 06 67
LES PUBLICATIONS LOTBINIERE INC. 1272-5578	Saint-Patrice-de-Beaurivage.	13 05 68
SERVICE DES LOISIRS DE TROIS-RIVIERES INC. 1286-7230	Trois-Rivières.	23 12 38
TRANSPORT BERTHIAUME INC. BERTHIAUME TRANSPORT INC. 1337-8104	Montréal.	16 07 73
64802-o <i>Le directeur du service des compagnies,</i> PIERRE DESJARDINS.		

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROSEMONT INC. ROSEMONT SPORTING ASSOCIATION INC.	09 11 74	45
CLUB DU FAUCON D'OR INC.	03 11 73	44
LES ENTREPRISES LE PRINCE INC.	15 06 74	24
LES ENTREPRISES ROBUSTES INC. ROBUST ENTERPRISES INC.	16 06 73	24
GOUTTIERES ROYALES LTEE ROYAL EAVESTROUGHS LTD.	07 12 74	49
NETTOYEURS FRONTENAC INC. FRONTENAC CLEANERS INC.	19 07 75	29
PHILIPPE DAY INC.	19 01 74	3
PLAST UKRAINIAN YOUTH ASSOCIATION OF CANADA	23 03 74	12

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Associations coopératives

**CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION
VIC ENTRAIN DE VICTORIAVILLE***(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association, sous le nom de «CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION VIC ENTRAIN DE VICTORIAVILLE», dont le siège social est situé à Victoriaville, Québec, dans le district électoral d'Arthabaska.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64805-o HUBERT MARCEAU.

**COOPERATIVE D'ALIMENTATION
NATURELLE DE N.D.G.
N.D.G. NATURAL FOODS CO-OP***(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'ALI-

MENTATION NATURELLE DE N.D.G.» et sa version anglaise «N.D.G. NATURAL FOODS CO-OP», dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Notre-Dame de Grâce.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64806-o HUBERT MARCEAU.

**COOPERATIVE REGIONALE DES
CONSOMMATEURS DE LA HAUTE YAMASKA***(Loi des associations coopératives)*

Les ministres des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE REGIONALE DES CONSOMMATEURS DE LA HAUTE YAMASKA», dont le siège social est situé à Granby, Québec, dans le district électoral de Shefford.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64807-o HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — Demandes

Marie Lauréanne Laurette Nolette Beauchesne

Avis est donné par les présentes que Marie Lauréanne Laurette Nolette Beauchesne, résidente et domiciliée à 46, rue Champlain, Victoriaville, province de Québec, adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec une requête en vertu de la loi du changement de nom afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie Lauréanne Doris Nolette Beauchesne.

Arthabaska, ce 14 juin 1976.

Les procureurs de la requérante,

MOISAN, BELLAVANCE, AUBERT,
LEMELIN & LABBÉ.

64787-26-2-o

Joseph Égide Cantin

Avis est par la présente donné que Joseph Égide Cantin, résidant au 190, avenue des Écoles, Normandin, district de Roberval, demandera au ministre de la justice d'adopter un décret pour changer son nom en celui de Joseph Égide Gilles Cantin. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 28 mai 1976.

Les procureurs du requérant,
SIMARD, BRODEUR & GIRARD.

64773-26-2-o

Marie Suzanne Dansereau

Avis est par la présente donné que Marie Suzanne Dansereau, présentement sans emploi, domiciliée et résidant au 2630, rue Aylwin, app. 2, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Marie Suzanne Turcot.

Les procureurs de la requérante,

TRUDEL, LABERGE & TOULET.

64754-26-2-o

Timofei Diaczuk

Avis est par les présentes donné que Timofei Diaczuk, vendeur, divorcé, du 6615, 38e Avenue, app. 2, Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil la permission de changer son nom en celui de Thomas Tamarin.

Montréal, le 16 juin 1976.

Le requérant,

THOMAS TAMARIN.

64840-27-2-o

Raymond Douglas Stoute

Avis est donné que Raymond Douglas Stoute, résidant et domicilié au 130, De la Barre, appartement 1509,

Longueuil, Québec, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Raymond Este.

Longueuil, ce 21 juin 1976.

Les procureurs du requérant,
BRISSETTE & ST-JACQUES.

64831-27-2-o

David Engelberg

Avis est donné, par les présentes, que David Engelberg, étudiant, domicilié au 4216 ouest, boulevard de Maison-neuve, appartement 4, Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de David Engels, ce changement bénéficiera à sa femme, Lillian Engelberg de la même adresse.

Les procureurs de la requérante,
MTRES LEBOVICS, CYTRYNBAUM
& SCHWARTZ.

64829-27-2-o

Laurent Éthier

Laurent Éthier, sans emploi, résidant et domicilié au numéro 4694, rue Garnier, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Boissonault.

Montréal, le 8 juin 1976.

Les procureurs du requérant,
MES POIRIER, ST-PIERRE &
PRESCOTT, *avocats.*

64755-26-2-o

Joseph Albert Alfred Roland Gagnon

Avis est par la présente donné que Joseph Albert Alfred Roland Gagnon, domicilié au 397, rue Gaudreault, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret pour changer son nom en celui de Laurent Gagnon. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 11 juin 1976.

Les procureurs du requérant,
ROY, DUCHESNE, PÉRIGNY & CÔTÉ.

64756-26-2-o

Karen Gail Prosterman

Avis est donné par les présentes que Karen Gail Prosterman, modèle, résidant et domiciliée au numéro 3450, rue Drummond, appartement 1024, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Katushka Galya Van Dyck.

Montréal, le 18 juin 1976.

Les procureurs de la requérante,
MES LAFLEUR & BROWN.

64830-27-2-o

Denis Lambert

Prenez avis que monsieur Denis Lambert, domicilié et résidant au 3535, rue Papineau, app. 1102, à Montréal, présentera au ministre de la justice, une requête pour changer son nom de Denis Lambert en celui de Denis David.

Le procureur du requérant,
RICHARD LORD, *avocat.*

64757-26-2-o

Raymond Roy

Raymond Roy, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au numéro 331, rue Gilford, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Roy Gauthier.

Montréal, le 8 juin 1976.

Les procureurs du requérant,
MES POIRIER, ST-PIERRE &
PRESCOTT, *avocats.*

64758-26-2-o

Claude Savoie dit Bujold

Avis vous est donné que monsieur Claude Savoie, dit Bujold, domicilié au 919 de la rue Pacific à Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Claude Bujold.

Montréal, le 4 juin 1976.

Les procureurs du demandeur,
BAATZ, SYLVESTRE,
CYR & COHEN.

64759-26-2-o

Celio Sorin Arditi

Avis est donné par les présentes que Celio Sorin Arditi, résidant au 5704, avenue Smart, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Thomas Celio Sorin Arditi.

Les procureurs du requérant,
LEBOVICS, CYTRYNBAUM
& SCHWARTZ.

64833-27-2-o

Marie, Albertine Villeneuve-Bourassa

Avis est donné que Marie, Albertine Villeneuve-Bourassa, ménagère, domiciliée au 521, rue Ste-Marguerite, à Pointe-du-Lac, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie, Mariette Villeneuve-Bourassa.

Trois-Rivières, le 10 juin 1976.

Les procureurs de la requérante,
LANGEVIN VIGEANT & al.

64832-27-2-o

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

**ACIER D'ARMATURE LTEE
ARMATURE STEEL LTD.**

Prenez avis que la compagnie «ACIER D'ARMATURE LTEE — ARMATURE STEEL LTD.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
DENIS ROY, notaire.

64812-o

**ASSOCIATION DES VENDEURS DE PIÉCES
D'AUTO USAGEES (AVPAU) INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES VENDEURS DE PIÉCES D'AUTOS USAGEES (AVPAU) INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte.

Le notaire,
ME JEAN-GUY PLANTE.

Montréal, Qué.

64813-o

ROMEO BELLEVILLE & FILS LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie «ROMEO BELLEVILLE & FILS LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, ce 18 juin 1976.

Les procureurs de la compagnie,

BIRON, JUTRAS, HOULE,
JUTRAS ET HINSE.

64828-o

LES EDITIONS MEDICALES INC.

Prenez avis que la compagnie «LES EDITIONS MEDICALES INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,

BERTRAND, GUÉRARD, TÉTREAU & BLEAU.
Ville de Laval, Qué.

64814-o

G S INVESTMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «G S INVESTMENTS LTD.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville

de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 18^e jour de juin, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
SHAPIRO, GREEN & BEINHAKER.

64815-o

SYNDICAT ST-BERNARDIN INC.

Avis est donné par les présentes que «SYNDICAT ST-BERNARDIN INC.», compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

Signé à Montréal, ce 1^{er} jour de juin 1976.

Le secrétaire,
MICHEL ROBIN.

64810-o

TONY'S SPORTSWEAR INC.

Avis est par les présentes donné que «TONY'S SPORTSWEAR INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, fera une demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 8^e jour de juin 1976.

Le procureur de la requérante,
M^{RE} N. NASADIUK.

64816-o

V.M. IMPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «V.M. IMPORT INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ME PIERRE GAGNON, notaire.

64811-o

Compagnies étrangères — Agent (s)

IBERIA LINEAS AEREAS DE ESPANA, SOCIEDAD ANONIMA

Avis est donné, par nouvelle procuration en date du 17 novembre 1975, dont une copie a été transmise au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, M. Patricio Fernandez Maillard de 3, Westmount Square, app. 1514, Montréal, a été nommé, en remplacement de M. Peter A. Van Westvenen, agent principal dans la province, d'«IBERIA LINEAS

AEREAS DE ESPANA, SOCIEDAD ANONIMA», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères.

Le bureau principal de la compagnie est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*
ALBERT JESSOP.

64835-0

1229-6778

Compagnies étrangères — Permis

ALLTRANS INTERNATIONAL LTD.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 3e jour de juin 1976, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «ALLTRANS FORWARDING LTD.», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de

«ALLTRANS INTERNATIONAL LTD.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

64803-0

1231-4480

Compagnies étrangères — Sièges sociaux

HAROLD AND DONALDSON TRADING AGENCIES S.A.

Avis est donné qu'en vertu d'une nouvelle procuration, en date du 20e jour de décembre 1972, dont une copie a été transmise au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, le bureau principal de «HAROLD AND DONALDSON TRADING AGENCIES S.A.», compagnie étrangère dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères, est changé de 1547, rue Nika, Laval, district judiciaire de Montréal, à 10450, Place Prieur, Montréal, district judiciaire de Montréal. Monsieur Jean Giosi, 10450, Place Prieur, Montréal, demeure l'agent principal de la compagnie dans la province de Québec.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

64837-0

1229-5077

QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.

Avis est donné qu'en vertu d'une nouvelle procuration, en date du 4e jour de décembre 1972, dont une copie a été transmise au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, le bureau principal de «QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.», compagnie étrangère dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères, est changé de 1547, rue Nika, Laval, district judiciaire de Montréal à 10450, Place Prieur, Montréal, district judiciaire de Montréal. Monsieur Jean Giosi, 10450, Place Prieur, Montréal, demeure l'agent principal de la compagnie dans la province de Québec.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

64838-0

1233-3704

Curatelle publique

Succession Jean-Guy Bastien

Succession de Bastien, Jean-Guy, en son vivant de 1636, rue Dorion, Montréal, décédé le 7 janvier 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64822-o

Succession Alfred Esau Skinner

Succession de Skinner, Alfred Esau, en son vivant de Port Royal Building 1455 ouest, rue Sherbrooke, Mtl, Qué., décédé le 5 avril 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 64334-o

Ministère des terres et forêts — Cadastre

Canton de Chertsey

Cadastre: canton de Chertsey; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: canton de Chertsey.

Avis est par la présente donné que le lot 55-E du rang IV est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 3 juin 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chicoutimi

Cadastre: canton de Chicoutimi; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière.

Avis est par la présente donné que le lot 19-B-1 du rang III S.O. est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 3 juin 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Côte-des-Neiges

Cadastre: village de Côte-des-Neiges; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que le lot 187 est ajouté et que le lot 150-249 et qu'une partie du lot 150 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 31 mai 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Dufresnoy

Cadastre: canton de Dufresnoy, division d'enregistrement: Rouyn-Noranda, municipalité: Territoire non organisé (comté d'Abitibi).

Avis est par la présente donné que les lots 84-A-1 à 84-A-6, 84-B-1 à 84-B-19, 85-A-1 à 85-A-3, 85-B-1 à 85-B-3 du rang Est du Chemin Macamic sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 mai 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Gendreau

Cadastre: canton de Gendreau; division d'enregistrement: Témiscamingue; municipalité: ville de Témiscamingue.

Avis est par la présente donné que le lot 21-2 du rang Lac Témiscamingue est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 31 mai 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Normandin

Cadastre: canton de Normandin; division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest; municipalité: village de Normandin.

Avis est par la présente donné que les lots 30A-32 à 30A-49, 30B-13 à 30B-30 du rang VII sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 mai 1976.

64825-o *Pour le sous-ministre,*
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 724-30 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 2 juin 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de Pabos (révisé)

Cadastre: municipalité de Pabos (révisé); division d'enregistrement: Gaspé; municipalité: ville de Chandler.

Avis est par la présente donné que le lot 126 du rang I est ajouté et qu'une partie des lots 68A-3, 68B-1 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 26 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Provost

Cadastre: canton de Provost; division d'enregistrement: Berthier; municipalité: paroisse de Saint-Michel-des-Saints.

Avis est par la présente donné que les blocs 1 et 2 sont ajoutés et que les lots 1-1, 1-2, 2-1 à 2-5 et une partie des lots 1 et 2 du rang I Nord-Est, les lots 1, 2A, 2B, 3, 4, 1-1 à 1-4, 2A-1 à 2A-7, 3-1 à 3-16, 4-1 à 4-9 et une partie du lot 5B du rang II Nord-Est, une partie des lots 15, 16 du rang II Sud-Est, les lots C-1 à C-26 du bloc «C» et le bloc «C» sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 13 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement: Chambly, municipalité: ville de Saint-Lambert.

Avis est par la présente donné que les lots 273-44 à 273-51, 273-233 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 21 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est par la présente donné que les lots 129-239 à 129-245, 130-375 à 130-388, 130-395 à 130-415, 131-68, 131-69, 131-199, 131-200 et une partie du lot 129-255 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 18 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné que les lots 182-7, 183-2 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 2 juin 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Flore

Cadastre: paroisse de Sainte-Flore; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: ville de Grand'Mère.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 115A-2 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 28 mai 1976

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Martine

Cadastre: paroisse de Sainte-Martine; division d'enregistrement: Châteauguay; municipalité: paroisse de Sainte-Martine.

Avis est par la présente donné que les lots 169-26 à 169-29 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 25 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Cadastre: ville de Salaberry-de-Valleyfield; division d'enregistrement: Beauharnois; municipalité: cité de Salaberry-de-Valleyfield.

Avis est par la présente donné que les lots 864 à 867 sont ajoutés et que les lots 842-32, 842-33, 842-33A, 842-34, 842-34A, 842-36 et une partie des lots 841-1, 842-31, 842-35, 842-37, 842-38, 842-39, 842-40 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 14 mai 1976.

64825-o

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Shipton

Cadastre: canton de Shipton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: canton de Shipton.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 6B-39, 6B-47 et que le lot 6B-120 du rang 1 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 31 mai 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

64825-o

Ville de Terrebonne

Cadastre: ville de Terrebonne; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: ville de Terrebonne.

Avis est par la présente donné que le lot 133-193-1

est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 25 mai 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

64825-o

Village de Windsor-Mills

Cadastre: village de Windsor-Mills; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: ville de Windsor.

Avis est par la présente donné que les lots 1-30, 1-31, 1-66 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 3 juin 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

64825-o

Nomination (s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau de la province, les nominations suivantes:

Québec, le 21 avril 1976.

Me Roland Robillard, avocat et membre du Barreau du Québec, 10, boulevard Chambord, Lorraine, comté de Terrebonne, nommé en vertu de l'article 117 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 126 de cette loi dans toute la province, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Roland Robillard, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 10 mai 1976.

Québec, le 21 avril 1976.

Me Roger Vincent, avocat, membre du Barreau du Québec et conseil en loi de la reine, 201, rue Villeneuve, Val-d'Or, nommé en vertu de l'article 72 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge des sessions avec juridiction dans toute la province mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Roger Vincent, juge des sessions, étant autorisé à exercer sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 21 avril 1976.

Québec, le 21 avril 1976.

Me Gilles Therriault, avocat, membre du Barreau du Québec et conseil en loi de la reine, 449, rue King, Granby, nommé en vertu de l'article 102 de la Loi des

tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20 et ses amendements), juge de la Cour de bien-être social, avec juridiction s'étendant à tous les districts judiciaires de la province mais particulièrement et sans restriction aux districts judiciaires de Saint-François et de Bedford, à compter du 10 mai 1976.

Québec, le 22 juin 1976.

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

64818-o

Avis est donné que, par l'arrêté en conseil numéro 151-76 du 21 janvier 1976, il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer conseils en loi de la reine, par commission sous le grand sceau de la province, les avocats et membres du Barreau du Québec dont les noms suivent, savoir:

Mtres J. Arclen Blakely, Pierre Boudreault, André Brossard, Jacques Clément, L.-Yves Fortier, Bernard Gratton, Benjamin J. Greenberg, Jack Greenstein, René Hurtubise, Julian Kotler, Jean-H. Lafleur, Pierre Lamontagne, Georges-Roméo Léger, Daniel Morris, Joseph R. Nuss, Adrien-R. Paquette, Luce Patenaude, Jean Pélouquin, Armand Poupart, jr., André Quesnel, Max M. Teitelbaum, tous de Montréal; Gaston Desjardins, Michael E. Hickson, Pierre Larue, Isidore-C. Pollack, tous de Québec; Jean Girouard, de Trois-Rivières; Gérald Lafrance, de Sherbrooke; André Morin, de Chicoutimi; Gontran Rouleau, de Baie-Comeau; J.-Jacques Turcotte, de Kénogami.

Québec, le 17 juin 1976.

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

64818-o

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

<i>Professionnels désengagés</i>	<i>Date effective du désengagement</i>	<i>Date effective de la fin du désengagement</i>
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Ayre, W. Burton, 1481 Regent Road, Montréal, (Québec) H3P 2L1	05-06-76	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Chamard, John McLean, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 18A, Montréal (Québec) H3G 1M1	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, app. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, app. 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, Case postale 455, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A2	11-06-75	
Professionnels non participants		
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Blvd., Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9, rue Nelson, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal-Nord (Québec) H4K 1B3	24-09-72	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374, rue Sherbrooke ouest, app. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	

Professionnels non participants

Date effective
de la non-
participation

Date effective
de la fin
de la non-
participation

Médecins spécialistes

Région de Montréal

David, Paul, 8705, rue Barbeau, St-Léonard (Montréal) (Québec) H1R 2N3	01-12-70
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1G5	01-12-70
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71
Eakin, W. W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71
Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74
Fullerton, C. W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70
Gélinas, André, 565, rue Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71
Gibbard, Bruce A., 4324, rue Sherbrooke ouest, app. 48, Westmount (Québec) H3Z 1E1	30-06-74
Gold, Michael M., 5785, Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70
Gratton, Armand, 55, chemin Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75
Hunt, Brian R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson (Québec) J0P 1H0	31-12-70
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70
Legendre, Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70
Levin, Douglas C., 176 Bedbrook Avenue, Montreal-West (Québec) H4X 1R9	03-08-75
Levy, Léonard, 3545, Côte-des-Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73
MacDonald, Allison D., 3550, Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70
MacFarlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71
Manseau, Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70
Mason, Edward Halton, 452, Stanstead Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1X6	07-01-71
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2S4	01-12-70
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70
Nadler, Norman J., 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72
Nerman, Yale, 1115, rue Sherbrooke ouest, app. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71
Pearson, George J. R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70
Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2	03-02-71
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70
Smith, Clifton Conway, 637, Côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C4	01-12-70
Stein, Samuel, 1025, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72
Tucker, Elrie Clifford, 1390, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Apt. 202, Montréal (Québec) H3W 2C5	20-07-75

Région de Québec

Lapointe, Donat, 220, avenue Grande-Allée est, app. 650, Québec (Québec) G1R 2J1	13-01-71
Larue, Lucien, 964, avenue Casot, Québec (Québec) G1S 2Y1	26-12-70
Parrot, Paul, 1238, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5	01-12-70

Professionnels non participants

*Date effective
de la non-
participation* *Date effective
de la fin
de la non-
participation*

*Médecins omnipraticiens**Région de Montréal*

Archambault, Paul A., 2805 Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71
Brouille, Raynald, 3775, rue St-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71
Chevrefils, Paul E., 7960, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70
Cholette, Albert M., 5001, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74
Gordon, Lionel, 6235A Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70
Joannette, Jean-Paul, 4930 Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70
Mayman, Abe, 5845, Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70
Ricard, Michel, 1455, avenue Morgan, Montréal, Québec H1V 2P6	11-04-76
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71
Vines, Norman M., 5675, Côte-St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70

Région de Trois-Rivières

Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-10-71
--	----------

Région de Québec

Leclaire, Yves, 2832, rue Valcourt, Ste-Foy (Québec) G1W 1W3	01-12-70
Samson, J. W., 4, Parc Samuel Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72

Région des Cantons de l'Est

Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos (Richmond) (Québec) J1T 3N2	01-12-70
--	----------

*Chirurgiens-dentistes**Région de Montréal*

Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (St-Jean) (Québec) J3B 2S2	17-08-74
Baril, Claude, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74
Beaulieu, J. Édouard, Case postale 148, St-Rémy (Napierville) (Québec) J0L 2L0	30-03-71
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, Apt. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76
Beaumier, Georges A., 489, avenue Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74
Bertrand, Jean-Louis, 435, avenue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary Road, Apt. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74
Bourcier, René, 5450, Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, avenue Lajoie, Outremont (Québec) H2P 1P1	15-04-71
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E2	09-03-71
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-02-71
Bushell, Winston C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73
Casabon, Jacques, 2100, rue Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3	30-06-74
Chicoine, Claude, 4290, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S6	10-10-75

Professionnels non participants

*Date effective
de la non-
participation*

*Date effective
de la fin
de la non-
participation*

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74
Coen, Irving Isaac, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74
Cohen, Robert Harold, 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71
Copelovitch, Bernard, 5845, Côte-des-Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76
Couture, Jean-Paul, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74
Décary, Rémi, 245 Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75
Degrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74
De la Fuente, Napoléon, 1000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75
Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1	16-02-71
Faith, Robert W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74
Flam, David J., 4495, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. de la Concorde, Duvernay (Laval) (Québec) H7G 2G3	17-08-74
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74
Gendron, Roland, 900, rue Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74
Geoffrion, Roland, 48 Lakeshore Drive, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74
Griffiths, Victor Brian, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74
Guimond, Jean, 4352, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S9	05-06-75
Hale, George K., 465, avenue Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74
Harvey, Robert F., 1650 Cedar Avenue, Dental Clinic Apt., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71
Houde, Maurice, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76
Jones, Ronald G., 3550, Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74
Kennedy, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74
Kent, Leonard E., 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71
Kimura, Akira, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74
Kopytov, Oleg S., 3535 Queen Mary Road, Apt. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71
Labelle, Hubert, 666, rue Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74
Labelle, Paul, 12271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75

Professionnels non participants

Date effective
de la non-
participation

Date effective
de la fin
de la non-
participation

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Lajoie, J. Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73
Lamarche, Roger, 6119 Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) J7P 2A6	11-06-75
Lancrot, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75
Larue, Charles-Arthur, 6746, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74
Lawlor, Robert, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71
Lefebvre, Pierre L., 2225, boul. Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75
Legault, J. Victor, 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74
Leviitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74
Lussier, Raoul-Eugène, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74
Marchand, Paul R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74
Martin, Laurent, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74
Miller, Seymour S., 5025, rue Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74
Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Hwy., Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75
Munro, David John, 3550, Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71
Myles, Thomas A., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71
Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74
Parent, Benoit, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec)	23-08-72
Pearson, Hyman H., 4780, Côte-des-Neiges, app. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71
Prosterman, Leonard, 6000, Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74
Reich, Eric, 7005 Kildare Road, Apt. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74
Robinson, Wilfrid R., 3410 Benny Avenue, Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Westmount (Québec) H3Z 1K8	06-02-71
Rosen, Harry, 3545, Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74
Rouleau, François, 520, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75
Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8	20-06-74
Samis, Philip L., 1, Place Ville-Marie, app. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74
Shevell, Melvyn, 6000, Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13-04-74
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74

Professionnels non participants

*Date effective
de la non-
participation* *Date effective
de la fin
de la non-
participation*

*Chirurgiens-dentistes**Région de Montréal*

Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	19-11-75
Stockwell, William Gordon, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	17-08-74
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74
Van Vliet, Jonathan E., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Laval) (Québec) H7G 1A6	08-02-71
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74
Wainberg, Allen, 5845, Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74
Ward, Daryl B., 1414, Drummond, app. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74
Wechsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	17-08-74

Région de Québec

Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71
Crutchfield, Charles Bruce, 990, avenue des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74
McGibbon, D. P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2M4	06-06-75
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74

Région des Cantons de l'Est

Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74
Dugal, Paul-Laurent, 459A, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74
Gosselin, Viateur, 854, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1	16-05-73
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74
Lessard, Pierre, 189, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74
McLeod, Hector, 16 Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75
Olivier, Valmore H., 843, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71

Région de l'Outaouais

Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 4B4	07-11-75
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71

Région de Témiscamingue

Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74
--	----------

Région du Saint-Maurice

Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non- participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non- participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
Pharmaciens		
<i>Région du Québec</i>		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
Thibault, Urbain, 9926, Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec)	22-09-72	
<i>Région de Montréal</i>		
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	
Venne, Rosario, St-Hypolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Levy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montréal 254 (Québec)	09-02-75	
<i>Région du Saguenay, Lac-St-Jean</i>		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Morin, Léo-Paul, Case postale 570, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie, Témiscamingue (Québec)	01-10-72	
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

64853-o

Sociétés coopératives agricoles

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a confirmé l'acte d'accord intervenu les 11 et 20 mai 1976, entre les «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-NARCISSE NEUBOIS» et «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

AGRICOLE DE BEURRERIE DE ST-SYLVES-TRE», prévoyant la fusion de ces deux sociétés coopératives agricoles, sous le nom de «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE», dont le siège social est situé à St-Narcisse Neubois, dans le district électoral de Lotbinière.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

64841-o

HUBERT MARCEAU.

Soumissions — Demandes de

Ville de Bromont

Comté de Brôme-Missisquoi

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Mme Mireille

Copeland, greffier, Hôtel de ville, 110, boulevard Bromont, ville de Bromont, comté Brôme-Missisquoi, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi le 19 juillet 1976, pour l'achat de \$1,269,500 d'obligations de la ville de Bromont, datées du 1er août 1976, et remboursables en série du 1er août 1977 au 1er août 1996 inclusivement, avec

intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} août 1976.

Tableau d'amortissement — \$1,269,500 — 20 ans

Année	Capital
01 08 1977	\$ 45,500
01 08 1978	52,000
01 08 1979	56,000
01 08 1980	62,000
01 08 1981	69,000
01 08 1982	36,000
01 08 1983	39,000
01 08 1984	43,000
01 08 1985	47,000
01 08 1986	51,000
01 08 1987	47,000
01 08 1988	52,000
01 08 1989	57,000
01 08 1990	64,000
01 08 1991	70,000
01 08 1992	77,000
01 08 1993	86,000
01 08 1994	95,000
01 08 1995	105,000
01 08 1996	116,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$116,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1^{er} août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$116,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1^{er} août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Bromont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 24 — \$67,000 — renouvellement d'emprunt; 198-74 — \$270,000 — achat de terrains; 239-74 — \$57,500 — voirie; 251-74 — \$875,000 — construction d'un aréna.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 19 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, 110, boulevard Bromont, ville de Bromont, comté de Brôme-Missisquoi, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Bromont (comté de Brôme-Missisquoi), ce 22 juin 1976.

Le greffier,

MME MIREILLE COPELAND.

Hôtel de ville, 110, boulevard Bromont,

Ville de Bromont (Brôme-Missisquoi), P.Q.

Téléphone: 534-2021, code 514.

64842-o

Ville de Hauterive

Comté de Saguenay

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilbert Moffatt, greffier, Hôtel de ville, 625, boulevard Lafleche, ville de Hauterive, comté du Saguenay, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, lundi le 19 juillet 1976, pour l'achat de \$2,500,000 d'obligations de la ville de Hauterive, datées du 15 août 1976, et remboursables en série du 15 août 1977 au 15 août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-

annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1976.

Tableau d'amortissement — \$2,500,000 — 20 ans

Année	Capital
15 08 1977	\$104,000
15 08 1978	113,000
15 08 1979	122,000
15 08 1980	132,000
15 08 1981	145,000
15 08 1982	69,000
15 08 1983	75,000
15 08 1984	84,000
15 08 1985	91,000
15 08 1986	98,000
15 08 1987	107,000
15 08 1988	117,000
15 08 1989	128,000
15 08 1990	141,000
15 08 1991	153,000
15 08 1992	136,000
15 08 1993	149,000
15 08 1994	163,000
15 08 1995	178,000
15 08 1996	195,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$195,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$195,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Hauterive s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 54 — \$83,000; 55 — \$50,500; 187 — \$24,500; 188 — \$13,500; 189 — \$68,400; 190 — \$6,000; 206 — \$134,500; 213 — \$1,750; 214 — \$2,350 — renouvellements d'emprunts; 263 — \$456,300 — aqueduc et égouts; 264 — \$144,000; 267 — \$564,000; 272 — \$275,000 — aqueduc, égouts, voirie; 277 — \$215,000 — achat de machinerie — 279 — \$40,000; 280 — \$23,800 — aqueduc, égouts — 286 — \$50,000 — coût excédentaire au règlement 256; 292 — \$347,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 19 juillet 1976, à 7.30 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 625, boulevard Lafleche, ville de Hauterive (Saguenay), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Hauterive (comté du Saguenay), ce 11 juin 1976.

Le greffier,
GILBERT MOFFATT.

Hôtel de ville, 625, boulevard Lafleche,

Ville de Hauterive (Saguenay), P.Q.

Téléphone: 589-2071, code 418.

64843-o

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Providence

Comté de Beauce

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Hector Bourque, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 21 juillet 1976, au bureau municipal, Notre-Dame-de-la-Providence, paroisse (Beauce), P.Q., pour l'achat de \$700,000 d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Providence (Beauce), datées du 15 août

1976, et remboursables en série du 15 août 1977 au 15 août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1976.

Tableau d'amortissement — \$700,000 — 20 ans

Date	Capital
15 08 1977	\$ 42,000
15 08 1978	46,000
15 08 1979	51,000
15 08 1980	57,000
15 08 1981	63,000
15 08 1982	69,000
15 08 1983	76,000
15 08 1984	84,000
15 08 1985	93,000
15 08 1986	103,000
15 08 1987	1,000
15 08 1988	1,000
15 08 1989	1,000
15 08 1990	1,000
15 08 1991	2,000
15 08 1992	2,000
15 08 1993	2,000
15 08 1994	2,000
15 08 1995	2,000
15 08 1996	2,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$2,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas

des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$2,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse Notre-Dame-de-la-Providence s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: -1-75 — \$700,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue mercredi, le 21 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, au bureau municipal de Notre-Dame-de-la-Providence, paroisse (Beauce).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Providence (comté de Beauce), ce 22 juin 1976.

Le secrétaire-trésorier,
HECTOR BOURQUE.

Bureau municipal,
Notre-Dame-de-la-Providence, paroisse,
(Beauce), Québec.

Téléphone: 774-9427

774-9822, code 418.

64844-o

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père

Comté de Rimouski

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Mme Paul Bouillon, secrétaire-trésorière, jusqu'à 4.00 heures p.m., mercredi, le 21 juillet 1976, au bureau municipal, 345, rue Terrasse Bon-Air, Pointe-au-Père (Rimouski), P.Q., et par après à 8.00 heures du soir, à la salle du conseil, sous-sol de l'église, Pointe-au-Père (Rimouski), P.Q., pour l'achat de \$178,000 d'obligations de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père, datées du 15 août 1976, et remboursables en série du 15 août 1977 au 15 août 1996

inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1976.

Tableau d'amortissement — \$178,000 — 20 ans

Année	Capital
15 08 1977	\$ 3,500
15 08 1978	3,500
15 08 1979	4,000
15 08 1980	4,000
15 08 1981	4,500
15 08 1982	5,000
15 08 1983	5,500
15 08 1984	6,500
15 08 1985	7,000
15 08 1986	8,000
15 08 1987	8,000
15 08 1988	9,000
15 08 1989	9,500
15 08 1990	11,000
15 08 1991	11,500
15 08 1992	13,000
15 08 1993	14,500
15 08 1994	15,000
15 08 1995	16,500
15 08 1996	18,500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$18,500, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$18,500, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 95 — \$23,500 — aqueduc et égouts; 105 — \$61,100 — aqueduc et égouts; 106 — \$6,100 — aqueduc et égouts; 108 — \$87,300 — voirie, aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 21 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, à la salle du conseil, sous-sol de l'église, Pointe-au-Père (Rimouski), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père (comté de Rimouski), ce 22 juin 1976.

La secrétaire-trésorière,

MME PAUL BOUILLON.

Salle du conseil, sous-sol de l'église,

Pointe-au-Père (Rimouski), P.Q.

Téléphone: 724-7723, code 418.

64845-0

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Pierre J. Vermette, secrétaire-trésorier, bureau de la corporation, 4800, boulevard des Seigneurs, Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q., jusqu'à 4.30 heures p.m., mardi le 20 juillet 1976, et par après à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q., pour l'achat de \$1,668,000 d'obligations pour la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, datées du 15 août 1976, et remboursables en série du 15 août 1977, au 15 août 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non

inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1976.

Tableau d'amortissement — \$1,668,000 — 20 ans

Année	Capital
15 08 1977	\$ 76,000
15 08 1978	84,000
15 08 1979	98,000
15 08 1980	103,000
15 08 1981	114,000
15 08 1982	125,000
15 08 1983	139,000
15 08 1984	153,000
15 08 1985	169,000
15 08 1986	187,000
15 08 1987	21,000
15 08 1988	24,000
15 08 1989	26,000
15 08 1990	29,000
15 08 1991	32,000
15 08 1992	35,000
15 08 1993	38,000
15 08 1994	43,000
15 08 1995	48,000
15 08 1996	129,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$129,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 août 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 août 1996 au montant de \$129,000 comprend un solde de \$76,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
15 08 1997	\$ 5,000
15 08 1998	5,000
15 08 1999	6,000
15 08 2000	6,000
15 08 2001	7,000
15 08 2002	8,000
15 08 2003	8,000
15 08 2004	9,000
15 08 2005	10,000
15 08 2006	12,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$129,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 460 (460-A) — \$487,800; 471 — \$780,000 — aqueduc et égouts; 472 (472-A) — \$54,000; 483 — \$42,000; 484 — \$58,500; 485 — \$42,500; 486 — \$40,200 — voirie; 492 (492-A) — \$5,500; 510 — \$157,500 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue mardi, le 20 juillet 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, (comté de Terrebonne), ce 22 juin 1976.

Le secrétaire-trésorier,

PIERRE J. VERMETTE.

Bureau de la corporation, 4800, boulevard des Seigneurs, Saint-Louis-de-Terrebonne (Terrebonne), P.Q.

Téléphone: 666-2888, code 514.

64846-0

Syndicats professionnels

ASSOCIATION DES EMPLOYES DU CENTRE CIVIQUE DE MONTREAL-EST

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis que, le 3 mars 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES EMPLOYES DU CENTRE CIVIQUE DE MONTREAL-EST», avec siège social situé à 875, rue Monique, Sainte-Dorothée, Laval, district judiciaire de Laval.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

MARC CARRIER.
1361-6792

64823-o

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA VILLE DE MONTREAL-EST

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis que, le 23 décembre 1974, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES EMPLOYES

DE LA VILLE DE MONTREAL-EST», avec siège social situé au numéro 875, rue Monique, Sainte-Dorothée, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

1360-6348

64824-o

LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DU LAC WILLIAM

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 10 mars 1976, il a autorisé le changement de nom de «LE SYNDICAT DE L'U.C.C. DE ST-FERDINAND», dont la constitution a été autorisée le 7 juin 1946, avec siège social situé à Saint-Ferdinand, en celui de «LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DU LAC WILLIAM», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

UCC 2003/46

64836-o

Avis divers

CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC. THE TRIPPERS MOTO CLUB INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 16e jour de juin 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC. — THE TRIPPERS MOTO CLUB INC.», les membres actuels de «LES TRIPEURS INC.», déjà constituée en corporation le ou vers le 13 mai 1976, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de \$50,000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Princeville, district judiciaire d'Arthabaska.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.
1467-7306

64803-o

Miscellaneous Notices

Conseil no 6751 — St-Bruno des Chevaliers de Colomb de St-Bruno-de-Montarville

Avis est donné que le «Conseil no 6751 des Chevaliers de Colomb de St-Bruno-de-Montarville», C.P. 210, St-Bruno-de-Montarville, P.Q., possède son siège social à l'adresse susmentionnée et qu'il se prévaut des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chap. 134) à partir du 4 janvier 1976.

St-Bruno-de-Montarville, le 4 janvier 1976.

Le Grand Chevalier,

J.-NORMAN COTTON.

Le secrétaire-archiviste,

NELSON THIBODEAU.

64826-o

MODES «TRES GAI» INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 28 mai 1976 les lettres patentes supplémentaires émises le 25 juillet 1975.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

1115-6148

64803-o

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:

«36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
- c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public squares acquired by the city or open for public use for five years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose. Such of these streets, lanes, highways or public squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for five years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive committee, the city shall approve one or more documents giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. Such documents shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land-surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

- (a) the full text of this article;
- (b) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;
- (c) a statement to the effect that the description provided for in paragraph 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec Official Gazette*, be inserted in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities provided for above and the deed so registered shall

l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants-droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

La ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 16 décembre 1975 la description de la rue Pacific située au nord-ouest de la rue Knox entre les rues Charlevoix et Hibernia, composée des lots 3336 A-7, 3393-5 rue et 3394-3 rue du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

préparé pour que ces parties des lots deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 20 octobre 1975 par Jean Lafrance, arpenteur-géomètre, a été déposée le 25 février 1976 sous le numéro 2670308 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Hôtel de ville,

Montréal, le 27 mars 1976.

Le greffier de la ville,
MARC BOYER, C.R.

63932-13-2-o

constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above-mentioned notarial declaration.

The fact that a street, lane, highway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over five years.

The city cannot avail itself of the provisions of this article with respect to land on which it has collected any taxes during the three preceding years.

This article shall also apply to streets, lanes and private highways but only in cases where they appear on the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exempted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(a) by the publication of a notice to that effect in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in Montreal;

(b) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor or his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.

The City of Montreal has approved, through a resolution of its Executive Committee, dated December 16, 1975 the following description of Pacific Street located northwest of Knox Street, between Charlevoix and Hibernia Streets, made up of lots 3336 A-7, 3393-5 Street and 3394-3 Street in the cadastre of the Municipality of the Parish of Montreal, Montreal Registration Division.

which has been prepared so that the said section is to become the property of the City in accordance with the above-mentioned provision and the undersigned declares that the description of the lots mentioned above approved by the Executive Committee, has been filed of record at the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned description duly certified on October 20, 1975 by Jean Lafrance, surveyor, was filed on February 25, 1976 under No. 2670308 in the office of the Montreal Registry Division.

This notice is the second which the undersigned is required to publish under the terms of paragraph 3 of section 36 of the charter of the City.

Town Hall,

Montreal, March 27, 1976.

MARC BOYER, Q.C.,
City Clerk.

63932-13-2-o

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:

«36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public squares acquired by the city or open for public use for five years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose. Such of these streets, lanes, highways or public squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for five years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive committee, the city shall approve one or more documents giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. Such documents shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land-surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

(a) the full text of this article;

(b) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;

(c) a statement to the effect that the description provided for in paragraph 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec Official Gazette*, be inserted in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities

cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

La Ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 12 août 1975 la description suivante montrant certaines parties de rues et de ruelles situées au nord-ouest de l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Drolet formées des lots 137-224 ruelle, 159-9, 159-10, 165-62-B ruelle, 165-63-A ruelle, 165-63-F ruelle, 165-64-A ruelle et 165-68 ruelle du cadastre du Village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

préparé pour que ces parties des lots deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 27 octobre 1975 par monsieur Jean Lafrance, arpenteur-géomètre a été déposée le 11 novembre 1975 sous le numéro 2647858 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Hôtel de Ville, Montréal, le 27 mars 1976.

Le greffier de la Ville,

MARC BOYER, C.R.

63940-13-2-o

provided for above and the deed so registered shall constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above-mentioned notarial declaration.

The fact that a street, lane, highway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over five years.

The city cannot avail itself of the provisions of this article with respect to land on which it has collected any taxes during the three preceding years.

This article shall also apply to streets, lanes and private highways but only in cases where they appear on the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exempted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(a) by the publication of a notice to that effect in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in Montreal;

(b) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor or his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.

The City of Montreal has approved, through a resolution of its Executive Committee, dated August 12, 1975 the following description showing certain sections of streets and lanes located northwest of Mont-Royal Avenue, between Hôtel-de-Ville Avenue and Drolet Street, made up of lots 137-224 lane, 159-9, 159-10, 165-62-B lane, 165-63-A lane, 165-63-F lane, 165-64-A lane and 165-68 lane of the Cadastre of the Village of Côte-Saint-Louis, Montreal Registration Division.

which has been prepared so that the said section is to become the property of the City in accordance with the above-mentioned provision and the undersigned declares that the description of the lots mentioned above approved by the Executive Committee, has been filed of record at the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned description duly certified on October 27, 1975 by Mr. Jean Lafrance, surveyor, was filed on November 11, 1975 under No. 2647858 in the office of the Montreal Registry Division.

This notice is the second which the undersigned is required to publish under the terms of paragraph 3 of Section 36 of the Charter of the City.

Town Hall, Montreal, March 27, 1976.

MARC BOYER, Q.C.,

City Clerk.

63940-13-2-o

STRUCTURES FORTAU INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 17 novembre 1975 les lettres patentes émises le 9 juillet 1975.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

64803-o 1364-5825

Succession Réjean Dubé

Avis public est par les présentes donné que monsieur Laurent Dubé et dame Yvette Dumont, son épouse, demeurant ensemble à Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur fils Réjean Dubé, en son vivant facteur, demeurant au 706, rue Beaulieu, Sept-Îles, tel qu'il appert d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Me Lise Martin, notaire, pratiquant à Ville Déglis, district de Kamouraska, le vingt-sept mai mil neuf cent soixante-seize et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, le 31 mai 1976 sous le no 27,299.

Notre-Dame-du-Lac, le quatorze juin 1976.

LAURENT DUBÉ,
YVETTE DUMONT DUBÉ.

64839-o

Succession Jean-Yves Leclerc

Avis est par les présentes donné que Dame Lina Chiason, demeurant à Port-Cartier (30, rue des Bouleaux), district de Mingan, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Gertrude, Marjolaine, Ghyslaine, Pierre et Michel Leclerc, a accepté, sous bénéfice d'inventaire pour lesdits mineurs, la succession de leur père Jean-Yves Leclerc, en son vivant opérateur de machinerie lourde, demeurant à Grosses Roches, et décédé accidentellement à Grosses Roches, le 21 novembre 1975 à l'âge de quarante-trois ans, sans laisser de testament valide.

Cette acceptation sous bénéfice d'inventaire a été reçue à Matane, le vingt-sept mai mil neuf cent soixante-seize, devant Me Gérard Hébert, notaire, dont l'adresse est au 391, rue St-Jérôme à Matane, sous le numéro 147 de ses minutes. Cet acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de Matane, le 15 juin 1976, sous le numéro 92161.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le 5 mai 1976 devant le même notaire et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois des présentes, les susnommés paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Donné à Matane, Québec, ce 28 mai 1976.

GAGNON, MICHAUD ET HÉBERT,
par: GÉRARD HÉBERT, notaire.

64808-o

Succession Marie-Paule Mimeault

Avis est par les présentes donné que monsieur Norman Tremblay, demeurant à Grosses Roches, comté de Matane, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs, Guy-laine, Marcel, Maryse Tremblay, a accepté, sous bénéfice d'inventaire pour lesdits mineurs, la succession de leur mère Marie-Paule Mimeault, en son vivant ménagère, demeurant à Grosses Roches, et décédée accidentellement à Grosses Roches, le vingt et un novembre mil neuf cent soixante-quinze à l'âge de trente-cinq ans, sans laisser de testament.

Cette acceptation sous bénéfice d'inventaire a été reçue à Matane, le vingt-cinq mai mil neuf cent soixante-seize, devant Me Gérard Hébert, notaire, dont l'adresse est au 391, rue St-Jérôme, à Matane, sous le numéro 143 de ses minutes. Cet acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de Matane, le 31 mai 1976, sous le numéro 91998.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait le 25 mai 1976, devant le même notaire et peut-être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois des présentes, les susnommés paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Donné à Matane, Québec, ce 28 mai 1976.

GAGNON, MICHAUD ET HÉBERT,
par: GÉRARD HÉBERT, notaire.

64809-o

Succession Gaston Ouellette

Avis public est donné que monsieur Pierre Ouellette, en sa qualité de tuteur aux biens des frères et soeurs mineurs des enfants de monsieur et madame Gaston Ouellette et aux biens de Christian Ouellette aux termes d'un jugement de tutelle homologué en Cour supérieure du district d'Arthabaska, le 30 mars 1976, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, les successions de Gaston Ouellette, Thérèse Cantin Ouellette et de Christian Ouellette qui, tous trois, étaient domiciliés à Tingwick et sont décédés accidentellement le 3 mars 1976 à Arthabaska.

Ladite acceptation résulte d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Me Raymond-Pierre Gingras, notaire, le 26 mai 1976 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, à Arthabaska, le 31 mai 1976, sous le numéro 194,288.

Le procureur,
RAYMOND-PIERRE GINGRAS, notaire.

64817-o

Demande (s) à la Législature

Ville de Black Lake

Avis est par les présentes donné que la ville de Black Lake s'adressera à l'Assemblée nationale à sa présente session ou à sa prochaine session pour demander des modifications à sa charte, le chapitre 101 des lois de 1908 et ses amendements, notamment:

1. Pour autoriser la ville de Black Lake à verser une pension annuelle à son secrétaire-trésorier qui prendra sa retraite prochainement;

2. Pour autoriser la ville de Black Lake à verser une indemnité de retraite au maire sorti de charge le 8 novembre 1974.

Les procureurs,

64661-24-4-o ROY, LEFEBVRE & VALLIÈRES, avocats.

Ville de Laval

Avis public est par les présentes donné que la Ville de Laval s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, pour les motifs suivants, en sus de ceux déjà décrits dans un avis antérieur (avril et mai 1975):

- autoriser la Cour municipale à suspendre ou annuler tout permis ou licence pour cause;
- autoriser la Ville à conclure des conventions avec tout propriétaire d'immeuble qui promet vendre à un acheteur à être désigné;
- déclarer propriété de la Ville un certain nombre de rues ou ruelles ouvertes au public depuis plus de cinq ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période.

et pour toutes autres fins.

Montréal, le 31 mai 1976.

Les procureurs de la Ville de Laval,

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,
64651-24-4-o PAQUET, PINARD & DENAULT.

City of Laval

Public notice is hereby given that the City of Laval will apply to the National Assembly of Québec, at its present session, for the adoption of an Act amending its charter, for the following purposes, in addition to those already mentioned in a prior notice (April and May, 1975):

- to authorize the Municipal Court to suspend or annul any permit or license for any reason;
- to authorize the City to enter into agreement with any owner of an immovable who promises to sell to any purchaser to be designated;
- to declare as property of the City a certain number of streets or lanes open to the public for more than five years and on which no tax has been levied for the same period.

and for all other purposes.

Montreal, May 31, 1976.

VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,

PAQUET, PINARD & DENAULT,
64651-24-4-o Attorneys for the City of Laval.

Ville de Sainte-Foy

Avis vous est par les présentes donné que la Ville de Sainte-Foy s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou prochaine session ou à la session suivante, afin d'obtenir l'adoption d'un projet de loi aux fins suivantes:

1. Refondre la charte de la ville, le chapitre 101 des lois de 1949 et les lois qui la modifient;

2. Autoriser la ville à pourvoir elle-même ou par l'intermédiaire d'une corporation sans but lucratif à l'organisation et à l'exploitation de centres de loisirs et de lieux publics de sport et de récréation dans un rayon de cinq (5) milles de ses limites;

3. Décréter que les affaires de la ville sont administrées par un conseil municipal et un comité exécutif;

4. Constituer un comité exécutif et établir ses droits et prérogatives ainsi que ceux des personnes en faisant partie;

5. Prévoir la procédure d'élection des membres du comité exécutif et de ses officiers;

6. Déterminer les principaux pouvoirs du conseil, lesquels comprennent ce qui suit:

a) adopter les budgets et voter les crédits nécessaires à l'administration de la ville, soumis par le comité exécutif, avec droit de les modifier dans les délais impartis;

b) sentir les contrats de la ville dans les cas où le comité exécutif ne peut le faire;

c) adopter les règlements décrétant les travaux considérés comme dépenses capitales et autoriser les emprunts ou imposer les taxes pour les payer ou ordonner qu'ils soient payés à même les fonds généraux non encore affectés;

d) adopter les règlements de la ville concernant toute matière qu'elle a droit de réglementer;

e) créer par règlement les différents services de la ville et établir le champ de leurs activités;

f) se prononcer sur tout rapport que le comité exécutif lui soumet;

g) demander au comité exécutif des rapports sur toute matière concernant l'administration de la ville;

h) approuver le plan de classification des fonctions, les échelles de salaires s'y rapportant et leurs allocations, sur rapport du comité exécutif;

i) déléguer au comité exécutif, par règlement, tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi à l'exception de ceux qui lui sont accordés par le présent article;

j) adopter tous règlements n'ayant aucune incidence monétaire sans qu'il soit nécessaire que ces règlements viennent du comité exécutif.

7. Décréter que le comité exécutif exerce les fonctions exécutives du gouvernement de la ville et qu'entre autres, il prépare et soumet au conseil:

a) tous les règlements;

b) le budget annuel des revenus et des dépenses au plus tard le 15 novembre de chaque année, y compris les règlements imposant les taxes, licences, permis ou autres redevances municipales;

c) toute demande pour l'affectation du produit des emprunts ou pour tout autre crédit requis;

d) toute demande pour virement de fonds d'une fonction à une autre ou d'un crédit déjà voté;

e) tout rapport recommandant l'octroi de franchises et privilèges;

f) tout rapport se rapportant à l'échange ou la location par bail emphytéotique d'un immeuble appartenant à la ville et, en outre, à la location de ses biens meubles ou immeubles, lorsque la durée du bail excède un an;

g) toute autre demande dont l'objet n'est pas déclaré être de la juridiction exclusive du comité;

h) tout plan de classification des fonctions et des traitements qui s'y rattachent.

8. Prévoir que le comité exécutif

a) prépare et adopte le budget de la ville;

b) prépare et adopte les règlements et résolutions imposant les taxes, permis et licences pour payer les dépenses, compte tenu de tous les autres revenus de la ville;

c) veille à l'emploi des crédits votés par le conseil;

d) fixe les salaires des employés de la ville, à l'exception de ceux qui relèvent exclusivement du conseil, et autorise l'augmentation du nombre des employés;

e) peut consentir, sans l'autorisation du conseil et sans soumission, tout contrat dont le montant n'excède pas \$5,000;

f) doit demander, sauf dans les cas d'urgence, des soumissions dans tous les cas où la dépense à encourir excède \$5,000, à moins d'en être dispensé par le conseil;

g) peut faire toutes dépenses jugées nécessaires dans les cas d'urgence;

h) peut, sans le consentement du conseil, faire exécuter des travaux en régie dont le coût n'excède pas \$10,000;

i) veille à ce que la loi, les règlements, les résolutions et les contrats de la ville soient fidèlement observés;

j) veille à la préparation des plans et devis et à la demande de soumissions;

k) autorise le paiement des sommes dues par la ville en observant toutes les formalités requises;

l) fait rapport au conseil sur la nomination du greffier, du trésorier et des chefs de services et leurs adjoints;

m) peut suspendre la délivrance de tout permis non conforme à un projet d'amendement à des règlements ou à un projet de règlement de zonage ou de construction pour une période maximum de 120 jours.

9. Fixer la rémunération des membres du comité exécutif;

10. Prévoir une pension annuelle pour toute personne ayant été membre du conseil au moins sept (7) ans au 1er novembre 1973 et ayant cessé d'occuper telle fonction à cette date;

11. Autoriser l'utilisation d'un appareil reproduisant un fac-similé de la signature du maire et du trésorier sur différents documents;

12. Définir les pouvoirs, prérogatives et devoirs du gérant;

13. Fixer le dépôt requis de tout candidat à la mairie ou à un poste de conseiller;

14. Exiger comme condition préalable à l'approbation d'un plan de subdivision, le paiement de toutes taxes impayées;

15. Exiger de toute personne ayant soumis un plan de lotissement ou un programme d'aménagement ou de construction, la garantie du paiement des travaux de construction et des services municipaux, ainsi que la garantie de la rentabilité, au point de vue municipal, de l'accomplissement intégral du projet présenté;

16. Permettre de vendre des compteurs d'eau et ratifier toute telle vente faite depuis le 26 décembre 1970;

17. Adjuger des contrats pour l'exécution de travaux municipaux ou l'achat de matériel, sans soumissions publiques, à la condition que le contrat ne comporte pas une dépense excédant vingt-cinq mille dollars (\$25,000);

18. Autoriser la destruction de dossiers terminés depuis plus de trois (3) ans relativement à toutes infractions;

19. Permettre à la ville de modifier ou remplacer, par règlement ne requérant d'autre approbation que celle du ministre des affaires municipales, après enquête publique de la Commission municipale du Québec, les règlements concernant le plan directeur et le zonage pour la partie du territoire connue et désignée comme le «centre-ville»;

20. Augmenter le montant de la pension payée à la veuve de Jos Morin, ancien greffier de la ville et indexer ladite pension;

21. Autoriser la ville à créer, par règlement, un fonds spécial pour acquérir des immeubles situés dans le territoire connu et désigné comme le «centre-ville» et à disposer des immeubles ainsi acquis;

22. Autoriser la ville à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble dont l'acquisition est jugée appropriée pour toutes fins autres que des fins industriel-

les, ainsi que tout immeuble dont l'occupation est jugée désuète ou nocive;

23. Permettre à la ville d'augmenter la limite de vitesse sur les chemins, rues, boulevards ou autres situés sur son territoire ou sur ceux qui lui sont confiés pour entretien par le ministère des Transports;

24. Rectifier la description technique du territoire de la ville.

Et toute autre matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Sainte-Foy, le 2 juin 1976.

Les procureurs de la ville de Sainte-Foy,

ST-LAURENT, MONAST, WALTERS

64644-24-4-0

& VALLIÈRES.

Succession Pierre, dit Victor Rougier

Avis est par la présente donné que la compagnie Rougier Inc., administrateur d'une partie des biens de la succession de Pierre, dit Victor Rougier, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente Session, en vue d'obtenir l'adoption d'une loi modifiant les dispositions du testament et de trois donations de feu Pierre, dit Victor Rougier, dans le but de permettre la distribution de certains montants d'argent ne comportant aucun bénéficiaire et de nommer certaines institutions de recherche de la province de Québec bénéficiaires de la succession.

Montréal, ce 28 mai 1976.

Les procureurs de la requérante,

LAPOINTE & DAVID, *avocats.*

64624-24-4-0

Proclamations

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, des plans d'une partie du canton de Bougainville, comprenant les lots 227 à 242, village de Saint-Augustin, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de cette partie dudit canton qui sont signés par le ministre des terres et forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Sept-Îles et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en

Proclamations

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Bougainville Township, comprising lots 227 to 242, Village of Saint-Augustin, located in the Sept-Îles Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168

vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Bougainville;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1367-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, des plans et livres de renvoi originaux d'une partie du canton de Bougainville, comprenant les lots 227 à 242, village de Saint-Augustin, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Bougainville;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plans et livres de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

will become effective, the whole with respect to the said part of Bougainville Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1367-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles, the original plan and book of reference of part of Bougainville Township, comprising lots 227 to 242, Village of Saint-Augustin, located in the Sept-Îles Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Bougainville Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal or Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN.

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503

Folio: 78

64818-0

Libro: 503

Folio: 78

64818

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Champlain, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Champlain, et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1372-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Champlain;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Cap-de-la-Madeleine, comprising block 1, located in the Champlain Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Champlain Registration Division Office, in Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Champlain Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Cap-de-la-Madeleine;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1372-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Champlain Registration Division Office, in Sainte-Geneviève-de-Batiscan, the original plan and book of reference of part of the Parish of Cap-de-la-Madeleine, comprising block 1, located in the Champlain Registration Division;

(b) to fix to the date of the publication of this proclamation the day on which the provisions of article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 79 64818-o

Canada
Province de HUGUES LAPOINTE
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Grenier, comprenant le lot 20, rang A, située dans la division d'enregis-

Registration Division with regard to the said part of the Parish of Cap-de-la-Madeleine;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503
Folio: 79 Assistant Deputy Attorney General. 64818

Canada
Province of HUGUES LAPOINTE
Québec
[L.S.]

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Grenier Township, comprising lot 20, in Range A, located in the Saguenay Regis-

trement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Grenier;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1365-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Grenier, comprenant le lot 20, rang A, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Grenier;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, de la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

tration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of Grenier Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1365-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau the original plan and book of reference of part of Grenier Township, comprising lot 20, in Range A, located in the Saguenay Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Grenier Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 80 64818-0

Canada
Province de HUGUES LAPOINTE
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Latour, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Latour;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1364-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
64818

Libro: 503
Folio: 80

Canada
Province of HUGUES LAPOINTE
Québec
[L.S.]

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Latour Township, comprising block 1, located in the Saguenay Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of Latour Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1364-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order,

ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Latour, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Latour;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503

Folio: 81

64818-0

upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of Latour Township, comprising block 1, located in the Saguenay Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Latour Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503

Folio: 81

64818

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, des plans d'une partie du canton de Natashquan, comprenant les lots 67, village de Poste, et 116, village de Grand-Natashquan, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de cette partie dudit canton qui sont signés par le ministre des terres et forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Sept-Îles et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Natashquan;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1366-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, des plans et livres de renvoi originaux d'une partie du canton de Natashquan, comprenant les lots 67, village de Poste, et 116, village de Grand-Natashquan, située dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Natashquan Township, comprising lots 67, Village de Poste, and 116, Village of Grand-Natashquan, located in the Sept-Îles Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of Natashquan Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1366-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sept-Îles Registration Division Office, in Sept-Îles the original plan and book of reference of part of Natashquan Township, comprising lots 67, Village de Poste, and 116, Village of Grand-Natashquan, located in the Sept-Îles Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Natashquan;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plans et livres de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503

RENÉ LANGEVIN.

Folio: 82

64818-0

Canada

Province de

HUGUES LAPOINTE

Québec

[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du village de Pointe-Claire, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

Registration Division with regard to the said part of Natashquan Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503

Assistant Deputy Attorney General.

Folio: 82

64818

Canada

Province of

HUGUES LAPOINTE

Québec

[L.S.]

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Village of Pointe-Claire, comprising Block 3, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit village qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU qu'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du village de Pointe-Claire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1369-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176^c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du village de Pointe-Claire, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du village de Pointe-Claire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

WHEREAS the plan of such part of the said village, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Village of Pointe-Claire;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1369-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176^c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Village of Pointe-Claire, comprising block 3, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Village of Pointe-Claire;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503

Folio: 83

RENÉ LANGEVIN,

64818-0

Canada

Province de

Québec

[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, des plans d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 6, 7 et 8, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de cette partie de ladite paroisse qui sont signés par le ministre des terres et forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le nu-

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503

Folio: 83

Assistant Deputy Attorney-General,

64818

Canada

Province of

Québec

[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), plans have been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising Blocks 6, 7 and 8, located in the Montreal Registration Division; books of reference have also been prepared in relation to these plans;

WHEREAS the plans of such part of the said parish, signed by the Minister of Lands and Forests, are in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plans and a copy of such reference books in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plans and books of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1370-76, dated

méro 1370-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plans et livres de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 6, 7 et 8, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plans et livres de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient.

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plans and books of reference of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising Blocks 6, 7 and 8, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plans and books of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 84

Libro: 503
Folio: 84

64818-0

64818

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Anne;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1368-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Montréal.

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Sainte-Anne, comprising Block 2, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Sainte-Anne;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1368-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Parish of Sainte-Anne, comprising Block 2, located in the Montreal Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Anne;

(c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

(d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 85 64818-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales, comprenant le bloc 1, située dans la

Registration Division with regard to the said part of the Parish of Sainte-Anne;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503 Assistant Deputy Attorney General.
Folio: 85 64818

Canada
Province of
Québec
[L.S.]
HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Saint-François-de-Sales, comprising Block 1, located in the

division d'enregistrement de Laval, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Laval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement de Laval et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1371-76, du 14 avril 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Laval, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Laval;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Laval Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Laval Registration Division Office, in Laval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Laval Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Saint-François-de-Sales;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1371-76, dated April 14, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with sections 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Laval Registration Division Office, in Laval, the original plan and book of reference of part of the Parish of Saint-François-de-Sales, comprising Block 1, located in the Laval Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Saint-François-de-Sales;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

64818-0

Libro: 503
Folio: 86

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Tiblemont, comprenant les lots 1 à 16, rang A, située dans la division d'enregistrement d'Abitibi, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaux dans la division d'enregistrement d'Abitibi et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Tiblemont;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le nu-

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

64818

Libro: 503
Folio: 86

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern.

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Tiblemont Township, comprising lots 1 to 16, Range A, located in the Abitibi Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Abitibi Registration Division Office, in Amos;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Abitibi Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of Tiblemont Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 1373-76, dated

méro 1373-76, du 14 avril 1976. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos, des plan et livre de renvoi originaux d'une partie du canton de Tiblemont, comprenant les lots 1 à 16, rang A, située dans la division d'enregistrement d'Abitibi;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Tiblemont;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatorzième jour d'avril en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503
Folio: 87

RENÉ LANGEVIN.
64818-0

April 14, 1976. We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(a) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Abitibi Registration Division Office, in Amos, the original plan and book of reference of part of Tiblemont Township, comprising lots 1 to 16, Range A, located in the Abitibi Registration Division;

(b) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Tiblemont Township;

(c) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immovable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(d) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-Beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this fourteenth day of April, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 87

Assistant Deputy Attorney-General.
64818

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001368-749 { **M**ARIE-JEANNE PAIEMENT-LAPORTE et LINA PAIEMENT-GAL-
PEAU, toutes deux maîtresses de maison, demeurant au no 216 de la rue Principale à Sainte-Agathe-des-Monts, dans le district de Terrebonne, demanderesse-requérantes, vs FLORENTINE PAIEMENT-DUNLOP, demeurant au no 405 Clay Boulevard, Eutis Heights, dans l'État de Florida, aux États-Unis d'Amérique, et FERNANDE CONSTANTINEAU-HOQUE, demeurant à 1051, boulevard Paquette à Mont-Laurier, et RICHARD CONSTANTINEAU, demeurant sur la Route rurale no 4 à Mont-Laurier, et FERNAND CONSTANTINEAU, demeurant au no 306 de la 78e Avenue à Chomedey, et PAULETTE PAIEMENT-LABELLE, demeurant au no 1624, Grand-Tronc à Montréal, et JEAN-PAUL PAIEMENT, demeurant au no 7430 de la rue Viau, app. 5, à Montréal, défendeurs-intimés.

«Un emplacement situé en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Quatrième rang du canton Beresford, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro neuf B (ptie 9B), mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur environ cent pieds (100') de profondeur, mesure anglaise, avec la maison portant le numéro civique 216 de la rue Principale et dépendances y érigées.

Cet emplacement est borné comme suit, savoir: au sud-ouest par la route numéro onze; au nord-ouest par une partie du même lot neuf appartenant à Jean-Paul Plouffe; au sud-est par des parties du même lot neuf B appartenant à la succession d'Albert Fournelle et au sieur Oredge Raymond et au nord-est par une autre partie du lot neuf B appartenant aussi à Oredge Raymond.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication suivant l'article 688a C.P.C., est fixé à \$1,642.50.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé chambre 106, palais de justice, 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme, MARDI le DIXIÈME jour d'AOÛT 1976, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 21 juin 1976.

64847-0

Sale by Licitaton

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 700-05-001368-749 { **M**ARIE-JEANNE PAIEMENT - LAPORTE and LINA PAIEMENT-GAL-
LIPEAU, both housewives, living at 216, rue Principale in Sainte-Agathe-des-Monts, in the District of Terrebonne, plaintiffs, vs FLORENTINE PAIEMENT-DUNLOP, living at 405 Clay Boulevard, Eutis Heights, Florida, United States of America, and FERNANDE CONSTANTINEAU-HOQUE, living at 1051, boulevard Paquette in Mont-Laurier, and RICHARD CONSTANTINEAU, living at Rural Route No. 4 in Mont-Laurier, and FERNAND CONSTANTINEAU, living at 306-78th Avenue in Chomedey, and PAULETTE PAIEMENT-LABELLE, living at 1624 Grand-Tronc in Montreal, and JEAN-PAUL PAIEMENT, living at 7430, rue Viau, Apt. 5, in Montreal, defendants.

"Land situated in the Town of Sainte-Agathe-des-Monts, in Range Four of Beresford Township, forming part of the lot appearing on the official cadastre for Sainte-Agathe-des-Monts Parish under number nine B (Pt. 9B), fifty feet (50') wide and about one hundred feet (100') deep, English measure, with the house bearing civic number 216, rue Principale and dependencies erected thereon.

This land is bounded as follows: on the southwest by Route Eleven, on the northwest by part of the same lot nine belonging to Jean-Paul Plouffe, on the southeast by parts of the same lot nine B belonging to the estate of Albert Fournelle and to Mr. Oredge Raymond and on the northeast by another part of lot nine B also belonging to Oredge Raymond."

The minimum amount that the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, under article 688a C.C.P. is \$1,642.50.

To be sold at the Terrebonne Division Registry Office, Room 106, Court House, 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme, on TUESDAY, the TENTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, June 21, 1976.

64847

Ventes par Sherifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

ARTHABASKA

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
District d'Arthabaska

No. 24-588 { BRUNO BOISVERT, demandeur, vs
JACQUES GAGNON, défendeur.

«Ce terrain de figure irrégulière, situé dans le Dixième rang du canton de Stanfold, à l'ouest de l'ancienne route provinciale No. 5, maintenant connu et désigné au cadastre officiel dudit canton de Stanfold, pour le Dixième rang, comme étant une partie du lot numéro A-un (Ptie A-1, rang X, Stanfold), ledit terrain étant à prendre au nord d'une autre partie dudit lot vendue à monsieur Bernard Martin (163774), et de là, mesurant, mesure anglaise, en front vers l'est de même qu'en arrière vers l'ouest trois cents pieds (300') de largeur par une profondeur dans la ligne sud de deux cent quarante-cinq pieds (245') et dans la ligne nord de cent soixante-quinze (175'), le tout plus ou moins et borné comme suit: en front vers l'est par l'ancienne route 5, du côté sud par une autre partie du même lot vendue à Bernard Martin, du côté nord de même qu'en arrière vers l'ouest par une autre partie dudit lot appartenant au vendeur.

Le prix minimum des enchères ne devra pas être inférieur à \$2,307.50.

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis sud, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à UNE heure de l'après-midi.

64821-0 Le shérif adjoint,
J.G. BOISSONNAULT.

BEAUCE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauce

No. 350-02-000794-75 { HENRI-NOËL VEIL-
LEUX, Saint-Georges-
Ouest, Beauce, demandeur, vs
PIERRE LABRECQUE, avenue de la Chaudière, Saint-
Georges-Ouest, Beauce, défendeur.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

ARTHABASKA

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
District of Arthabaska

No. 24-588 { BRUNO BOISVERT, plaintiff, vs
JACQUES GAGNON, defendant.

“Land of irregular shape, located in the Tenth Range, Stanfold Township, west of the former provincial Route No. 5, presently known and designated on the official cadastre for the said Stanfold Township, Tenth Range, as part of lot number A-one (Pt. A-1, Range X, Stanfold), the said land to be taken north of another part of the same lot sold to Mr. Bernard Martin (163774), and thence, measuring, English measure, in front, easterly, and at the rear, westerly, three hundred feet (300') wide by a two hundred and forty-five feet (245') deep on its south line and one hundred and seventy-five feet (175') deep on its north line, the whole more or less and bounded as follows: in front, easterly, by the former Route No. 5, on the south side by another part of the same lot sold to Bernard Martin, on the north side and at the rear, westerly, by another part of the said lot owned by the vendor.

The minimum bidding price shall not be less than \$2,307.50.

The whole with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies.”

To be sold at the Arthabaska Registry Office, 800 Bois-Francis Boulevard South, on the FIFTH day of AUGUST 1976, at ONE o'clock in the afternoon.

64821 J.G. BOISSONNAULT,
Assistant Sheriff.

BEAUCE

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauce

No. 350-02-000794-75 { HENRI-NOËL VEIL-
LEUX, Saint-Georges-
Ouest, plaintiff, vs PIERRE
LABRECQUE, avenue de la Chaudière, Saint-Georges-
Ouest, Beauce, defendant.

«Un terrain situé dans la municipalité d'Aubert-Gallion, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-deux (Ptie 52) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce. Avec le puits qui s'y trouve actuellement.

Mesures anglaises: deux cents pieds (200') du sud-est au nord-ouest; cent vingt pieds (120') des côtés sud-est et nord-ouest.

Bornes: Au nord-est et au nord-ouest par des parties dudit lot no cinquante-deux (Pties 52) appartenant au vendeur; au sud-ouest par la continuation projetée de l'avenue de la Chaudière; au sud-est par une partie du même lot appartenant au vendeur et par une partie de la continuation projetée de l'avenue de la Chaudière.

Une partie du côté sud-est du terrain présentement vendu est située à environ soixante-six pieds anglais (66') au nord-ouest d'un terrain de M. Serge Veilleux.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est de \$250, le tout suivant l'article 670^e C.P.C.

Pour être vendu le DIXIÈME jour d'AOÛT 1976, au bureau d'enregistrement de la division de Beauce à Beauveville, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Palais de justice,
Saint-Joseph, comté de Beauce.

64849-0

"Land in the Municipality of Aubert-Gallion, known and designated as part of lot fifty-two (Pt. 52) on the official plan and in the book of reference for the cadastre of Saint-Georges Parish, Beauce County and Registration Division. With the well presently on it.

English measure: two hundred feet (200') from south-east to northwest; one hundred and twenty feet (120') on the southeast and northwest sides.

Bounded: on the northeast and northwest by parts of the same lot fifty-two (Pts. 52) belonging to the vendor; on the southwest by the planned extension of Avenue de la Chaudière; on the southeast by part of the same lot belonging to the vendor and by part of the planned extension of Avenue de la Chaudière.

Part of the southeast side of the land being sold at this time is situated about sixty-six feet (66'), English measure, to the northwest of land belonging to Mr. Serge Veilleux."

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication is \$250, under article 670^e C.C.P.

To be sold on the TENTH day of AUGUST, 1976, at the Beauce Division Registry Office, in Beauveville, at TEN o'clock in the morning.

ROGER LE HOUX,
Assistant Sheriff.

Court House,
Saint-Joseph, Beauce County.

64849

B E D F O R D

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

No 455-05-000623-74 { **L** A COMPAGNIE TRUST
ROYAL, demanderesse,
vs LOUIS-GEORGES MIN-
VILLE, défendeur.

«Le numéro deux cent sept (207) de la contenance de vingt et un acres de terre en superficie, plus ou moins.

Sauf et à distraire dudit lot, le coin nord-ouest d'icelui mesurant deux cent vingt-cinq pieds en front sur le chemin public sur une profondeur de trois cent vingt-cinq pieds, le tout formant une superficie d'environ deux acres et réservé par «The Grande Ligne Mission» dans un acte de vente consenti à Joseph Bédard, et enregistré au bureau d'enregistrement de Shefford, sous le numéro 109481, borné au nord par le lot deux cent dix (210), à l'est et au sud par le résidu dudit lot deux cent sept (207) et à l'ouest par le chemin public.

Sujet ledit lot à une servitude d'aqueduc et à un droit de passage en faveur de la partie réservée, tels que constitués dans l'acte en dernier lieu mentionné.»

B E D F O R D

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Bedford

No. 455-05-000623-74 { **T** THE ROYAL TRUST
COMPANY, plaintiff,
vs LOUIS-GEORGES MIN-
VILLE, defendant.

"Lot number two hundred and seven (207) having an area of twenty-one acres, more or less.

Less its northwest corner measuring two hundred and twenty-five feet in front on the public road and three hundred and twenty-five feet in depth, the whole having an approximate area of two acres and reserved by "The Grande Ligne Mission" under a deed of sale granted by Joseph Bédard, and registered at the Shefford Registry Office under number 109481, bounded on the north by lot two hundred and ten (210), on the east and on the south by the remainder of lot two hundred and seven (207) and on the west by the public road.

This lot is subject to a waterworks servitude and a right of way in favour of the reserved part, as established under the last above mentioned deed."

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le MERCREDI, DIX-HUITIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à TROIS heures de l'après-midi, à une mise à prix de \$777.50, soit 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra acquitter le montant ci-haut mentionné au moment de la vente, par chèque certifié.

Le shérif,
ANTONIN BOURASSA.
Cowansville, ce 15 juin 1976. 64820-o

To be sold at the Shefford Registry Office, in Waterloo, District of Bedford, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of AUGUST, 1976, at THREE o'clock in the afternoon, at the upset price of \$777.50, which represents 25 per cent of the municipal assessment. The purchaser shall pay that amount by certified cheque at the time of sale.

ANTONIN BOURASSA,
Sheriff.
Cowansville, June 15, 1976. 64820

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-000564-76 { **BOMBARDIER ELECTRIQUE**
INC., demanderesse, vs **LES**
INDUSTRIES NID D'OR INC.,
défenderesse.

«Les lots de terre connus et désignés comme étant les lots quatre-vingt-six, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-sept, (267-86, 88, 90, 92 et 96) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly.»

La mise à prix pour les lots 86, 88, 90, 96 est fixée à \$450 pour chacun, et pour le lot 92, elle est fixée à \$390 que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil, P.Q., le DIXIÈME jour d'AOÛT 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 16 juin 1976. 64854-o

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-000564-76 { **BOMBARDIER ELECTRIQUE**
INC., plaintiff, vs **LES IN-**
DUSTRIES NID D'OR INC.,
defendant.

"The land known and designated as lots eighty-six, eighty-eight, ninety, ninety-two and ninety-six of the official subdivision of original lot two hundred and sixty-seven (267-86, 88, 90, 92 and 96) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Saint-Joseph-de-Chambly."

The upset price for each of lots 86, 88, 90 and 96 is \$450, and for lot 92, \$390, to be paid by the purchaser to the sheriff in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold separately at the Chambly County Registry Office, 201 Place Charles-Lemoyne, Montreal Building, Longueuil, Québec, on the TENTH day of AUGUST, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, June 16, 1976. 64854

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { **LA VILLE DE QUÉBEC**, corpo-
No 548 de 1975 { ration légalement constituée,
ayant son siège social en les ville
et district de Québec, vs **DESMOND O'NEIL**, 183,

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { **THE CITY OF QUÉBEC**, a le-
No. 548 of 1975 { gally constituted corporation
whose head office is in the City and
District of Québec, vs **DESMOND O'NEIL**, 183 Renaud

avenue Renaud, Québec, PAUL CARRIER, 61, Fraser, Québec, LUDGER LAMBERT, 6123, de l'Étang, Orsainville.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision mille huit cent deux du lot originaire cinq cent huit (508-1802) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 1096, 3e Avenue, Québec.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue Saint-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à dix-neuf mille dollars (\$19,000), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 juin 1976. 64851-0

Fieri Facias de Terris
Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, vs DAVID ORTENBERG, 771 est, rue Saint-Joseph, Québec, et LÉON LERNER, 87, rue des Prairies, Québec, conjointement et solidairement.

«Un terrain connu comme étant le lot 804 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Roch, division d'enregistrement de Québec, sauf et à distraire la partie est-nord-est dudit lot, mesurant trente-quatre pieds (34') de front sur quarante-trois pieds (43') de profondeur, bornée au nord-est par le lot huit cent trois (803) et au sud-ouest par une autre partie du lot huit cent quatre (804). Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue Saint-Louis, Québec, le SIXIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à mille cent quinze dollars (\$1,115), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 juin 1976. 64850-0

Fieri Facias de Terris
Cour municipale de Québec

Québec, à savoir: { LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Québec, vs DICK ZEGER SWART, 2332, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec.

Avenue, Québec, PAUL CARRIER, 61 Fraser, Québec, LUDGER LAMBERT, 6123 De l'Étang, Orsainville.

"Land known and designated as subdivision one thousand eight hundred and two of original lot five hundred and eight (508-1802) on the official cadastre for the Parish of Saint-Roch-North, Québec Registration Division, with a building constructed thereon, bearing civic number 1096-3rd Avenue, Québec."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the FIFTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is nineteen thousand dollars (\$19,000).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 22, 1976. 64851

Fieri Facias de Terris
Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Québec, vs DAVID ORTENBERG, 771 Saint-Joseph Street East, Québec, and LÉON LERNER, 87 Des Prairies Street, Québec, jointly and severally.

"Land known as lot 804 on the official cadastre for the Parish of Saint-Roch, Québec Registration Division, less the eastnortheast part of that lot, thirty-four feet (34') in front and forty-three feet (43') deep, bounded on the northeast by lot eight hundred and three (803) and on the southwest by another part of lot eight hundred and four (804). The whole with a building constructed thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the SIXTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at one thousand one hundred and fifteen dollars (\$1,115).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 22, 1976. 64850

Fieri Facias de Terris
Municipal Court of Québec

Québec, to wit: { THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Québec, vs DICK ZEGER SWART, 2332 Saint-Louis Road, Sillery, Québec.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot deux mille sept cent soixante et un (2761) du cadastre officiel de la cité de Québec, quartier Saint-Louis, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 7, rue Sainte-Ursule, Québec; avec droit de passage «porche» sur le lot 2762 du même cadastre avec les autres propriétaires et ayants-droit et sujet aux obligations d'entretien et de non-obstruction et avec et sujet au droit de mitoyenneté pouvant exister.»

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue Saint-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à sept mille cent cinquante dollars (\$7,150), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 juin 1976.

64852-0

"Land known and designated as lot number two thousand seven hundred and sixty-one (2761) on the official cadastre for the City of Québec, Saint-Louis Ward, Québec Registration Division, with a building constructed thereon, appurtenances and dependencies bearing civic number 7 Sainte-Ursule Street, Québec, with a right of way "porch" on lot 2762 of the same cadastre, in common with other owners and parties entitled thereto and subject to the obligation of maintenance and non-obstruction and including and subject to any right of joint ownership that may have been established."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the FIFTH day of AUGUST, 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is seven thousand one hundred and fifty dollars (\$7,150).

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, June 22, 1976.

64852

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 500
05-017-508-753 { COMPAGNIE DE FINANCE
NIAGARA LIMITEE, corporation
légalement constituée, ayant une
place d'affaires au 183, boulevard Sauvé, à Saint-Eustache,
district de Terrebonne, partie demanderesse, vs
GHISLAIN-GEORGES DELCOURT, résidant et domicilié au 125,
rue de la Forge, à Saint-Eustache, district de Terrebonne,
partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné:

«Un emplacement ayant front sur la rue de la Forge en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro soixante et un (61) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec une maison portant les numéros civiques 125 et 127 de ladite rue de la Forge.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans aucune exception ni réserve de la part du débiteur.

À distraire cependant de cet emplacement l'immeuble suivant, demeurant la propriété de M. Henri Renaud et M. Armand Renaud, et/ou représentants, savoir:

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 500
05-017-508-753 { NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED, a legally constituted corporation doing business at 183, boulevard Sauvé, Saint-Eustache, District of Terrebonne, plaintiff, vs GHISLAIN-GEORGES DELCOURT, residing and domiciled at 125, rue de la Forge, Saint-Eustache, District of Terrebonne, defendant.

The immoveable designated as follows:

"Land fronting on rue de la Forge in the Town of Saint-Eustache, known and designated as original lot sixty-one (61) on the official plan and in the book of reference for the Village of Saint-Eustache, Deux-Montagnes Registration Division.

With a house bearing civic numbers 125 and 127, rue de la Forge.

The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to this land, without exception or reserve on the part of the debtor.

Less the following immoveable, which remains the property of Mr. Henri Renaud and Mr. Armand Renaud, and/or representatives:

«Un emplacement ayant front sur la rue de la Forge en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro soixante et un (61) (Ptie 61), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds (99') de largeur dans ses lignes ouest et est, sur toute la profondeur dudit lot, et bornée en front à l'ouest par la rue de la Forge, à l'arrière à l'est par la lot soixante-quatre (64), d'un côté au sud par le résidu lot soixante et un (61) et de l'autre côté au nord par le lot soixante-deux (62).

Avec garage portant le numéro 135 de la rue de la Forge, à Saint-Eustache.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, suivant l'article 688a C.P.C., est de \$2,775.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté des Deux-Montagnes, situé à 149, rue Saint-Eustache à Saint-Eustache, MERCREDI, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
District de Terrebonne,
Saint-Jérôme, le 21 juin 1976.

64848-o

"Land fronting on rue de la Forge in the Town of Saint-Eustache, known and designated as part of original lot sixty-one (61) (Pt. 61) on the official plan and in the book of reference for the Village of Saint-Eustache, ninety-nine feet (99') wide on its west and east lines and the full depth of the lot in length; and bounded in front, to the west by rue de la Forge, in rear to the east by lot sixty-four (64), on the south side by the remainder of lot sixty-one (61) and on the north side by lot sixty-two (62).

With a garage bearing number 135, rue de la Forge, Saint-Eustache."

The minimum amount that the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, under article 688a C.C.P., is \$2,775.

To be sold at the Deux-Montagnes County Registry Office, 149, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of AUGUST, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Terrebonne,
Saint-Jérôme, June 21, 1976.

64848

TROIS-RIVIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000 553-74 { CAISSE D'ENTRAIDE
ECONOMIQUE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE,

société régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 393, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, demanderesse, vs LE RELAIS DES SPORTIFS DES JOYEUSES SAISONS INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2221, rue Principale, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, et GAÉTAN GAGNON, 3251, route 19, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, et JEAN NORMANDIN, 1361, rue Principale, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, et DENIS DESHAIES, 165, 125^e Rue, Shawinigan-Sud, district de Saint-Maurice, et ROBERT BÉDARD, 1321, rue Principale, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, et ROGER BORGAS, 1380, rue Principale, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, défendeurs conjoints et solidaires, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement

TROIS-RIVIÈRES

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Trois-Rivières

No. 400-05-000 553-74 { CAISSE D'ENTRAIDE
ECONOMIQUE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE,

a company governed by the Savings and Credit Unions Act, with a place of business at 393, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, plaintiff, vs LE RELAIS DES SPORTIFS DES JOYEUSES SAISONS INC., a legally constituted corporation, with a place of business at 2221, rue Principale, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, District of Trois-Rivières, and GAÉTAN GAGNON, 3251, Route 19, Mont-Carmel, District of Trois-Rivières, and JEAN NORMANDIN, 1361, rue Principale, Mont-Carmel, District of Trois-Rivières, and DENIS DESHAIES, 165, 125^e Rue, Shawinigan-Sud, District of Saint-Maurice, and ROBERT BÉDARD, 1321, rue Principale, Mont-Carmel, District of Trois-Rivières, and ROGER BORGAS, 1380, rue Principale, Mont-Carmel, District of Trois-Rivières, co-defendants, and THE REGISTRAR of the Champlain Registration Division,

de Champlain, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, mis-en-cause.

« Une terre située dans le rang Saint-Flavien-Nord de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, contenant environ 3 arpents de front par 20 arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée comme étant le lot no trois cent cinquante-six (356) du cadastre officiel d'enregistrement du comté de Champlain pour ladite paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec bâtisse dessus construite circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à \$2,262.50, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, MERCREDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOÛT 1976, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif,
Trois-Rivières, le 17 juin 1976.

64819-0

in Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Champlain County, *mis-en-cause*.

"Land situated in the Saint-Flavien-Nord Range of Notre-Dame-du-Mont-Carmel Parish, measuring 3 arpents on the front and 20 arpents in depth, more or less, known and designated as lot three hundred and fifty-six (356) on the official Champlain County registration cadastre for the said Notre-Dame-du-Mont-Carmel Parish, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies."

The minimum amount that the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is \$2,262.50, which is 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Champlain Registry Office, in Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Champlain County, on WEDNESDAY, the TWENTY-THIRD day of AUGUST, 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

FERNANDE TURGEON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Trois-Rivières, June 17, 1976.

64819

Vente pour taxes

Ville de Pierrefonds

Avis est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la Ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville sise au 11072, boulevard Gouin ouest, le LUNDI, DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

City of Pierrefonds

Notice is hereby given that the immovables described hereinunder, situated in the City of Pierrefonds, will be sold by public auction, in the City Hall of the City of Pierrefonds, situated at 11072 Gouin Boulevard West, on MONDAY, the NINETEENTH day of JULY, 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes with interest, plus the costs which have been or may be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

174	79	5817	Alain, Claude, 4469, Rolland	Avec bâtisse / With premises
73	1	11459	Albert Marceau Ltée	
73	2	11460	Albert Marceau Ltée	
187	P 8	7243	Alloca, Francesco, 4980, St-Charles	Avec bâtisse / With premises
A distraire de ce lot 187-8, la partie vendue en front au ministère de la Voirie provinciale pour l'élargissement de la Montée St-Charles.				
To be subtracted from this lot 187-8, that part sold in front to the Provincial Road Department for the widening of Montée St. Charles.				
90	3	12431	Lalande, Armand, 12680, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
196	86	9346	Auclair, Francis, 17593, Clermont	Avec bâtisse / With premises

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
108	59	3707	Bernier, Danielle (Mlle), 5138, Versailles	Avec bâtisse / With premises
178	115	6384	Blais, Roland, 4354, rue Néo	Avec bâtisse / With premises
178	116			
80	35	2491	Boisvert, Paul E.	
92	147	2853	Boudriau, Yves, 12742, Fortin	Avec bâtisse / With premises
107	274	3607	Bouffard, Clermont, 5128, Alma	Avec bâtisse / With premises
P 29		0285	Bougie, Réal, 138, Rose	Avec bâtisse / With premises
29	60			
Partie 29:			Part. 29:	
Mesurant:	10 pi. x 76 pi.		Measuring:	10 ft x 76 ft.
Bornée:	au nord-est par la rue Rose;		Bounded:	in front towards the northeast by Rose Avenue;
	au sud-ouest par une partie du lot 29;			in rear towards the southwest by another part
				of lot No. 29;
	au nord-ouest par une autre partie du lot 29;			towards the northwest by another part of said
				lot No. 29;
	au sud-est par le lot 29-60.			towards the southeast by the lot No. 29-60.
77	97	2363	Bradley, John-Terrence, 12436, Breault	Avec bâtisse / With premises
P162		5025	Burgess Inc., 14464A, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le résidu du lot 162; au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 165-1.				
Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by the residue of lot 162; towards the southeast and southwest by part of lot 165-1.				
Cette partie de lot mesure quarante-six pieds (46') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par une profondeur de deux cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (285.5'). Contenant en superficie de douze mille pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (12,000 pi. ca.).				
This part of lot measures forty-six feet (46') in width in its northwest and southeast lines by a depth of two hundred and eighty-five feet and five tenths of a foot (285.5'). Containing a superficial area of twelve thousand square feet, more or less, English measure (12,000 sq. ft.).				
165	P 1	5033	Burgess Inc., 14464, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); dans une ligne sud-ouest, une ligne sud-est et dans une autre ligne sud-ouest par une partie du lot 165-2; au sud-est par le lot 165-1-1; au nord-est par le boulevard Pierrefonds (P. 165-1); et dans une autre ligne nord-ouest et nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 162.				
Of irregular figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); in one southwest line, one southeast line and in another southwest line by part of lot 165-2; towards the southeast by lot 165-1-1; towards the northeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 165-1); in another northwest and northeast lines by part of lot 162.				
Cette partie de lot mesure cinquante pieds (50') plus ou moins sur le boulevard Gouin; deux cent soixante-neuf pieds (269') dans une ligne sud-ouest; huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (8.28') dans une ligne sud-est et deux cent soixante pieds (260') plus ou moins dans son autre ligne sud-est sur le lot 165-2; quarante et un pieds et soixante-cinq centièmes de pied (41.65') et trente-neuf pieds et trente-trois centièmes de pied (39.33') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds; deux cent soixante-deux pieds (262') au nord-est sur le résidu du lot 165-1; quarante-six pieds (46') au nord-ouest sur la partie du lot 162 et deux cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (285.5') au nord-est sur la partie du lot 162. Contenant en superficie trente-quatre mille pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins (34,000 pi. ca.).				
This part of lot measures fifty feet (50') more or less on Gouin Blvd.; two hundred and sixty-nine feet (269') in one southwest line, eight feet and twenty-eight hundredths of a foot (8.28') in one southeast line and two hundred and sixty feet (260') more or less in the other southeast line on lot 165-2; forty-one feet and sixty-five hundredths of a foot (41.65') and thirty-nine feet and thirty-three hundredths of a foot (39.33') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; two hundred and sixty-two feet (262') towards the northeast on the residue of lot 165-1; forty-six feet (46') towards the northwest on part of lot 162 and two hundred and eighty-five feet and five tenths of a foot (285.5') towards the northeast on part of lot 162. Containing a superficial area of thirty-four thousand square feet, more or less, English measure (34,000 sq. ft.).				
165	P 2	5035	Burgess Inc.	
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); dans deux lignes nord-est et dans une autre ligne nord-ouest par une partie du lot 165-1; au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P. 165-2-2) et au sud-ouest par une partie du lot 169 et le lot 169-404.				
Of irregular figure, bounded towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); in two northeast lines and in another northwest line by part of lot 165-1; towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 165-2-2); and towards the southwest by part of lot 169 and lot 169-404.				
Cette partie de lot mesure cinquante pieds (50') plus ou moins sur le boulevard Gouin; deux cent soixante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (269.5') huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (8.28') et deux cent soixante pieds (260') plus ou moins dans ses deux lignes nord-est et son autre ligne nord-ouest sur le lot 165-1; cinquante-cinq pieds et trente-neuf centièmes de pied				
This part of lot measures fifty feet (50') more or less on Gouin Blvd.; two hundred and sixty-nine feet and five tenths of a foot (269.5') eight feet and twenty-eight hundredths of a foot (8.28') and two hundred and sixty feet (260') more or less in its two northeast and other northwest lines on lot 165-1; fifty-five feet and thirty-nine hundredths of a foot (55.39') on Pierrefonds Blvd.				

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	Owners
(55.39') sur le boulevard Pierrefonds; et cinq cent trente-huit pieds (538') plus ou moins au sud-ouest. Contenant en superficie vingt-huit mille trois cents pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (28,300 pi. ca.).				
165	P 2-3	5036	Burgess Inc., 14466, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
136	P 12	4537	Busby, J. Derek A., 13500, rue Huntington	Avec bâtisse / With premises
136	P 13			
136 - Partie 12:				
Mesurant: 75.8 pi. dans sa ligne nord-ouest;				
75 pi. dans sa ligne sud-est;				
72.5 pi. dans sa ligne nord-est;				
75 pi. dans sa ligne sud-ouest.				
Superficie: 5,456.25 pi. ca.				
Bornée: au nord-ouest par la rue Huntington (136-4);				
au sud-est par partie du lot 136-13;				
au nord-est par le résidu du lot 136-12;				
au sud-ouest par la rue Marceau.				
136 - Partie 13:				
Mesurant: 75 pi. x 75 pi.				
Bornée: au nord-ouest par partie du lot 136-12;				
au sud-est par partie du lot 136-14;				
au nord-est par le résidu du lot 136-13				
au sud-ouest par la rue Marceau.				
195	P 37	7820	Cemitagoya, Emmanuel, 17532, des Rivières	Avec bâtisse / With premises
195	P 38			
195	P 39			
195 - Partie Sud-Ouest 37,-38,-39:				
Mesurant: 45 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi.				
dans une ligne et 134 pi. dans l'autre ligne.				
Bornée: en front, par la rue Legault;				
en arrière, par la rivière des Prairies;				
au nord-est par le résidu des lots 195-37, 195-38				
et 195-39;				
au sud-ouest par partie du lot 195.				
P 94		3027	Charafathkah, Ebrahim	
P101				
Partie du lot 94				
De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 93; au nord-est par une autre partie du lot 94 (CNR) et dans une autre ligne nord-est par les lots 92-328, 92-322, 92-325, 92-326, 92-327, 92-329, 92-126, 92-282, 92-281 et une partie du lot 92-330; au sud-est par une autre partie du lot 94; au sud-ouest, au sud et dans une autre ligne sud-est par le lot 93-1; dans une autre ligne sud-ouest par la partie du lot 101 décrite ci-dessous.				
Cette partie du lot mesure trente-cinq pieds (35') au nord-ouest sur le lot 93; trois cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied (388.5') le long de la voie ferrée (CNR); mille soixante-dix-sept pieds (1077') dans sa 2 ^e ligne nord-est; cent dix pieds (110') dans sa 1 ^{re} ligne sud-est, quatre-vingt-treize pieds (93'), quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes de pied (92.5') et dix-huit pieds (18') respectivement sur le lot 94-1 dans ses lignes sud-ouest, sud et sud-est et mille deux cent cinquante-cinq pieds (1255') dans sa ligne sud-ouest sur le lot 101. Contenant en superficie six arpents carrés et trois dixièmes d'arpent carré, mesure anglaise, plus ou moins (6.3 arpents carrés).				
Partie du lot 101:				
De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par une partie du lot 93; au nord-est par la partie du lot 94 décrite ci-dessus; au sud-est par une partie du lot 101-1 et au sud-ouest par les lots 101-118, 101-111 et d'autres parties du lot 101.				
and five hundred and thirty-eight feet (538') more or less in its southwest line. Containing a superficial area of twenty-eight thousand three hundred square feet, more or less, English measure (28,300 sq. ft.).				
136 - Part 12:				
Measuring: 75.8 ft. in its northwest line;				
75 ft. in its southeast line;				
72.5 ft. in its northeast line;				
75 ft. in its southwest line.				
Area: 5,456.25 sq. ft.				
Bounded: to the northwest by Huntington Street (136-4);				
to the southeast by part of lot 136-13;				
to the northeast by the residue of lot 136-12;				
to the southwest by Marceau Street.				
136 - Part 13:				
Measuring: 75 ft. x 75 ft.				
Bounded: to the northwest by part of lot 136-12;				
to the southeast by part of lot 136-14;				
to the northeast by the rest of lot 136-13;				
to the southwest by Marceau Street.				
195 - Part South-West 37,-38,-39:				
Measuring: 45 ft. in width by a depth of 100 ft. in one line				
and 134 ft. in the other line.				
Bounded: in front, by Legault Street;				
in rear, by Rivière des Prairies;				
to the northeast by the residue of lots 195-37,				
195-38 and 195-39;				
to the southwest by part of lot 195.				
Part of lot 94:				
Of irregular figure, bounded towards the northwest by an unsubdivided part of lot 93; towards the northeast by part of lot 94 (CNR) and in another northeast line by lots 92-328, 92-322, 92-325, 92-326, 92-327, 92-329, 92-126, 92-282, 92-281 and by part of lot 92-330; towards the southeast by another part of lot 94; towards the southwest, south and in another southeast line by lot 94-1; and in another southwest line by the part of lot 101 described hereinunder.				
This part of lot measures thirty-five feet (35') in its northwest line on lot 93; three hundred and eighty-eight feet and five tenths of a foot (388.5') along the CNR; one thousand and seventy-seven feet (1077') in its second northeast line, one hundred and ten feet (110') in its first southeast line, ninety-three feet (93'), ninety-two feet and six tenths of a foot (92.6') and eighteen feet (18') respectively on lot 94-1 in its southwest, south and southeast lines and one thousand two hundred and fifty-five feet (1255') in its southwest line on lot 101. Containing a superficial area of six square arpents and three tenths of a square arpent, English measure (6.3 sq. arp.), more or less.				
Part of lot 101:				
Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by part of lot 93; towards the northeast by the part of lot 94 described hereinabove; towards the southeast by part of lot 101-1 and towards the southwest by lots 101-118, 101-111 and other parts of lot 101.				

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

Cette partie de lot mesure cent quinze pieds et huit dixièmes de pied (115.8') au nord-ouest, mille deux cent cinquante-cinq pieds (1255') au nord-est, cent vingt-huit pieds et sept dixièmes de pied (128.7') au sud-est et mille deux cent quarante-cinq pieds (1245') au sud-ouest. Contenant en superficie trois arpents carrés et quatre dixièmes d'arpent carré, mesure anglaise, plus ou moins. (3.4 arpents carrés).

This part of lot measures one hundred and fifteen feet and eight tenths of a foot (115.8') towards the northwest, one thousand two hundred and fifty-five feet (1255') towards the northeast; one hundred and twenty-eight feet and seven tenths of a foot (128.7') towards the southeast and one thousand two hundred and forty-five feet (1245') towards the southwest. Containing a superficial area of three square arpents and four tenths of a square arpent, English measure, more or less (3.4 sq. arp.).

31	2-27	9547	Cheeko Chau, Peter, 9610, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
P142		4651	Chaussé, Liliane, 13783, boul. Gouin ouest	Avec bâtisse / With premises
P145				

Partie du lot 142:

De figure quadrilatérale, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par la partie du lot 145 décrite ci-dessous; au nord-ouest par les lots 142-53 et 142-54-2 et au nord-est par le résidu du lot 142.

Cette partie de lot mesure soixante-seize pieds (76') en front au sud-est, cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197') plus ou moins au sud-ouest; soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (74.2') au nord-ouest et cent quatre-vingt-quatre pieds (184') plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie onze mille sept cent soixante-seize pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins (11,776 pi. ca.).

Partie du lot 145:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (P. 338); au sud-ouest par une partie du lot 146; au nord-ouest par les lots 145-45 et 145-63 et au nord-est par la partie du lot 142 décrite ci-dessus.

Cette partie de lot mesure vingt-deux-pieds (22') et cent seize pieds (116') au sud-est, deux cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (202.5') au sud-ouest, cent vingt-cinq pieds et quinze centièmes de pied (125.15') au nord-ouest et cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197') plus ou moins au nord-est. Contenant en superficie vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés, mesure anglaise (23,194 pi. ca.), plus ou moins.

Part of lot 142:

Of quadrilateral figure, bounded in front towards the southeast by Gouin Blvd. West (Pt. 338); towards the southwest by the part of lot 145 described hereinunder; towards the northwest by lots 142-53 and 142-54-2 and towards the northeast by the residue of lot 142.

This part of lot measures seventy-six feet (76') in front towards the southeast, one hundred and ninety-seven feet (197') more or less towards the southwest; seventy-four feet and two tenths of a foot (74.2') towards the northwest and one hundred and eighty-four feet (184') more or less towards the northeast. Containing a superficial area of eleven thousand seven hundred and seventy-six square feet, English measure (11,776 sq. ft.), more or less.

Part of lot 145:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Gouin Blvd. West (Pt. 338); towards the southwest by part of lot 146; towards the northwest by lots 145-45 and 145-63 and towards the northeast by the part of lot 142 described hereinabove.

This part of lot measures twenty-two feet (22') and one hundred and sixteen feet (116') towards the southeast, two hundred and two feet and five tenths of a foot (202.5') towards the southwest, one hundred and twenty-five feet and fifteen hundredths of a foot (125.15') towards the northwest and one hundred and ninety-seven feet (197') more or less towards the northeast. Containing a superficial area of twenty-three thousand one hundred and ninety-four square feet, English measure (23,194 sq. ft.) more or less.

195	367	11490	Pitre, Philippe (Cynthia Collar) Mme, 5050, Noël	Avec bâtisse / With premises
87	157	2757	Corporation Provost Ltée, 12487, Francis	Avec bâtisse / With premises
194	57	7482	Diotte, Henri, 5080, Geneviève	Avec bâtisse / With premises
194	P 58			

194 - Partie Nord-Ouest 58:

Mesurant: 20 pi. x 80 pi.

Bornée: en front par la rue Geneviève;
en arrière par une partie du lot appartenant à Mlle de Canty ou représentants;
d'un côté par le lot no 194-57;
et de l'autre côté par le résidu dudit lot 194-58.

194 - Part Northwest 58:

Measuring: 20 ft. x 80 ft.

Bounded: in front by Genevieve Street;
in rear by part of a lot, property of Miss de Canty or representatives;
on one side by lot 194-57;
and on the other side by the residue of said lot 194-58.

131	77	12001	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	80	12004	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	81	12005	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	87	12011	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
131	88	12012	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
133	41	12053	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	26		
139	8	12068	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	9	12069	Donskill Construction (Qué.) Ltd.
139	10	12070	Donskill Construction (Qué.) Ltd.

Cadastre Subdivision Référence			Propriétaires Owners	
140 à / to 140 P163	11 14 incl.	Donskill Construction (Qué.) Ltd.		
De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest sans désignation cadastrale; au nord-est par le lot 164-8; au sud-est par une partie du lot 165-2 et au sud-ouest par le résidu du lot 163.			Gouin ouest Avec bâtisse / With premises	
Cette partie de lot mesure quarante-cinq pieds (45') de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-seize pieds (296') plus ou moins. Contenant une superficie de treize mille trois cent vingt pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise. (13,320 pi. ca.).			Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by lot 164-8; towards the southeast by part of lot 165-2 and towards the southwest by the residue of lot 163.	
This part of lot measures forty-five feet (45') in perpendicular width by a depth of two hundred and ninety-six feet (296') more or less. Containing a superficial area of thirteen thousand three hundred and twenty square feet, more or less, English measure (13,320 sq. ft.).				
P163	5027	Duc, Edouard, 14448, boul.	Gouin ouest Avec bâtisse / With premises	
De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le résidu du lot 163; au sud-est par une partie du lot 165-2 et au sud-ouest par le lot 162.			Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by the residue of lot 163; towards the southeast by part of lot 165-2 and towards the southwest by lot 162.	
Cette partie de lot mesure quarante-sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (47.96') de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-seize pieds (296') plus ou moins. Contenant en superficie quatorze mille cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise. (14,197 pi. ca.).			This part of lot measures forty-seven feet and ninety-six hundredths of a foot (47.96') of perpendicular width by a depth of two hundred and ninety-six feet (296') more or less. Containing a superficial area of fourteen thousand one hundred and ninety-seven square feet, more or less, English measure (14,197 sq. ft.).	
359 54	7 P 24	11426 1610	Stack, Thomas S. Mrs., 11939, Pavillon Dwevedi, T.D., 5065-5067, Labrosse	Avec bâtisse / With premises Avec bâtisse / With premises
Mesurant: 69.12 pi. dans sa ligne nord-est; 1.77 dans sa ligne est, suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.; 100.02 pi. dans sa ligne sud; 73 pi. dans sa ligne ouest, suivant une courbe d'un rayon de 262 pi. et 53.3 pi. dans sa ligne nord.			Measuring: 69.12 ft. in its northeast line; 1.77 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.; 100.02 ft. in its south line; 73 ft. in its west line following a curve having a radius of 262 ft. and 53.3 ft. in its north line.	
Bornée: Superficie: 4,892 pi. ca. à l'ouest par la rue Labrosse; au nord-est par le lot 50 ou subdivisions; au sud par le résidu du lot 54-24; au nord par le lot 54-39 (rue).			Bounded: to the west by Labrosse Street; to the northeast by the lot 50 or its subdivisions; to the south by the residue of lot 54-24; to the north by lot 54-39 (street).	
54 54	P 24 P 25	1611	Dwevedi, T.D., 5061-5063, Labrosse	Avec bâtisse / With premises
54 - Partie 24: Mesurant: 100.02 pi. dans sa ligne nord; 8.61 pi. dans sa ligne est suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.; 100 pi. dans sa ligne sud et 16.23 pi. dans sa ligne ouest suivant une courbe d'un rayon de 262 pi. Superficie: 1,243 pi. ca. Bornée: au nord par partie du lot 54-24; à l'est par partie du lot 54-31; au sud par partie du lot 54-25; à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37).			54 - Part 24: Measuring: 100.02 ft. in its north line; 8.61 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.; 100 ft. in its south line and 16.23 ft. in its west line following a curve having a radius of 262 ft. Area: 1,243 sq. ft. Bounded: to the north by part of lot 54-24; to the east by part of lot 54-31; to the south by part of lot 54-25; to the west by Labrosse Street (lot 54-37).	
54 - Partie 25: Mesurant: 100 pi. dans ses lignes nord et sud; 28.3 pi. dans sa ligne est, suivant une courbe d'un rayon de 162 pi.; 45.77 pi. dans sa ligne ouest, suivant une courbe d'un rayon de 262 pi. Superficie: 3,703.5 pi. ca.			54 - Part 25: Measuring: 100 ft. in its north and south lines; 28.3 ft. in its east line, following a curve having a radius of 162 ft.; 45.77 ft. in its west line, following a curve having a radius of 262 ft. Area: 3,703.5 sq. ft.	

Cadastre Subdivision Référence			Propriétaires Owners
Bornée: au nord par partie du lot 54-24; à l'est par partie du lot 54-31; à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37); au sud par partie du lot 54-25.			Bounded: to the north by part of lot 54-24; to the east by part of lot 54-31; to the west by Labrosse Street (lot 54-37); to the south by part of lot 54-25.
229	43	8148	Ellison, James T., 10, Angers
172	181	5523	Filion, Jean-Louis, 4342, Juneau
P184		6852	Gepner Real. Inc. & Ajel Hold. Inc.
Partie du lot 184:			Avec bâtisse / With premises
De figure triangulaire, bornée au sud-est par le boulevard			Avec bâtisse / With premises
Pierrefonds (184-1); au sud-ouest par une partie du lot 185; au			
nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève.			
Cette partie de lot mesure cent soixante-douze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (172.88') sur le boulevard Pierrefonds, cent vingt-neuf pieds (129') plus ou moins au sud-ouest et cent dix-sept pieds (117') au nord-ouest. Contenant en superficie neuf mille sept cent soixante-quatre pieds carrés, mesure anglaise (9,764 pi. ca.).			Of triangular figure, bounded towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (184-1); towards the southwest by part of lot 185; towards the northwest by the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève.
Partie du lot 184:			This part of lot measures one hundred and seventy-two feet and eighty-eight hundredths of a foot (172.88') on Pierrefonds Blvd.; one hundred and twenty-nine feet (129') towards the southwest and one hundred and seventeen feet (117') towards the northwest. Containing a superficial area of nine thousand seven hundred and sixty-four square feet, English measure (9,764 sq. ft.).
De figure trapézoïdale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (184-1); au nord-est par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève; au sud-est par les lots 184-16 à 184-25 inclusivement et au sud-ouest par une partie du lot 185.			Part of lot 184: Of trapezoidal figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (184-1); towards the northeast by the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève; towards the southeast by lots 184-16 to 184-25 inclusively and towards the southwest by part of lot 185.
Cette partie de lot mesure cent vingt pieds (120') de profondeur perpendiculaire par des largeurs de trois cent soixante-neuf pieds et trente-trois centièmes de pied (369.33') au nord-ouest et six cent deux pieds et deux centièmes de pied (602.02') au sud-est. Contenant en superficie cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesure anglaise (58,281 pi. ca.).			This part of lot measures one hundred and twenty feet (120') in perpendicular depth by widths of three hundred and sixty-nine feet and thirty-three hundredths of a foot (369.33') towards the northwest and six hundred and two feet and two hundredths of a foot (602.02') towards the southeast. Containing a superficial area of fifty-eight thousand two hundred and eighty-one square feet, English measure (58,281 sq. ft.).
P 55		8761	Gepner Real. Inc. & Middy Inv. Ltd.
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot 54, vers le sud par une partie non subdivisée du lot 55 (CNR) et une autre partie non subdivisée du lot 55 (rue); à l'est par une partie non subdivisée du lot 55 (rue); au sud-est par une partie non subdivisée du lot 55 (rue); au sud-ouest par les lots 62-79, 62-78 et une partie non subdivisée des lots 55 et 62; et au nord par la Rivière des Prairies.			Of irregular figure, bounded towards the northeast by an unsubdivided part of lot 54; towards the south by an unsubdivided part of lot 55 (CNR) and by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the east by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the southeast by another unsubdivided part of lot 55 (street); towards the southwest by lots 62-79, 62-78 and by unsubdivided parts of lots 55 and 62; towards the north by Rivière des Prairies.
Cette partie de lot mesure mille trois cent trente-six pieds et neuf dixièmes de pied (1,336.9') dans sa ligne nord-est, quatre cent trente et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (431.96') dans une ligne sud, deux cent trente et un pieds et neuf dixièmes de pied (231.9') dans une ligne sud-ouest, cent quarante-huit pieds (148') dans une autre ligne sud, trois pieds et vingt-huit centièmes de pied (3.28') dans une ligne nord-est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31.42') le long d'une courbe de vingt-pieds (20') de rayon dans sa ligne est, cinquante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (59.25') dans sa ligne sud-est, soixante-treize pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (73.99') le long d'une courbe de cent trente pieds (130') de rayon dans une autre ligne sud, mille cinq cent soixante pieds et vingt-cinq centièmes de pied (1,560.25') dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie sept cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-seize pieds carrés (790,696 pi. ca.) ou 21,486 arpents carrés, mesure anglaise, plus ou moins.			This part of lot measures one thousand three hundred and thirty-six feet and nine tenths of a foot (1,336.9') towards the northeast; four hundred and thirty-one feet and ninety-six hundredths of a foot (431.96') in one south line; two hundred and thirty-one feet and nine tenths of a foot (231.9') in one southwest line; one hundred and forty-eight feet (148') in another south line; three feet and twenty-eight hundredths of a foot (3.28') in one northeast line; thirty-one feet and forty-two hundredths of a foot (31.42') along a curve of a radius of 20 feet in its east line; fifty-nine feet and twenty-five hundredths of a foot (59.25') in its southeast line; seventy-three feet and ninety-nine hundredths of a foot (73.99') along a curve of a radius of 130 feet in another south line; one thousand five hundred and sixty feet and twenty-five hundredths of a foot (1,560.25') in its southwest line. Containing a superficial area of seven hundred and ninety thousand six hundred and ninety-six square feet (790,696 sq. ft.) or 21,486 square arpents, English measure, more or less.
87	143	2747	Gepner Real. Ltd.
87	145	2749	Gepner Real. Ltd.
178	189-1	6439	Gepner Realities Inc.

Propriétaires

Cadastre Subdivision Référence

Owners

178	189-2		
178	190-1	6441	Gepner Realities Inc.
178	196-3	6448	Gepner Realities Inc.
178	196-4		
178	197-3	6451	Gepner Realities Inc.
87	153	8864	Gepner Realities Inc.
330	11		
87	154	8879	Gepner Realities Inc.
87	155	8880	Gepner Realities Inc.

P175 8925 Gepner Realities Inc. & Al

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P. 175-230); au sud-ouest par le lot 176-62 et par la rue Neuve (176-37 et 176-38); au nord-ouest par une partie du lot 146 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par le boulevard Jacques-Bizard (P. 175).

Cette partie de lot mesure cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (142.87') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds, cinq cent un pieds et cinquante-trois centièmes de pied (501.53') au sud-ouest; quarante-cinq pieds et soixante-quinze centièmes de pied (45.75') au nord-ouest et quarante pieds et quarante-huit centièmes de pied (40.48') étant une ligne droite et quatre cent trente-sept pieds et trente-huit centièmes de pied (437.38') suivant une courbe d'un rayon de 2,764.74' au nord-est. Contenant en superficie quarante-sept mille six cent quatre-vingts pieds carrés, mesure anglaise (47,680 pi. ca.).

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (P.175-230); au sud-ouest par le boulevard Jacques-Bizard (P. 175); au nord-ouest par une partie du lot 146 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par une autre partie du lot 175.

Cette partie de lot mesure soixante-huit pieds et trente-neuf centièmes de pied (68.39') au sud-est sur le boulevard Pierrefonds; quatre cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (419.89') suivant une courbe d'un rayon de 2,964.74 pieds et cinquante-sept pieds et quarante-cinq centièmes de pied (57.45') étant une ligne droite au sud-ouest sur le boulevard Jacques-Bizard; cent soixante-six pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (166.97') au nord-ouest et cinq cents pieds et quatre vingt-dix-sept centièmes de pied (500.97') au nord-est. Contenant en superficie cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds carrés, mesure anglaise (52,592 pi. ca.).

Partie du lot 175:

De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la rue Oakwood (175-276); au nord-est par le lot 175-89 (rue), au sud-est par une partie du lot 245 situé dans la ville de Dollard-des-Ormeaux; au sud-ouest par une partie du lot 177-303.

Cette partie de lot mesure cent vingt-trois pieds et quatre centièmes de pied (123.04') suivant une courbe d'un rayon de 195.99 pieds et deux cent soixante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (269.64') étant une ligne droite au nord-ouest sur la rue Oakwood; cent huit pieds (108') au nord-est, trois cent trente et un pieds et vingt-deux centièmes de pied (331.22') et cinquante pieds et soixante-quinze centièmes de pied (50.75') au sud-est et quatre-vingt-cinq pieds et quarante-sept centièmes de pied (85.47') au sud-ouest. Contenant en superficie quarante-deux mille deux cent trente-deux pieds carrés, mesure anglaise (42,232 pi. ca.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 175-230); towards the southwest by lot 176-62 and Neuve Street (176-37 and 176-38); towards the northwest by part of lot 146 of the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève and towards the northeast by Jacques-Bizard Boulevard (Pt. 175).

This part of lot measures one hundred and forty-two feet and eighty-seven hundredths of a foot (142.87') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; five hundred and one foot and fifty-three hundredths of a foot (501.53') towards the southwest; forty-five feet and seventy-five hundredths of a foot (45.75') towards the northwest and forty feet and forty-eight hundredths of a foot (40.48') being a straight line and four hundred and thirty-seven feet and thirty-eight hundredths of a foot (437.38') along a curve of a radius of 2,764.74 feet towards the northeast. Containing a superficial area of forty-seven thousand six hundred and eighty square feet, English measure (47,680 sq. ft.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (Pt. 175-230); towards the southwest by Jacques-Bizard Blvd. (P. 175); towards the northwest by part of lot 146 of the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève and towards the northeast by another part of lot 175.

This part of lot measures sixty-eight feet and thirty-nine hundredths of a foot (68.39') towards the southeast on Pierrefonds Blvd.; four hundred and nineteen feet and eighty-nine hundredths of a foot (419.89') along a curve of a radius of 2,964.74 feet and fifty-seven feet and forty-five hundredths of a foot (57.45') being a straight line towards the southwest on Jacques-Bizard Blvd.; one hundred and sixty-six feet and ninety-seven hundredths of a foot (166.97') towards the northwest and five hundred feet and ninety-seven hundredths of a foot (500.97') towards the northeast. Containing a superficial area of fifty-two thousand five hundred and ninety-two square feet, English measure (52,592 sq. ft.).

Part of lot 175:

Of irregular figure, bounded toward the northwest by Oakwood Street (175-276); towards the northeast by lot 175-89 (street); towards the southeast by part of lot 245 located in the Town of Dollard-des-Ormeaux; towards the southwest by part of lot 177-303.

This part of lot measures one hundred and twenty-three feet and four hundredths of a foot (123.04') along a curve of a radius of 195.99 feet and two hundred and sixty-nine feet and sixty-four hundredths of a foot (269.64') being a straight line towards the northwest on Oakwood Street; one hundred and eight feet (108') towards the northeast; three hundred and thirty-one feet and twenty-two hundredths of a foot (331.22') and fifty feet and seventy-five hundredths of a foot (50.75') towards the southeast and eighty-five feet and forty-seven hundredths of a foot (85.47') towards the southwest. Containing a superficial area of forty-two thousand two hundred and thirty-two square feet, English measure (42,232 sq. ft.).

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires	
			Owners	
175	244		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
175	246 incl.			
175	248		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
175	270 incl.			
175	272		Gepner Realities Inc. & Al	
175	275		Gepner Realities Inc. & Al	
175	277	11940	Gepner Realities Inc. & Al	
175	280		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
175	295 incl.			
175	299	11962	Gepner Realities Inc. & Al	
175	300	11963	Gepner Realities Inc. & Al	
175	302		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
175	315 incl.			
175	317		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
175	329 incl.			
179	365		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
179	372 incl.			
180	74		Gepner Realities Inc. & Al	
180	155		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
180	161 incl.			
181	88		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
181	95 incl.			
181	98		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
181	103 incl.			
181	113	12596	Gepner Realities Inc. & Al	
181	114	12597	Gepner Realities Inc. & Al	
181	116		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
181	118 incl.			
181	120		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
181	158 incl.			
181	162	12637	Gepner Realities Inc. & Al	
181	169	12638	Gepner Realities Inc. & Al	
181	171		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
181	178 incl.			
182	111		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
182	132 incl.			
182	199	12901	Gepner Realities Inc. & Al	
182	184		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
182	191 incl.			
182	193		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
182	196 incl.			
182	209		Gepner Realities Inc. & Al	
à / to				
182	216 incl.			
183	9		Gepner Realities Inc. & Al	
183	14		Gepner Realities Inc. & Al	
183	15		Gepner Realities Inc. & Al	
183	18		Gepner Realities Inc. & Al	

Cadastre			Subdivision		Référence		Propriétaires	
							Owners	

Cadastre Subdivision Référence			Propriétaires Owners
Bornée:	au nord-est par partie du lot 187-33; au sud-est par une autre partie du lot 187-33; au sud-ouest par partie du lot 187-34; au nord-ouest par partie du lot 187-30.		Bounded: to the northeast by part of lot 187-33; to the southeast by another part of lot 187-33; to the southwest by part of lot 187-34; to the northwest by part of lot 187-30.
P210	8016	Louis Johnson, 19530-19594,	boulevard Gouin Avec bâtisse / With premises
Tout le lot originaire 210 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Genevieve, moins une petite portion située au coin nord-ouest de ladite propriété, contenant en superficie dix-sept mille cinq cent quarante-huit pieds carrés, (17,548.0 pi. ca.) et appartenant à Mme Aimé Pilon et Palma Théoret. Cettedite plus grande partie du lot 210 contient en superficie totale quatre-vingts acres, plus ou moins (80 acres±).			
P203	7998	Dr. Louis G. Johnson, 18639,	Gouin Avec bâtisse / With premises
Partie du lot 203: (avec bâtiment) De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin ouest (339); au sud-ouest par le résidu du lot 203; au nord-ouest par la Rivière des Prairies et au nord-est par le lot 202-2. Cette partie de lot mesure trois cent trente-cinq pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (335.78') de largeur en front sur le boulevard Gouin ouest; cent soixante-cinq pieds (165') plus ou moins au sud-ouest; trois cent cinquante pieds (350') plus ou moins au nord-ouest sur la Rivière des Prairies et deux cent trente-neuf pieds (239') au nord-est. Contenant en superficie soixante-sept mille huit cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (67,828 pi. ca.). Partie du lot 203: (vacant) De figure irrégulière, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Gouin ouest (P. 339); au nord-est par une partie du lot 202; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire et au sud-ouest par le lot 204. Cette partie de lot mesure quatre arpents (4 arp.) de largeur par vingt-sept arpents (27 arp.) plus ou moins de profondeur. Contenant en superficie cent huit arpents carrés, plus ou moins (108 arpents carrés).			
107	299	3628	Mr. Surender Kainth, 13067 Duff Avec bâtisse / With premises
P226		8087	M. John Labelle, 20752, Gouin Avec bâtisse / With premises
Borné en front à l'ouest par le boulevard Gouin (sans désignation cadastrale); au nord par une partie non subdivisée du lot originaire 225, et à l'est et au sud par d'autres parties non subdivisées du lot originaire 226. Cette partie de lot mesure deux cent quatre-vingt-trois pieds de largeur par quatre cent soixante-deux pieds de profondeur. Contenant en superficie cent trente mille sept cent quarante-six pieds carrés, mesure anglaise (130,746 pi. ca.).			
200	47	7958	M. Fernand Labrie, 18233, Des Rivières Avec bâtisse / With premises
200	48		
136	24	9938	M. Edmond Lapierre Avec bâtisse / With premises
194	76	7495	M. William Laplante Avec bâtisse / With premises
119	41	4327	Mr. Edward A. Latremcille dit Burns, 5070, Fraser Avec bâtisse / With premises
136	106	4610	M. André Laurin, 13495 Huntington Cr. Avec bâtisse / With premises
34	46-2	0829	Legault Pierre Inc., 9470-9474, Lalande Avec bâtisse / With premises
105	79	3418	Les Ent. R. Pilon Inc.
110	194	3844	Les Ent. R. Pilon Inc.
P130		8762	Les Ent. Roger Pilon Inc.
De figure irrégulière, borné en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 130-89); au nord-est par la rue Aragon Of irregular figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (Pt. 130-89); towards the northeast by			

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

(130-97); au sud-est par le lot 131-61 et au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 133.

Cette partie de lot mesure quatre-vingt-cinq pieds et sept centièmes de pied (85.07') le long d'une courbe d'un rayon de 5,903.79 pieds au nord-ouest; quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-sept centièmes de pied (97.27') au nord-est, cent un pieds et soixante-sept centièmes de pied (101.67') au sud-est et cent cinq pieds (105') plus ou moins au sud-ouest. Contenant en superficie neuf mille trois cent vingt-deux pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise (9,322 pi. ca.).

P153

Partie 153:

De figure irrégulière, bornée au nord-est par la rue René-Emard (P. 153-46); dans deux lignes sud-est et une autre ligne nord-est par le lot 153-52; au sud-ouest par une partie du lot 153-44; au nord-ouest par une autre partie du lot 153.

Cette partie de lot mesure cent cinquante-six pieds et soixante-cinq centièmes de pied (156.65') au nord-est cent quatre-vingt-huit pieds et trente-deux centièmes de pied (188.32') dans sa première ligne sud-est; cent trente-sept pieds et trente-trois centièmes de pied (137.33') dans sa deuxième ligne nord-est, dix-huit pieds (18') dans sa deuxième ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-six pieds (286') au sud-ouest et deux cents pieds et quarante-deux centièmes de pied (200.42') au nord-ouest. Contenant en superficie trente-cinq mille six cent soixante-cinq pieds carrés, mesure anglaise (35,665 pi. ca.).

Partie 153:

De figure irrégulière, bornée en front au sud-est par le boulevard Anselme-Lavigne (P. 153-47); dans une ligne sud-ouest et dans une autre ligne sud-est par le lot 153-48; dans une autre ligne sud-ouest par la Montée St-Jean (P. 153); au nord-ouest par une partie du lot 153-44, dans deux lignes nord-est et dans une autre ligne sud-est par le lot 153-52.

Cette partie de lot mesure trois cent treize pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (313.81') au sud-est sur le boulevard Anselme-Lavigne; cent soixante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (167.4') et cent cinquante-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (154.9') dans ses lignes sud-ouest et sud-est sur le lot 153-48; soixante-sept pieds et quarante-sept centièmes de pied (67.47') au sud-ouest sur la Montée St-Jean; cinq cent quarante-six pieds (546') au nord-ouest; quarante-cinq pieds (45') cent vingt-trois pieds et trente-trois centièmes de pied (123.33') et cent soixante-quinze pieds et soixante-sept centièmes de pied (175.67') dans ses deux lignes nord-est et une ligne sud-est sur le lot 153-52. Contenant en superficie soixante-dix-huit mille trois cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (78,328 pi. ca.).

153

P44

8915

Les Ent. Roger Pilon Inc.

200

60

7962

M. Conrad Levac

200

61

P 16

0046

Locations Industrielles Lorrain In.

De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 16 (CNR); au nord-est par une partie du lot 12-1; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et par une partie du lot 17.

Cette partie du lot mesure trois cent six pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (306.94') de largeur perpendiculaire par une profondeur moyenne de mille cent trente-six pieds

Aragon Street (130-97); towards the southeast by lot 131-61 and towards the southwest by part of lot 133.

This part of lot measures eighty-five feet and seven hundredths of a foot (85.07') along a curve of a radius of 5,903.79 feet towards the northwest; ninety-seven feet and twenty-seven hundredths of a foot (97.27') towards the northeast, one hundred and one feet and sixty-seven hundredths of a foot (101.67') towards the southeast and one hundred and five feet (105') more or less towards the southwest. Containing a superficial area of nine thousand three hundred and twenty-two square feet, English measure, more or less (9,322 sq. ft.).

Part of lot 153:

Of irregular figure, bounded towards the northeast by René-Emard Street (Pt. 153-46); in two southeast lines and another northeast line by lot 153-52; towards the southwest by part of lot 153-44; towards the northwest by another part of lot 153.

This part of lot measures one hundred and fifty-six feet and sixty-five hundredths of a foot (156.65') in one northeast line, one hundred and eighty-eight feet and thirty-two hundredths of a foot (188.32') in its first southeast line, one hundred and thirty-seven feet and thirty-three hundredths of a foot (137.33') in its second northeast line; eighteen feet (18') in its second southeast line; two hundred and eighty-six feet (286') towards the southwest and two hundred feet and forty-two hundredths of a foot (200.42') towards the northwest. Containing a superficial area of thirty-five thousand six hundred and sixty-five square feet, English measure (35,665 sq. ft.).

Part of lot 153:

Of irregular figure, bounded in front towards the southeast by Anselme-Lavigne Blvd. (Pt. 153-47); in one southwest line and in one southeast line by lot 153-48; in another southwest line by St. John's Road (Pt. 153) towards the northwest by part of lot 153-44; in two northeast lines and in another southeast line by lot 153-52.

This part of lot measures three hundred and thirteen feet and eighty-one hundredths of a foot (313.81') towards the southeast on Anselme-Lavigne Blvd.; one hundred and sixty-seven feet and four tenths of a foot (167.4') and one hundred and fifty-four feet and nine tenths of a foot (154.9') in its southwest and southeast lines on lot 153-48; sixty-seven feet and forty-seven hundredths of a foot (67.47') towards the southwest on St. John's Road; five hundred and forty-six feet (546') towards the northwest; forty-five feet (45'), one hundred and twenty-three feet and thirty-three hundredths of a foot (123.33') and one hundred and seventy-five feet and sixty-seven hundredths of a foot (175.67') in its two northeast lines and in one southeast line on lot 153-52. Containing a superficial area of seventy-eight thousand three hundred and twenty-eight square feet, English measure (78,328 sq. ft.).

Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by another part of lot 16 (CNR); towards the northeast by part of lot 12-1; towards the southeast by the official cadastre for the Parish of St-Laurent and towards the southwest by the official cadastre for the Parish of St-Laurent and by part of lot 17.

This part of lot measures three hundred and six feet and ninety-four hundredths of a foot (306.94') of perpendicular width by an average depth of one thousand one hundred and thirty-six feet

Cadastre Subdivision Référence			Propriétaires	
			Owners	
(1,136'). Contenant en superficie trois cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise, (348,684 pi. ca.) plus ou moins ou 9.47 arpents carrés.			(1,136'). Containing a superficial area of three hundred and forty-eight thousand six hundred and eighty-four square feet, English measure (348,684 sq. ft.) more or less or 9.47 square arpents.	
153	52	11281	Manoir Roger Bernard Ltée, 4500, René-Emard	Avec bâtisse / With premises
219	39	8066	M. Jean Martin	Avec bâtisse / With premises
174	159	5890	Mrs. Carlton McAllister (Maureen), 14895, Elmwood	Avec bâtisse / With premises
1		8897	Miss Sheila McEachran, 9407, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
2		8898	Miss Sheila McEachran, 9401, boul. Gouin	Avec bâtisse / With premises
51	21	1379	J. Henry McKeown, 4869 Parkinson	Avec bâtisse / With premises
173	14	5593	Mr. Eric Wayne Metcalfe, 3466 Eastview	Avec bâtisse / With premises
182	217	12930	M. Ades Michaud, 16045, Ste-Croix	Avec bâtisse / With premises
175	216	8728	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	Avec bâtisse / With premises
175	219	8731	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	Avec bâtisse / With premises
175	220	8732	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	Avec bâtisse / With premises
175	232	8682	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	Avec bâtisse / With premises
175	233	8883	Mindy Investments Ltd. & Gepner Realities Inc. & Al.	Avec bâtisse / With premises
174	178	5911	Mr. Merrill Morell, 4271 Sunset Dr.	Avec bâtisse / With premises
322	131	7164	Mr. Edward Meaves, 4082, D'Auteuil	Avec bâtisse / With premises
151	74	4878	Mrs. Rafiq Ahmad Mian (Jahanara Nura), 195, Rive Boisée	Avec bâtisse / With premises
151	75	9912	Mrs. Rafiq Ahmad Mian (Jahanara Nura), 197, Rive Boisée	Avec bâtisse / With premises
151	P 76			
Mesurant: 10 pi. de largeur par une profondeur de 160 pi. dans sa ligne nord et 161 pi. dans sa ligne sud.			Measuring: 10 ft. in width by a depth of 160 ft. in its north line and 161 ft. in its south line.	
Bornée: en front par la rue Rive-Boisée; en arrière par le lot 151-70; au nord par le résidu du lot 151-76; au sud par le lot 151-75.			Bounded: in front by Rive-Boisée Street; in rear by lot 151-70; to the north by the residue of lot 151-76 and to the south by lot 151-75.	
182	48	6806	M. Walter Pajak, 4404, Champagne	Avec bâtisse / With premises
140	17	12103	Mr. Cornelius J. Pierik	Avec bâtisse / With premises
95	40	3057	M. Roger Pilon	Avec bâtisse / With premises
173	278	11314	Mr. Archie Quinn, 14845, Labelle	Avec bâtisse / With premises
137	15	11454	Mr. Derek Reynard	Avec bâtisse / With premises
136	110	4531	Mr. Derek Reynard & Al, 13565A, Gouin	Avec bâtisse / With premises
137	14			
136	109	11453	Mr. Derek Reynard	Avec bâtisse / With premises
137	13			
153	P 44	5014	Roag Realities Invest. Corp.	
De figure irrégulière, bornée en front au sud-ouest par la Montée St-Jean (P. 153); au nord-ouest et dans une autre ligne sud-ouest par le lot 153-44-2; dans une autre ligne nord-ouest par une autre partie du lot 153-44; au nord-est par une partie du lot 153 et au sud-est par une autre partie du lot 153-44.			Of irregular figure, bounded in front towards the southwest by St. John's Road (Pt. 153); towards the northwest and in another southwest line by lot 153-44-2; in another northwest line by another part of lot 153-44; towards the northeast by part of lot 153 and towards the southeast by another part of lot 153-44.	
Cette partie de lot mesure quatre cent trente-quatre pieds et trente-sept centièmes de pied (434.37') sur la Montée St-Jean; trois cent soixante-treize pieds et soixante-cinq centièmes de pied (373.65') et deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-deux centièmes de pied (297.22') sur une ligne nord-ouest et dans l'autre ligne sud-ouest (lot 153-44-2); cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104.7') dans son autre ligne nord-ouest; six cent quatre-vingt-quatorze pieds et dix-sept centièmes de pied (694.17') au nord-est et cinq cent quarante-cinq pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (545.74') au sud-est. Contenant en superficie deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés, mesure anglaise (245,499 pi. ca.).			This part of lot measures four hundred and thirty-four feet and thirty-seven hundredths of a foot (434.37') on St. John's Road; three hundred and seventy-three feet and sixty-five hundredths of a foot (373.65') and two hundred and ninety-seven feet and twenty-two hundredths of a foot (297.22') in one northwest line and in another southwest line (153-44-2); one hundred and four feet and seven tenths of a foot (104.7') in another northwest line; six hundred and ninety-four feet and seventeen hundredths of a foot (694.17') towards the northeast and five hundred and forty-five feet and seventy-four hundredths of a foot (545.74') towards the southeast. Containing a superficial area of two hundred and forty-five thousand four hundred and ninety-nine square feet, English measure (245,499 sq. ft.).	
P153	8865	Roag Realty Inv. Corp.		
De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-est par la rue René-Emard (153-46); au sud-est par une autre partie du lot 153; au sud-ouest par des parties du lot 153-44; au nord-ouest par le lot 153-54.			Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northeast by René-Emard Street (153-46); towards the southeast by another part of lot 153; towards the southwest by parts of lots 153-44 and towards the northwest by lot 153-54.	

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

Cette partie de lot mesure sept cent vingt-sept pieds et trois dixièmes de pied (727.3') au nord-est; deux cents pieds et quarante-deux centièmes de pied (200.42') au sud-est, six cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (677.9') au sud-ouest et deux cent trois pieds et trois dixièmes de pied (203.3') au nord-ouest. Contenant en superficie cent quarante-deux mille deux cent quarante pieds carrés, mesure anglaise (142,240 pi. ca.).

This part of lot measures seven hundred and twenty-seven feet and three tenths of a foot (727.3') towards the northeast, two hundred feet and forty-two hundredths of a foot (200.42') towards the southeast, six hundred and seventy-seven feet and nine tenths of a foot (677.9') towards the southwest and two hundred and three feet and three tenths of a foot (203.3') towards the northwest. Containing a superficial area of one hundred and forty-two thousand two hundred and forty square feet, English measure (142,240 sq. ft.).

179 238 6680 M. Richard Rodrigue, 15448, Willow
P 62 1636 Rose Enterprises Ltd.

Avec bâtisse / With premises

De figure irrégulière, bornée à l'ouest et au sud-ouest par la Place Riviera (P. 62-77, 62-76 et P. 62-75); dans deux lignes sud-est et dans une ligne est par le lot 62-79; au nord-est par une partie non subdivisée du lot 55 et au nord-ouest par une autre partie du lot 62 et par une partie du lot 62-82.

Of irregular figure, bounded towards the west and southwest by Place Riviera (Pt. 62-77, 62-76 and Pt. 62-75) in two southeast lines and one east line by lot 62-79; towards the northeast by an unsubdivided part of lot 55 and towards the northwest by another part of lot 62 and by part of lot 62-82.

Cette partie de lot mesure soixante-six pieds et trente-quatre centièmes de pied (66.34') le long d'une courbe d'un rayon de 60 pieds, et trente-neuf pieds (39') sur le lot 62-77 (Place Riviera); sept cent soixante et un pieds et un dixième de pied (761.1') au sud-ouest sur Place Riviera; cent seize pieds (116') dans une ligne sud-est, cent six pieds et quarante-trois centièmes de pied (106.43') dans sa ligne est; quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (94.81') dans son autre ligne sud-est; sept cent trente-deux pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (732.82') au nord-est et cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (192.5') au nord-ouest. Contenant en superficie deux cent trois mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise (203,008 pi. ca.).

This part of lot measures sixty-six feet and thirty-four hundredths of a foot (66.34') along a curve of a radius of 60 feet and thirty-nine feet (39') on lot 62-77 (street); seven hundred and sixty-one feet and one tenth of a foot (761.1') towards the southwest on Place Riviera; one hundred and sixteen feet (116') in one southeast line; one hundred and six feet and forty-three hundredths of a foot (106.43') in its east line, ninety-four feet and eighty-one hundredths of a foot (94.81') in the other southeast line; seven hundred and thirty-two feet and eighty-two hundredths of a foot (732.82') towards the northeast and one hundred and ninety-two feet and five tenths of a foot (192.5') towards the northwest. Containing a superficial area of two hundred and three thousand and eight square feet, English measure (203,008 sq. ft.).

Partie du lot 62:

Part of lot 62:

De figure irrégulière, bornée à l'est et au nord-est par Place Riviera (62-77, 62-76 et P. 62-75); au sud-est par le lot 62-81; au sud-ouest par une partie du lot 67-29, les lots 67-172 à 67-180 et par une partie du lot 67-181; dans trois lignes nord-ouest et deux lignes nord-est par une partie du lot 62-82.

Of irregular figure, bounded towards the east and northeast by Place Riviera (62-77, 62-76, Pt. 62-75); towards the southeast by lot 62-81; towards the southwest by part of lot 67-29, lots 67-172 to 67-180 and by part of lot 67-181; in three northwest lines and two northeast lines by part of lot 62-82.

Cette partie de lot mesure soixante et un pieds et soixante-huit centièmes de pied le long d'une courbe d'un rayon de 60 pieds à l'est sur Place Riviera; cinq cent quatre-vingt-huit pieds et trente-quatre centièmes de pied (588.34') au nord-est sur Place Riviera; deux cent soixante-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (265.5') au sud-est; sept cent quarante-quatre pieds au sud-ouest; soixante-douze pieds et neuf dixièmes de pied et trente-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (72.9' et 35.9') dans deux lignes nord-ouest sur le lot 67-82; cent six pieds et quarante-trois centièmes de pied (106.43') dans une ligne nord-est sur le lot 67-82, cent treize pieds et cinq dixièmes de pied (113.5') dans son autre ligne nord-ouest sur le lot 67-82 et cinquante-six pieds et trois dixièmes de pied (56.3') dans son autre ligne nord-est sur le lot 67-82. Contenant en superficie cent quatre-vingt-onze mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise (191,800 pi. ca.).

This part of lot measures sixty-one feet and sixty-eight hundredths of a foot (61.68') along a curve of a radius of 60 feet towards the east on Place Riviera; five hundred and eighty-eight feet and thirty-four hundredths of a foot (588.34') towards the northeast on Place Riviera; two hundred and sixty-five feet and five tenths of a foot (265.5') towards the southeast; seven hundred and forty-four feet (744') towards the southwest; seventy-two feet and nine tenths of a foot (72.9') and thirty-five feet and nine tenths of a foot (35.9') in two northwest lines on lot 67-82; one hundred and six feet and forty-three hundredths of a foot (106.43') in one northeast line on lot 67-82; one hundred and thirteen feet and five tenths of a foot (113.5') in the other northwest line on lot 67-82 and fifty-six feet and three tenths of a foot (56.3') in another northeast line on lot 67-82. Containing a superficial area of one hundred and ninety-one thousand eight hundred square feet, English measure (191,800 sq. ft.).

P 86

2534 Rose Enterprises Ltd.

De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au nord-est par une partie du lot originaire 77, au sud par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 87.

Of irregular figure, bounded towards the northwest by Rivière des Prairies, towards the northeast by part of lot 77, towards the south by the C.N.R. right of way, and towards the southwest by part of lot 87.

Cette partie de lot mesure un arpent et demi (1 1/2 arp.) en largeur perpendiculaire par des profondeurs de neuf cent quatre-vingt-dix pieds (990.0 pi.) dans sa ligne sud-ouest et mille cent quarante pieds (1,140.0 pi.) dans sa ligne nord-est.

This part of lot measures one and one-half arpents (1 1/2 arp.) in perpendicular width by depths of nine hundred and ninety feet (990.0 ft.) in its southwest line and one thousand one hundred and forty feet (1,140.0 ft.) in its northeast line.

Cette partie de lot contient en superficie huit arpents carrés et quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpent carré (8.098 arp. car.).

This part of lot contains a superficial area of eight square arpents and ninety-eight thousandths of a square arpent (8.098 sq. arp.).

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

P 87

2653 Rose Enterprises Ltd.

De figure irrégulière, bornée en front au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au nord-est par une partie du lot 86, au sud par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 92 et le lot 93.

Cette partie de lot mesure un arpent et demi (1½ arp.) en largeur perpendiculaire par des profondeurs de neuf cent quatre-vingt-dix pieds (990.0 pi.) dans sa ligne nord-est et sept cent trente pieds (730.0 pi.) dans sa ligne sud-ouest.

Cette partie de lot contient en superficie six arpents carrés et sept cent soixante-deux millièmes d'arpent carré (6,762 arp. ca.).

Of irregular figure, bounded in front towards the northwest by Rivière des Prairies, towards the northeast by part of lot 86, towards the south by the C.N.R. right of way and towards the southwest by part of lot 92 and lot 93.

This part of lot measures one and one-half arpent (1½ arp.) in perpendicular width by depths of nine hundred and ninety feet (990.0 ft.) in its northeast line and seven hundred and thirty feet (730.0 ft.) in its southwest line.

This part of lot contains a superficial area of six square arpents and seven hundred and sixty-two thousandths of a square arpent (6,762 sq. arp.).

37
P 74

88

9377 Mme Rolland Lacroix (Céline St-Denis)
2032 Saratoga Dev. Corp.

Borné en front au sud-ouest par la rue Raimbault (74-10), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 70 et au sud-est par une partie du lot 289-197.

Cette partie de lot mesure cent trente-six pieds et dix-huit centièmes de pied (136.18') étant une ligne droite et cinq pieds et cinq centièmes de pied (5.05') le long d'une courbe d'un rayon de quinze pieds (15') dans ses lignes sud-ouest, cent trente-six pieds et deux dixièmes de pied (136.2') au nord-est et vingt-deux pieds et trente-cinq centièmes de pied (22.35') au sud-est. Contenant en superficie mille cinq cent soixante-neuf pieds carrés, mesure anglaise (1,569 pi. ca.).

Bounded in front towards the southwest by Raimbault Street (74-10), towards the northeast by an unsubdivided part of original lot 70 and towards the southeast by part of lot 289-197.

This part of lot measures one hundred and thirty-six feet and eighteen hundredths of a foot (136.18') being a straight line and five feet and five hundredths of a foot (5.05') along a curve of a radius of fifteen feet (15') in its southwest lines, one hundred and thirty-six feet and two tenths of a foot (136.2') towards the northeast and twenty-two feet and thirty-five hundredths of a foot (22.35') towards the southeast. Containing a superficial area of one thousand five hundred and sixty-nine square feet, English measure (1,569 sq. ft.).

86
P174

119

2634 Mr. Charles Schwartz, 12475, Pavillon Avec bâtisse / With premises
5800 Shell Const. Co.

De figure triangulaire, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-1); au sud-ouest par une partie du lot 175 et au nord-est par le lot 174-58.

Cette partie de lot mesure quatre-vingt-onze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (91.65') au sud-est, deux cent dix pieds (210') au sud-ouest et deux cents pieds (200') au nord-est. Contenant en superficie neuf mille cent soixante-cinq pieds carrés, mesure anglaise (9,165 pi. ca.).

Of triangular figure, bounded in front towards the southeast by Gratton Street (Pt. 174-7); towards the southwest by part of lot 175 and towards the northeast by lot 174-58.

This part of lot measures ninety-one feet and sixty-five hundredths of a foot (91.65') towards the southeast, two hundred and ten feet (210') towards the southwest and two hundred feet (200') towards the northeast. Containing a superficial area of nine thousand one hundred and sixty-five square feet, English measure (9,165 sq. ft.).

Pt. 174:

P. 174:

De figure trapézoïdale, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-7); au sud-ouest par le lot 174-58; au nord-ouest par une partie du lot 174-6 (rue) et au nord-est par une autre partie du lot 174 (rue St-Pierre).

Cette partie de lot mesure deux cents pieds (200') de profondeur perpendiculaire par des largeurs de cent pieds, plus ou moins, (100') au sud-est et cent quatre-vingt-douze pieds (192') plus ou moins au nord-ouest. Contenant en superficie vingt-neuf mille deux cents pieds carrés, mesure anglaise (29,200 pi. ca.).

Of trapezoidal figure, bounded in front towards the southeast by Gratton Street (Pt. 174-7); towards the southwest by lot 174-58; towards the northwest by a street (Pt. 174-6); and towards the northeast by another part of lot 174 (St-Pierre Street).

This part of lot measures two hundred feet (200') of perpendicular depth by widths of one hundred feet more or less (100') in its southeast line and one hundred and ninety-two feet, more or less (192') in its northwest line. Containing a superficial area of twenty-nine thousand two hundred square feet, English measure (29,200 sq. ft.).

Pt. 174:

P. 174:

De figure trapézoïdale, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (P. 174-7); au sud-ouest par la rue St-Pierre (P. 174); au nord-ouest par une partie du lot 174-6 (rue) et au nord-est par une partie du lot 173.

Cette partie de lot mesure deux cent vingt pieds et sept dixièmes de pied (220.7') au sud-ouest et au nord-est et cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123.6') au nord-ouest et au sud-est. Contenant en superficie vingt-quatre mille sept cent vingt pieds carrés, mesure anglaise (24,720 pi. ca.).

Of trapezoidal figure, bounded in front towards the southeast by Gratton Street (Pt. 174-7); towards the southwest by St-Pierre Street (Pt. 174); towards the northwest by a street (Pt. 174-6) and towards the northeast by part of lot 173.

This part of lot measures two hundred and twenty feet and seven tenths of a foot (220.7') in its southwest and northeast lines and one hundred and twenty-three feet and six tenths of a foot (123.6') in its northwest and southeast lines. Containing a superficial area of twenty-four thousand seven hundred and twenty square feet, English measure (24,720 sq. ft.).

Pt. 174:

P. 174:

De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (174-208); au nord-est par une autre partie du lot 174

Of quadrilateral figure, bounded towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (174-208); towards the northeast by St-Pierre

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

(rue St-Pierre); au sud-est par une partie du lot 174-6 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 175.

Cette partie de lot mesure deux cent vingt-huit pieds et trente-centièmes de pied (228.37') au nord-ouest; deux pieds et trente-quatre centièmes de pied (2.34') au nord-est, deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239.6') au sud-est et vingt et un pieds (21') au sud-ouest. Contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (2,528 pi. ca.).

174 P 6

1^{ère} parcelle:

De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (P. 174-6), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, au sud-est par une partie non subdivisée du lot originaire 174, et au sud-ouest par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre).

Cette dite parcelle de terrain mesure cent dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (119.8') dans sa ligne nord-ouest, quarante-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (43.55') dans sa ligne nord-est, cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123.6') dans sa ligne sud-est et cinquante-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (55.17') dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cinq mille quatre cent vingt pieds carrés, mesure anglaise (5,420 pi. ca.).

2^{ème} parcelle:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord-est par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre), au sud-est par une partie non subdivisée du lot 174 et le lot 174-58 (rue), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 175 et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 174.

Cette dite parcelle de terrain mesure deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (239.6') de longueur par une largeur de cinquante pieds (50'). Contenant en superficie onze mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés, mesure anglaise (11,980 pi. ca.).

174	58		
175	68	5975	Shell Const. Co.
175	69		
P175		5934	Shell Const. Co. Ltd.

a) De figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au nord-est par une partie du lot 174, au sud-est par le boulevard Pierrefonds (175-14) et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 175.

Cette partie de lot mesure trois cent quatre-vingt-un pieds (381.0 pi.) de largeur perpendiculaire par des profondeurs de cinq cent soixante-quatre pieds (564.0 pi.) dans sa ligne sud-ouest et six cent dix pieds (610.0 pi.) dans sa ligne nord-est.

Cette partie de lot contient en superficie deux cent vingt-trois mille six cent quarante-sept pieds carrés, mesure anglaise (223,647.0 pi. ca.).

b) De figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (175-14), au nord-est par une partie non subdivisée du lot 174, au sud-est par la rue Gratton (175-13) et au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 175.

Cette partie de lot mesure trois cent quatre-vingt-un pieds (381.0 pi.) de largeur perpendiculaire par une profondeur de deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285.0 pi.).

Cette partie de lot contient en superficie cent huit mille huit cent vingt pieds carrés, mesure anglaise (108,820.0 pi. ca.).

Street (Pt. 174); towards the southeast by a Street (Pt. 174-6) and towards the southwest by part of lot 175.

This part of lot measures two hundred and twenty-eight feet and thirty-seven hundredths of a foot (228.37') towards the northwest, two feet and thirty-four hundredths of a foot (2.34') towards the northeast, two hundred and thirty-nine feet and six tenths of a foot (239.6') towards the southeast and twenty-one feet (21') towards the southwest. Containing a superficial area of two thousand five hundred and twenty-eight square feet, English measure (2,528 sq. ft.).

1st parcel:

Of quadrilateral figure, bounded in front towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (Pt. 174-6), towards the northeast by an unsubdivided part of original lot 174, towards the southeast by an unsubdivided part of original lot 174 and towards the southwest by another part of lot 174-6 (St-Pierre Street).

This said parcel of land measures one hundred and nineteen feet and eight tenths of a foot (119.8') in its northwest line; forty-three feet and fifty-five hundredths of a foot (43.55') in its northeast line, one hundred and twenty-three feet and six tenths of a foot (123.6') in its southeast line and fifty-five feet and seven-tenths hundredths of a foot (55.17') in its southwest line. Containing a superficial area of five thousand four hundred and twenty square feet, English measure (5,420 sq. ft.).

2nd parcel:

Of parallelogrammatic figure, bounded towards the northeast by another part of lot 174-6 (St-Pierre Street), towards the southeast by part of lot 174 and lot 174-58 (street), towards the southwest by an unsubdivided part of original lot 175 and towards the northwest by part or original lot 174.

This said parcel of land measures two hundred and thirty-nine feet and six tenths of a foot (239.6') in length by a width of fifty feet (50'). Containing a superficial area of eleven thousand nine hundred and eighty square feet, English measure (11,980 sq. ft.).

(a) Of trapezoidal figure, bounded towards the northwest by the official cadastre for the Village of Ste-Geneviève towards the northeast by part of lot 174, towards the southeast by Pierrefonds Blvd. (175-14), towards the southwest by another part of lot 175.

This part of lot measures three hundred and eighty-one feet (381.0 ft.) in perpendicular width by depths of five hundred and sixty-four feet (564.0 ft.) in its southwest line and six hundred and ten feet (610.0 ft.) in its northeast line.

This part of lot contains a superficial area of two hundred and twenty-three thousand six hundred and forty-seven square feet, English measure (223,647.0 sq. ft.).

(b) Of irregular figure, bounded towards the northwest by Pierrefonds Blvd. (175-14), towards the southeast by Gratton Street (175-13), towards the southwest by another unsubdivided part of lot 175 and towards the northeast by an unsubdivided part of lot 174.

This part of lot measures three hundred and eighty-one feet (381.0 ft.) in perpendicular width by a depth of two hundred and eighty-five feet (285.0 ft.).

This part of lot contains a superficial area of one hundred and eight thousand eight hundred and twenty square feet, English measure (108,820.0 sq. ft.).

Cadastre Subdivision Référence

Propriétaires

Owners

P 68 1882 Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.

De figure irrégulière, comprenant toute cette partie du lot 68 située au nord-ouest du droit de passage du Canadien National et bornée au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au nord-est par les lots 67-137 à 67-153 inclusivement; 67-25 et 67-189; au sud-est par le droit de passage du Canadien National et au sud-ouest par une partie du lot 75.

Cette partie de lot mesure mille deux cent cinquante pieds plus ou moins (1,250.0 pi. ±) de profondeur par la pleine largeur du lot.

Cette partie de lot contient en superficie six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze pieds carrés et sept dixièmes de pied carré, mesure anglaise (685,491.7 pi. ca.).

Of irregular figure being all that part of lot No. 68 lying to the northwest of the C.N.R. right of way and bounded towards the northwest by Rivière des Prairies, towards the northeast by lots 67-137 to 67-153 inclusively, 67-25 and 67-189; towards the southeast by the C.N.R. right of way and towards the southwest by part of lot 75.

This part of lot measures one thousand two hundred and fifty feet more or less (1,250 ft. ±) in depth by the full width of the lot.

This part of lot contains a superficial area of six hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-one square feet and seven tenths of a square foot, English measure (685,491.7 sq. ft.).

68	66	1935	Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.	
68	95	1956	Sixty Eight Dev. Corp. & Gepner Realities Inc.	
108	252	11365	Mr. James W. Standing, 13249, Desjardins	Avec bâtisse / With premises
P 33		8652	M. Réal Ste-Marie, 9648, Gouin	Avec bâtisse / With premises

De figure irrégulière, bornée au nord par le boulevard Gouin ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot 32-211 et par une partie non subdivisée du lot 32; au sud-est par d'autres parties non subdivisées du lot 33; au sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 33.

Cette partie de lot mesure cinquante et un pieds et cinquante un centièmes de pied (51.51') et cent vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (122.2') au nord-ouest sur le boulevard Gouin; cent quatre-vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (186.2') et quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14.5') au nord-est; cent neuf pieds et trente-huit centièmes de pied (109.38') au sud-est; cent sept pieds et trente-quatre centièmes de pied (107.34') le long d'une courbe d'un rayon de 65 pieds au sud; deux cent trente-quatre pieds et trente-huit centièmes de pied (234.38') au sud-ouest; trente-huit pieds et vingt-neuf centièmes de pied (38.39') le long d'une courbe d'un rayon de 45 pieds et dix pieds et quarante-deux centièmes de pied (10.42') étant une ligne droite à l'ouest et trente-deux pieds et trente-huit centièmes de pied (32.38') le long d'une courbe d'un rayon de 20 pieds dans son autre ligne nord-ouest. Contenant en superficie quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze pieds carrés, mesure anglaise (48,774 pi. ca.).

Of irregular figure, bounded towards the north by Gouin Blvd. West (no cadastral number); towards the northeast by lot 32-211 and part of lot 32; towards the southeast by parts of original lot 33; towards the south, southwest, west and in another northwest line by another part of lot 33.

This part of lot measures fifty-one feet and fifty-one hundredths of a foot (51.51') and one hundred and twenty-two feet and two tenths of a foot (122.2') towards the northwest; one hundred and eighty-six feet and two tenths of a foot (186.2') and fourteen feet and five tenths of a foot (14.5') towards the northeast; one hundred and nine feet and thirty-eight hundredths of a foot (109.38') towards the southeast; one hundred and seven feet and thirty-four hundredths of a foot (107.34') along a curve of a radius of 65 feet towards the south; two hundred and thirty-four feet and thirty-eight hundredths of a foot (234.38') towards the southwest; thirty-eight feet and twenty-nine hundredths of a foot (38.39') along a curve of a radius of 45 feet and ten feet and forty-two hundredths of a foot (10.42') being a straight line towards the west and thirty-two feet and thirty-eight hundredths of a foot (32.38') along a curve of a radius of 20 feet in its other northwest line. Containing a superficial area of forty-eight thousand seven hundred and seventy-four square feet, English measure (48,774 sq. ft.).

322	138	8748	Ste-Geneviève Const. Inc.	
322	139			
176	42	6064	The Dir. Vet Land Act (Mme Germaine Sudzyna), 56, Neveu	Avec bâtisse / With premises
186	10	6989	Mme Gérard St-Arnaud (Yvette Thérien), 4393, Elgin	Avec bâtisse / With premises
171	133	5316	Mr. Hébert Thompson, 4322 Graham Dr.	Avec bâtisse / With premises
155	321	9432	Mrs. Walter Evans (Villaluz Tong), 17564 Gowbridge	Avec bâtisse / With premises
188	9	7400	M. Jacques Valentine, 4810, Des Erables	Avec bâtisse / With premises
188	10-2			
P187		9360	M. Jacques Valentine	

Borné en front au sud-est par la rue Valentine (partie du lot 187-1-18), au sud-ouest par une partie du lot 188-1-1, au nord-ouest par le lot 187-107 et par une partie du lot 187-106 et au nord-est par une partie des lots 187-106, 187-47 et 187-46.

Cette partie de lot mesure cent quarante-quatre pieds (144') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne sud-ouest, cent quarante-quatre pieds et six dixièmes de pied (144.6') dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne nord-est. Contenant en superficie douze mille neuf cent soixante et onze pieds carrés, mesure anglaise (12,971 pi. ca.).

Bounded in front towards the southeast by Valentine Street (part of lot 187-1-18), towards the southwest by part of lot 188-1-1, towards the northwest by lot 187-107 and by part of lot 187-106 and towards the northeast by parts of lots 187-106, 187-47 and 187-46.

This part of lot measures one hundred and forty-four feet (144') in its southeast line, ninety feet (90') in its southwest line, one hundred and forty-four feet and six tenths of a foot (144.6') in its northwest line, and ninety feet (90') in its northeast line. Containing a superficial area of twelve thousand nine hundred and seventy-one square feet, English measure (12,971 sq. ft.).

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et situés dans la ville de Pierrefonds.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Pierrefonds à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Donné à Pierrefonds, ce quatorzième jour de juin mil neuf cent soixante-seize.

Le greffier,

GABRIEL LEGAULT.

64748-26-2-o

The above immovables are all on the official plan and in the book of reference of the Parish of Ste-Geneviève and situated in the City of Pierrefonds.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

The Québec Municipal Commission authorized an abridged enumeration of cadastral numbers of the immovables to be carried out by the City of Pierrefonds.

Given at Pierrefonds, this fourteenth day of June, one thousand nine hundred and seventy-six.

GABRIEL LEGAULT,

City Clerk.

64748-26-2-o

Errata

<i>Gazette</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Page</i>	<i>Lire:</i>	<i>Au lieu de:</i>
22 (29 mai 76)	Lettres patentes	4625	IMPORTATION FAROUCHE INC.	IMPORTATIONS FAROUCHE INC.

64802-o

CONSTRUCTION KOHOUTEK INC. KOHOUTEK CONSTRUCTION INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que dans l'avis paru dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 18, en date du 1er mai 1976 à la page 3874, il y aurait lieu de lire «CONSTRUCTION KOHOUTEK INC.—KOHOUTEK CONSTRUCTION INC.» au lieu de «CONSTRUCTION KOMOUTEK INC.—KOMOUTEK CONSTRUCTION INC.».

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

64803-o

1367-1847

QUEBEC LTEE—BARBELLE MANUFACTURING CORPORATION QUEBEC LTD.,.

Le directeur du service des compagnies,

FERNAND LALONDE.

64803-o

1465-1590

GERATEC INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de siège social de la compagnie «GERATEC INC.», paru le 22 mai 1976, à la page 4498 du numéro 21 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant la nouvelle adresse «25 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal» par «85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal».

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64803-o

1371-0355

LA CORPORATION MANUFACTURIERE BARBELLE QUEBEC LTEE BARBELLE MANUFACTURING CORPORATION QUEBEC LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres parentes, en date du 27 février 1976, de la compagnie «LA CORPORATION MANUFACTURIERE BARBELLE QUEBEC LTEE—BARBELLE MANUFACTURING CORPORATION QUEBEC LTD.», paru dans la *Gazette officielle* du 29 mai 1976, numéro 22, à la page 4631, en y remplaçant dans ledit nom le mot «BARVELLE», de manière que le nom se lise ainsi: «LA CORPORATION MANUFACTURIERE BARBELLE

MARKETING PROGRESSIF INC. PROGRESSIVE MARKETING INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres parentes, en date du 25 février 1976, de la compagnie «MARKETING PROGRESSIF INC.—PROGRESSIVE MARKETING INC.» paru dans la *Gazette officielle* du 29 mai 1976, numéro 22, à la page 4637, de manière que le nom se lise ainsi «MARKETING PROGRESSIF INC.—PROGRESSIVE MARKETING INC.».

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

64803-o

1502-3062

SERVICE DE PHONOGRAPHES APEX INC.
et sa version anglaise
APEX PHONOGRAPH SERVICE INC.

Avis est donné que le nom de la compagnie «APEX PHONOGRAPH INC.» publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 28 février 1976, numéro 9, à la page 1556, qui demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte, doit se lire «SERVICE DE PHONOGRAPHES APEX INC. et sa version anglaise APEX PHONOGRAPH SERVICE INC.».

64827-o

Les procureurs de la compagnie,
DAGENAIS & WOLFE.

LES VENTES MOVATEX LTEE
MOVATEX SALES LTD.

Dans l'avis publié dans l'édition numéro 24 du 12 juin 1976, à la page 4988, l'ancien nom de la compagnie aurait dû se lire: «PLACEMENTS KADA LTEE — KADA HOLDINGS LTD.» au lieu de: «PLACEMENTS KADA LTEE — KADA HOLDING LTD.».

64802-o

INDEX No 27**Partie I: avis juridiques****ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES**

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION VIC ENTRAIN DE VICTORIAVILLE (Formation).....	5677
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DE N.D.G. (Formation).....	5677
COOPÉRATIVE RÉGIONALE DES CONSOMMATEURS DE LA HAUTE YAMASKA (Formation).....	5677
N.D.G. NATURAL FOODS CO-OP (Formation).....	5677

AVIS DIVERS

CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC. (L.P. 3e partie).....	5696
MODES « TRES GAI » INC. (Correction).....	5696
MONTREAL, VILLE-CITY (Rues et ruelles).....	5697
MONTREAL, VILLE-CITY (Rues et ruelles).....	5699
ST-BRUNO DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE, CONSEIL 6751...	5696
STRUCTURES FORTEAU INC. (Correction).....	5701
SUCCESSION REJEAN DUBE (Bénéfice d'inventaire).....	5701
SUCCESSION JEAN-YVES LECLERC (Bénéfice d'inventaire).....	5701
SUCCESSION MARIE-PAULE MIMÉAULT (Bénéfice d'inventaire).....	5701
SUCCESSION GASTON OUELLETTE (Bénéfice d'inventaire).....	5701
TRIPPERS MOTO CLUB INC. (THE) (L.P. 3e partie).....	5696

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU**DEMANDES:**

ARDITI, CELIO SORIN.....	5678
BEAUCHESNE, MARIE LAUREANNE LAURETTE NOLETTE.....	5677
CANTIN, JOSEPH EGIDE.....	5677
DANSEREAU, MARIE SUZANNE.....	5677
DIACZUK, TIMOFEI.....	5677
ENGELBERG, DAVID.....	5678
ETHIER, LAURENT.....	5678
GAGNON, JOSEPH ALBERT ALFRED ROLAND.....	5678
LAMBERT, DENIS.....	5678
PROTESTERMAN, KAREN GAIL.....	5678
ROY, RAYMOND.....	5678
SAVOIE DIT BUJOLD, CLAUDE.....	5678
STOUTE, RAYMOND DOUGLAS.....	5677
VILLENEUVE-BOURASSA, MARIE ALBERTINE.....	5678

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	5646
DECISIONS RENDUES (Erratum).....	5651
INTRODUCTION DE REQUÊTES:	
— MONTREAL.....	5615
— QUEBEC.....	5640
PROPRIO MOTU.....	5614

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**CHANGEMENT D'AGENT:**

IBERIA LINEAS AEREAS DE ESPANA, SOCIEDAD ANONIMA.....	5680
---	------

PERMIS:

ALLTRANS INTERNATIONAL LTD.....	5680
---------------------------------	------

SIEGES SOCIAUX:

HAROL AND DONALDSON TRADING AGENCIES S.A.....	5680
QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.....	5680

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

ABITIBI INVESTMENT COMPANY LIMITED.....	5652
FERME CLAIR INC. (LA).....	5652
FORMATRIX INC.....	5652
LACASSE ET CHAMPAGNE INC.....	5652
MAURLIN INVESTMENTS LIMITED.....	5652
MOUNTAIN RANCHES COUNTRY CLUB INC.....	5652
PECK PRINTING CO. LTD.....	5652
TRENTE ASSOCIES INC. (LES).....	5652

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

A.D.G. MUSIC LTD.....	5653
ASSOCIATION DES CONSEILLERS FINANCIERS DU QUÉBEC.....	5652
AUDET & FRERES LTEE.....	5652
CANADA DENTAL SUPPLY CO. LTD.....	5653
CANDIAC DEVELOPMENT CORPORATION.....	5653
COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTEE (LA).....	5653
COMPAGNIE DE PIÈCES D'AUTO MOBILES DESALABERRY LTEE.....	5653
CONSTRUCTION TERPEL LTEE.....	5653
DESALABERRY AUTO PARTS CO. LTD.....	5653
DISCOCITE LTEE.....	5653
DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE.....	5653
ENTREPRISES BOURGET INC. (LES).....	5653
FORANO LIMITED.....	5653
FORANO LIMITEE.....	5653
FOURRURES TARAN INC.....	5653
GAUDETTE (GILLES) INC.....	5653
HELLENIC CANADIAN TRUST.....	5654
IMMEUBLES CHAMPLAIN LTEE (LES).....	5653
INVESTMENT COUNSEL ASSOCIATION OF QUEBEC.....	5652
JONRAY INC.....	5653
KELFORD INVESTMENTS INC.....	5653
LAURIN (JEAN) ET ASSOCIES INC.....	5653
MUSIQUE A.D.G. LTEE.....	5653
PLACEMENTS KELFORD INC. (LES).....	5653
PRODUCTEL INC.....	5653
REMBOURRAGE DE L'OUEST INC.....	5653
SERVICE VIDEO INC.....	5653
SIDBEC-NORMINES INC.....	5653
SOCIÉTÉ DEGESCO LTEE.....	5654
STERA DEVELOPMENT CORPN.....	5654
TARAN FURS INC.....	5653
TRUST HELLENIQUE CANADIEN.....	5654
VIDEO SERVICE INC.....	5653
VILLAGER SHOE SHOPPERS LTD. (THE).....	5654
WEST SIDE UPHOLSTERY INC.....	5653

CHANGEMENT DE NOM

ASSOCIATION ATHLETIQUE TROIS-RIVIERES INC.....	5654
CONSEILLERS GOLDFARB (QUÉBEC) LIMITEE.....	5654
CONSEILLERS EN RÉGIMES DE RETRAITE LTEE.....	5654
CORPS DE MUSIQUE LES ÉTOILES DE DORION-VAUDREUIL INC.....	5654
DOUCET INC.....	5654
EQUIPEMENTS SERVO-CONTROLE INC.....	5654
GOLDFARB CONSULTANTS (QUÉBEC) LIMITED.....	5654
HOSPITAL AND INSTITUTIONAL MANAGEMENT CORPORATION.....	5655
INSTITUT SPORT ET SANTÉ RELAXE INC.....	5654
PIÈCES D'AUTO RICHARD LTEE.....	5654

CHANGEMENT DE NOM

(suite)

REMIX INC.	5654
RETIREMENT COUNSELLORS LTD.	5654
RICHARD SUPPLY LTD.	5654
RONEFF INC.	5655
SOCIÉTÉ DE GESTION D'HOPITAUX ET D'INSTITUTIONS	5655
SOGEVEX INC.	5655

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ACIER D'ARMATURE LTEE.	5679
APEX PHONOGRAPH SERVICE INC. (Erratum)	5746
ARMATURE STEEL LTD.	5679
ASSOCIATION DE VENDEURS DE PIÈCES D'AUTOS USAGÉES (AVPAU) INC.	5679
BELLEVILLE (ROMEO) & FILS LTEE.	5679
EDITIONS MÉDICALES INC. (LES)	5679
G S INVESTMENTS LTD.	5679
SERVICE DE PHONOGRAPHES APEX INC. (Erratum)	5746
SYNDICAT ST-BERNARDIN INC.	5679
TONY'S SPORTSWEAR INC.	5679
V.M. IMPORT INC.	5679

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ASSOCIATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (L')	5655
ASSOCIATION RÉGIONALE DE TIR DU LAC ST-LOUIS INC. (L')	5655
ATELIER DE GRAPHISME JUSTE PLUS INC.	5655
AUBAINES ALIMENTAIRES LTEE.	5655
BARRY (JACK) COMPANY LIMITED	5656
BOMBARDIER & PELLETIER LTEE.	5655
BRAULT AUTO SPRING INC.	5657
BRAULT & BISAILLON INC.	5655
CANADIAN ITALIAN TRUST	5656
CAN-AM CONTRACT CONSULTANTS INC.	5655
CARDINAL VENTILATION INC.	5657
CHIMIE & GÉNÉTIQUE PFIZER LTEE.	5655
CLUB DE TRAFIC DE LA MAURICIE INC. (LE)	5655
COMPAGNIE JACK BARRY LIMITEE	5655
CONSEILLERS EN PROTECTION DES RESSOURCES R.M.F.B. INC. (LES)	5656
CONSTRUCTION KOHOUTEK INC. (Erratum)	5745
CONTANT (FRANÇOIS) INC.	5656
EBENISTERIE RAYMOND OUELLET INC.	5656
EDITIONS CLAUDE DUBOIS INCORPORÉE (LES)	5656
FIDUCIE CANADIENNE-ITALIENNE	5656
FORTIN (GUY) INC.	5656
FOURNISSEUR DE L'ATHLÈTE SHERBROOKE INC. (LE)	5656
G.T. TRANSPORT INC.	5656
JONRAY INC.	5656
KRAMER (R.B.) LTD.	5656
KOHOUTEK CONSTRUCTION INC. (Erratum)	5745
LAKE ST. LOUIS REGIONAL SHOOTING ASSOCIATION INC.	5655
LALANCETTE (RITA) INC.	5656
LOGE ISIS	5656
LOGE SCARABEE	5656
MESSAGERIES DU NORD INC. (LES)	5656
PFIZER CHEMICALS & GENETICS LTD.	5655
R.M.F.B. RESOURCES PROTECTION CONSULTANTS INC.	5656
RENAL INC.	5656
RICHARD (F.) INC.	5656
RIENDEAU (ROGER) TRANSPORT INC.	5657

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

RODIMAR INC.	5656
SECRETARIAT GAUTHIER INC.	5657
SIDBEC-NORMINES INC.	5656
STEREO PLUS INC.	5657
SUSPENSION AUTOMOBILE BRAULT INC.	5657
TRANSPORT ROGER RIENDEAU INC.	5657
VENTILATION CARDINAL INC.	5657

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

A.K. GARAGE INC.	5663
A. & P. LANDSCAPE-GARDENER INC.	5666
ABITIBI METAL REFINERY INC.	5666
ACCESSOIRES D'AUTO PRINCEVILLE (1976) INC. (LES)	5657
AGENCES CLAUDE MARCHAND INC. (LES)	5657
AGENCE COMMERCIALE ASTRALE INC.	5657
AGENCE DE VOYAGE BATORY INC. (L')	5657
ALIFE AUTO REPAIRS INC.	5666
ALIMENTATION VERREAULT INC.	5657
ALIMENTATION VERRET INC.	5657
AMCO BUILDING MATERIALS INC.	5665
AMENAGEMENT DE L'OUEST DE L'OUTAOUAIS INC.	5657
AMENAGEMENTS RUE SADDLERIDGE INC. (LES)	5657
AMENAGEMENT V.P.S. INC.	5658
ANGEM CONSTRUCTION INC.	5660
ANGLEHART (ULRIC) INC.	5658
ARMOIRES VICTO INC.	5658
ASSOCIES GRAHAM & BIERMAN LTEE (LES)	5658
ASSURANCES KIROUAC, MORENCY, ROBITAILLE INC.	5658
ATELIER DE DEBOSELAGE PIERRE INC.	5658
ATELIERS P.R.S. LTEE.	5658
AUBE & BOLDUC INC.	5658
AUBERGE LE CHAPERON ROUGE INC.	5658
AUTOBUS R.O.B.O. INC.	5658
AVIATION M.L. INC.	5658
BARBELLE MANUFACTURING CORPORATION QUEBEC LTD. (Erratum)	5745
BATORY TRAVEL AGENCY INC.	5657
BEAUDOIN & MALENFANT INC.	5658
BEAUMONT & FILS LTEE.	5658
BELSA INC.	5658
BIJOUX SYLVIE INC.	5658
BIJOUTERIE GIGUERE INC.	5658
BIZZ INC.	5658
BORNAIS (N. & R.) INC. (Correction)	5672
BOUCHARD-LACOMBE-PERRON (1976) INC.	5658
BOULANGERIE ST-THOMAS (1976) INC.	5659
BOUTIQUE BON PIED BEL OEIL INC.	5658
BOUTIQUE L'ESPADRILLE DE GRANBY INC.	5659
BOUTIQUE SUISSE INC.	5659
BOUTIQUE DU TAPIS DE DOLBEAU INC.	5659
BOUTIQUE TATANE INC.	5659
BOUTIQUES YVES DE SAINT-SIMON INC.	5659
BRASSERIE CHEZ ALEXIS INC.	5659
BRASSERIE J.P.G. INC.	5659
BRASSERIE LA GOULEE INC.	5659
BRIQUE ET PIERRE MIRABEL INC.	5659
BRUDI CONSTRUCTION INC.	5660
C.B.S. MAINTENANCE LTD.	5665

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

C.G.N. DATA PROCESSING INC.	5668
CABRIOLET ROYAL INC.	5659
CAFETERIAS JANEL INC.	5659
CANADIAN CERAMICS INC.	5660
CANTEC ELECTRIC ENTERPRISES INC.	5662
CARAVAN CONCESSIONS INC.	5660
CARREFOUR DE LA VERENDRYE INC.	5659
CARREFOUR LONGUEUIL INC. (LE)	5659
CARREFOUR SAINT-FELICIEEN LTEE.	5659
CARRIERE DE L'ESTRIE INC.	5659
CARROSSERIE DES MILLE-ILES INC.	5659
CENTRE D'AUTO J.P. VALIQUETTE INC.	5659
CENTRE DE MUSIQUE HEUTERPE INC.	5659
CENTRE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CLOUTIER INC.	5659
CENTRE DE REPARATION D'AUTOS ST-APOLLINAIRE INC.	5659
CERAMIQUE CANADIENNES INC.	5660
CEVIE INC.	5660
CHARLEVOIX INTERMODAL TRANSPORT LTD.	5668
CHARNIA CONSTRUCTION CO. LTD.	5660
CHAUFFAGE ANDRE BOURDON INC.	5660
CHEMITRON CORP.	5661
CHIPEX LTD.	5660
CHIPEX LTEE	5660
CLINIQUE DE PHYSIOTHERAPIE LAVAL INC.	5660
CLUB SOCIAL L'ARCHANGE INC.	5660
COBRA CRANE LEASING AND SERVICE INC.	5667
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CHARNIA LTEE (LA)	5660
COMPAGNIE MONASSO LTEE (LA)	5660
COMPTOIR LE PETIT PAYSAN INC.	5660
COMPTOIR VINCENT BOIVIN INC.	5660
CONCESSIONS CARAVANE INC.	5660
CONFECTIONS BOISVERT & FRERES INC.	5660
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION PLANOCOR LTEE (LES)	5660
CONSTRUCTION ANGEN INC.	5660
CONSTRUCTION BRUDI INC.	5660
CONSTRUCTION FATA INC.	5660
CONSTRUCTION LUMONT LTEE.	5660
CONSTRUCTION MENHIR INC.	5660
CONSTRUCTIONS P.H. PREVOST INC. (LES)	5661
CONSTRUCTIONS R.R. DEGUIRE INC. (LES)	5661
CONSTRUCTION SOL INC.	5661
CORPORATION CHEMITRON	5661
CORPORATION MANUFACTURIERE BARBELLE QUEBEC LTEE (LA) (Erratum)	5745
COUTURE (EDMOND) ET FILS INC.	5661
DANAR MANAGEMENT LTD.	5663
DAVIAULT (G.) LTEE.	5661
DEPANNEUR ROBIN INC.	5661
DI LORENZO (CONRAD) INC.	5661
DIRECT ALUMINUM INSTALLATION LTD.	5664
DISTRIBUTIONS BACCHUS INC. (LES)	5661
DISTRIBUTION YVON PIERRE INC.	5661
DOMAINE OUTAOUAIS INC.	5661
DUFOUR (LAURIAN) INC.	5661
DUGAS (YVES) INC.	5661
DULAC (GEORGES A.) LTEE.	5661
DUPONT (LAURENT), BRIQUETEUR INC.	5661
DYNAROC INC.	5661
EASTERN PETROLEUM SERVICES INC.	5667

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

EASTERN TOWNSHIPS FOUNDRIES INC.	5662
ELECTRICITE D'AUTO HAUTERIVE INC.	5661
ENCANTRAN INC.	5661
ENTREPRISES A. & J. ETHIER INC. (LES)	5661
ENTREPRISES BEAUCHAMPS & CLEMENT LTEE (LES)	5661
ENTREPRISES DUBOIS ET LEVESQUE INC. (LES)	5661
ENTREPRISES E.W. CHALHOUB INC. (LES)	5662
ENTREPRISES D'ELECTRICITE CANTEC INC.	5662
ENTREPRISES GAMONA INC. (LES)	5662
ENTREPRISES GEORGES LOISEAU INC. (LES)	5662
ENTREPRISES GESRAB INC. (LES)	5662
ENTREPRISES J.M.B.F. LTEE (LES)	5662
ENTREPRISES LE CACTUS FLEURI INC. (LES)	5662
ENTREPRISES M. & G. LUPIN INC. (LES)	5662
ENTREPRISES MULTIFAB INC. (LES)	5662
ENTREPRISES ROMERN INC. (LES)	5662
ENTREPRISES SONONDE INC. (LES)	5662
ENTREPRISES V. BRISEBOIS ET FILS INC. (LES)	5662
EPICERIES ANDRE COTE INC. (LES)	5662
EPICERIE & VARIETES TOUPIN INC.	5662
EQUIPEMENT AUTO-DIESEL G.G. INC.	5662
EQUIPEMENT ROCK INC.	5662
ESTRIE QUARRY INC.	5659
EXCAVATION GUY SIMARD INC.	5662
EXTERMINATION LASALLE INC.	5662
FARMICO LEASING INC.	5665
FATA CONSTRUCTION INC.	5660
FERME D. MACKINNON LTEE.	5662
FERME LUCONAGH LTEE.	5662
FONDERIES DE L'ESTRIE INC. (LES)	5662
FRENETTE (CLAUDE) INC.	5663
G.L.A.M. PRINTING INC.	5664
GAGNIER (CLAUDE) INC.	5663
GARAGE A.K. INC.	5663
GARAGE ALEX ARSENEAU INC.	5663
GARAGE HINESON LTEE.	5663
GARAGE ROCHFORD & FRERES INC.	5663
GESTION AUDRY SAUER HAVER INC.	5663
GESTION DANAR LTEE.	5663
GESTIONS G.G.R. INC.	5663
GESTION L. BISSONNETTE INC.	5663
GESTION PHILON LTEE.	5663
GILBERT DRYWALL INC.	5665
GLISSIERES M.V. INC. (LES)	5663
GOYETTE (EMILE) INC.	5663
GRAHAM & BIERMAN ASSOCIATES LTD.	5658
GUY (CLAUDE) INC.	5663
HABITATIONS CANADIENNES J.M.G. INC. (LES)	5663
HABITATIONS SALECOURT INC. (LES)	5663
HARVEY (JEROME) INC.	5663
HAUTERIVE AUTO ELECTRIC INC.	5661
HINESON GARAGE LTD.	5663
IDEFIX MAINTENANCE SERVICE INC.	5667
IMMEUBLES ALVERNE INC. (LES)	5663
IMMEUBLES BUFFALO (QUEBEC) INC. (LES)	5663
IMMEUBLES C.D.K. INC. (LES)	5663
IMMEUBLES CASTILLE INC.	5664
IMMEUBLES DEMPOR INC. (LES)	5664

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

IMMEUBLES DEUX MILLE CINQUANTE-QUATRE LTEE (LES).....	5664
IMMEUBLES HERJEAN INC. (LES).....	5664
IMMEUBLES NOLIN LTEE (LES).....	5664
IMMEUBLES R.D.L. INC. (LES).....	5664
IMPORTATION FAROUCHE INC. (Erratum).....	5745
IMMEUBLES SCHIROSA INC. (LES).....	5664
IMPORTATIONS L. MARA INC. (LES).....	5664
IMPRIMERIE G.L.A.M. INC.	5664
INSTALLATION D'ALUMINIUM DIRECT LTEE.....	5664
INVESTISSEMENTS NIWES INC.	5664
IRISCO DU QUEBEC INC.	5664
ISOLATION D'ANJOU INC.	5664
JARDINS DE LA RIVE INC.	5664
JOE'S STEAK HOUSE (QUEBEC) LTD.	5665
K.G. PAPER & PACKAGING INC.	5665
KUSTEC INC.	5664
L.P. TIRE INC.	5666
L'ACADIE SPECIALTIES INC.	5667
LANDECO INC.	5664
LAURENTIAN METAL WORKS LTD.	5665
LAVAL PHYSIOTHERAPY CLINIC INC.	5660
LEFEBVRE (PATRICK) LTEE.....	5664
LEVAGE SEPA INC.	5664
LEVERCO INC.	5664
LOCATION ECONOTO INC.	5664
LOCATION FARMICO INC.	5665
LOCATION DE L'OUTAOUAIS INC.	5665
LUMONT CONSTRUCTION LTD.	5660
M.L. AVIATION INC.	5658
MACHINERIE HYDRAULIQUE DONNACONA INC.	5665
MACKINNON (D.) FARM LTD.	5662
MADREX INVESTMENTS INC.	5666
MAINTENANCE C.B.S. LTEE.....	5665
MAISON DU BIFTECK JOE (QUEBEC) LTEE (LA).....	5665
MAISONS LES PETITES QUEBECOISES INC. (LES).....	5665
MANOIR FLEURY INC.	5665
MARA (L.) IMPORTING INC.	5664
MARCHAND (CLAUDE) AGENCIES INC.	5657
MARCHE LANGELIER LTEE.....	5665
MARKETING PROGRESSIF INC. (Erratum).....	5745
MASSY & MASSY INC.	5665
MATERIAUX DE CONSTRUCTION AMCO INC.	5665
MATERIAUX DE CONSTRUCTION PROBEX INC.	5665
MECANIQUE D'AUTO J.K. INC.	5665
MENHIR CONSTRUCTION INC.	5660
MERCERIE MANIC INC.	5665
METALLURGIE LAURENTIENNE LTEE.....	5665
METRO FORD SALES INC.	5669
MONSIEUR PNEU DE L'EPIPHANIE INC.	5665
MULTIVRAC LTEE.....	5665
MUR SEC GILBERT INC.	5665
NEWMAN SERVICE STATION INC.	5668
NIWES INVESTMENTS INC.	5664
OMNIUM DE PROSPECTIVE INDUSTRIELLE CANADA INC.	5665
OUTAOUAIS DOMAIN INC.	5661
OUTAOUAIS LEASING INC.	5665
P.M.S. PUBLISHING MANAGEMENT SERVICES INC.	5667
PAPIER & EMBALLAGE K.G. INC.	5665

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

PARK TIRE SERVICE INC.	5667
PAVAGE ST-LUC INC.	5666
PAYSAGISTE A. & P. INC.	5666
PERSECHINO (PAOLO) SERVICE STATION INC.	5668
PHOENIX CLOTHES INC.	5669
PHYSIFORME STUDIO REPENTIGNY INC.	5668
PICARD (REAL) INC.	5666
PIERRE BODY SHOP INC.	5658
PLACEMENTS DUPLESSIS INC. (LES)	5666
PLACEMENTS MADREN INC.	5666
PLANOCOR MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.	5660
PLOMBERIE RIVIERE DU NORD INC.	5666
PLOMBERIE ROBERT (1976) LIMITEE	5666
PNEUS GASTON DION INC. (LES)	5666
PNEUS L.P. INC. (LES)	5666
POIRIER, FORCIER & BIBEAU INC.	5666
PRECOCAN INC.	5666
PREFONTAINE (GERMAIN) INC.	5666
PROBEX BUILDING SUPPLIES INC.	5665
PRODUCTIONS AVKA INC. (LES)	5666
PROGRESSIVE MARKETING INC. (Erratum)	5745
QUINCAILLERIE PIERRE CYR INC.	5666
RAFFINERIE DE METAL D'ABITIBI INC.	5666
REPARATIONS D'AUTOS ALIFE INC.	5666
RESTAURANT CLORIS INC.	5666
RESTAURANT VICHY INC.	5666
RICHER (GERARD) & FILS INC.	5666
ROBERT PLUMBING (1976) LIMITED	5666
ST-APOLLINAIRE CAR REPAIR CENTER INC.	5659
ST-LAURENT (ROBERT) INC.	5666
SALECOURT HOMES INC.	5663
SALON DE QUILLES LEBEL INC.	5667
SEGOMIL INC.	5667
SENECAL (ANDRE) INC.	5667
SEPA CRANE INC.	5664
SERVICES ALIMENTAIRES PARRO LTEE (LES)	5667
SERVICE D'ENQUETES SERGAL INC.	5667
SERVICES DE GESTION D'EDITION P.M.S. INC.	5667
SERVICE ET LOCATION DE GRUES COBRA INC.	5667
SERVICE DE MAINTENANCE IDEFIX INC.	5667
SERVICES PETROLIERS DE L'EST INC. (LES)	5667
SERVICE DE PNEUS DU PARC INC.	5667
SIMONEAU (CLAUDE) INC.	5667
SOCIETE DACCA (QUEBEC) INC.	5667
SOCIETE IMMOBILIERE PRINSAR LTEE	5667
SOCIETE IMPORT-EXPORT INTERIMEX LTEE	5667
SPECIALITES D'AUTO ET CAMION A.L.M. INC.	5667
SPECIALITES L'ACADIE INC.	5667
SPORGEST INC.	5667
SPORT AUX QUATRE COINS LTEE	5667
STATION-SERVICE MINVILLE DE GRANDE-VALLEE INC.	5667
STATION-SERVICE NEWMAN INC.	5668
STATION-SERVICE PAOLO PERSECHINO INC.	5668
STRUCTURES FORTAU INC. (Correction)	5701
SUTDIO LOUIS-SEIZE DE LAVAL INC.	5668
STUDIO PHYSIFORME REPENTIGNY INC.	5668
SULDBEC INC.	5668
SUPERMARCHE A. CARRIER INC.	5668

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

TABAGIE HAMON INC.	5668
TAVERNE VIMY LTEE.	5668
TELEDISTRIBUTION CABLOUIS INC.	5668
TELEVISION MIRABEL INC.	5668
TERRASSEMENT OMNISER INC.	5668
TEXTILES FILANA INC. (LES)	5668
TEXTILES WELLINGTON INC. (LES)	5668
TRAITEMENT DE DONNEES C.G.N. INC.	5668
TRANSPORT INTERMODAL CHARLEVOIX LTEE.	5668
TRANSPORT JIM LYNN (1976) INC.	5668
TRANSPORT PAUL MARCHAND INC.	5668
TROTTOIRS & CHAINES J.G. QUEBEC INC.	5668
UNIRACOR LTD.	5668
UNIRACOR LTEE.	5668
URBACO INC.	5669
USINAGE DODEC INC.	5669
V.P.S. DEVELOPMENT INC.	5658
VENTES FORD METRO INC. (LES)	5669
VERGER IDEAL INC.	5669
VETEMENTS PHENIX INC.	5669
VINYLE M.D.D.F. LTEE.	5669
WELLINGTON TEXTILES INC.	5668
WESTERN OUTAOUAIS DEVELOPMENT INC.	5657

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES, CITE DE CHAMBLY INC.	5669
ASSOCIATION QUEBECOISE DES INDUSTRIES TECHNIQUES DU CINEMA ET DE LA TELEVISION (L)	5669
ASSOCIATION POUR LA SPIRITUALITE DES JEUNES DU QUEBEC	5669
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS MUNICIPAUX DE L'EST DU QUEBEC	5669
ASSOCIATION DES VETERANS DE GUERRE DE MONTREAL	5669
CAFE-CONCERT LA CHACONNE	5669
CANDIAC LIONS CLUB INC.	5670
CLUB D'AGE D'OR GERBE D'OR INC.	5669
CLUB DE CHASSE ET PECHE DU LAC BRUCE	5670
CLUB DE HOCKEY JUNIOR LES LIONS DE THURSO INC.	5670
CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC. (Correction)	5696
CLUB LIONS DE BERTHIERVILLE INC.	5670
CLUB DES LIONS DE CANDIAC INC.	5670
CLUB OPTIMISTE MONT-JOLI, QUEBEC INC.	5670
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NEW RICHMOND	5670
CLUB RECREATIF DU LAC DROLET	5670
CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE LA VILLE DE BECANCOUR INC. (LE)	5670
CLUB SOCIAL SOCABLI (Correction)	5672
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC.	5670
CLUB SOCIOCULTUREL DU MANOIR OUTREMONT	5670
COMITE CULTUREL DE STE-MONIQUE DE HONFLEUR	5670
COMMUNAUTE COREENNE DU GRAND MONTREAL INC. (LA)	5670
CORPORATION DU MOULIN OCTAVE GARIEPY	5670
FONDATION DU CLUB ROTARY D'AMOS, QUEBEC INC. (LA)	5670
FORT L'ASSOMPTION INC.	5670
GROUPE DES ARTS DE GATINEAU (LE)	5670
GROUPE FAMILIAL PLAISIRS PLEIN AIR (LE)	5670
IMMOCORP INVESTMENTS LTD.	5671
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.)	5670
INTERNATIONAL INSTITUTE OF STRESSES (I.I.S.)	5670
KOREAN COMMUNITY OF GREATER MONTREAL INC. (THE)	5670

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

(suite)

LEPHEMI INC.	5670
LIGUE DE BALLE LENTE DE GATINEAU (LA)	5671
LOISIRS RUISSEAU DES OLIVES INC.	5671
LOISIRS DE ST-PROSPER INC. (LES)	5671
MARATHON INTERNATIONAL DE CHIBOUGAMAU INC. (LE)	5671
MONTREAL WAR VETERANS ASSOCIATION	5669
PARA-CENTRE PLESSISVILLE INC.	5671
PLACEMENTS IMMOCORP LTEE (LES)	5671
PROJET-FAMILLE CENTRE-VILLE	5671
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE GRANBY INC.	5671
SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES POINTE-DES-CASCADES INC.	5671
SOCIOCULTURAL CLUB OF OUTREMONT MANOR	5670
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE RIMOUSKI INC.	5671
THEATRE DE LA BORDEE (LE)	5671
TRIPPERS MOTO CLUB INC. (THE) (Correction)	5696
TROUPE DE THEATRE DU CENTENAIRE DE ST-PAUL DE MONTREAL (LA)	5671
TROUPE DE THEATRE DU GANG DES AUTOBUS INC. (LA)	5671

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AMENAGEMENT JEROMAG LTEE	5672
BLUE SOMMIT DEVELOPMENT INC.	5673
CLUB SOCIAL DES CENT TRENTE-NEUF MATANE INC.	5672
CODYFORT LTEE	5672
COMPTOIR AGRICOLE ST-LOUIS INC.	5672
ENTREPRISES CHALIMAC LTEE (LES)	5672
ENTREPRISES L. CORBEIL INC. (LES)	5672
ENTREPRISES MARCEL MARION INC. (LES)	5672
ENTREPRISES PIERREKAND LTEE (LES)	5672
ENTREPRISES DU SOMMET BLEU INC. (LES)	5673
H.O.P. CONSULAB INC.	5673
IMPRIMERIE ST-PATRICE INC.	5673
MODES « TRES GAI » INC. (Correction)	5738
MOVATEX SALES LTD. (Erratum)	5746
OUTILLAGES SEPT-ILES LTEE	5673
PIERREKAND ENTREPRISES LTD.	5672
POINTE-AU-PERE PEAT BOG INC.	5673
ROYMOR LTD.	5673
ROYMOR LTEE	5673
SAVIDANT (CALVIN), ENTREPRENEUR GENERAL INC.	5673
SAVIDANT (CALVIN), GENERAL CONTRACTOR INC.	5673
SEPT-ILES TOOLS LTD.	5673
TOURBIERE DE POINTE-AU-PERE INC.	5673
VENTES MOVATEX LTEE (LES) (Erratum)	5746

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

A.P.A. WHOLESALES & DISTRIBUTORS LTD.	5674
BETTER PRINTING SERVICE INC.	5673
BETTER PRINTING SERVICE INC.	5673
BOULANGERIE L'HOMME DES CROISSANTS INC.	5673
BRICKPOINT STUDIOS INC.	5673
CONSTRUCTION CROMWELL INC.	5673
CONTINENTAL OFFSET GRAPHIC SERVICES INC.	5674
CROMWELL CONSTRUCTION INC.	5673
DISTRIBUTIONS ARBEC INC. (LES)	5674
DUNPAT INDUSTRIAL ENTERPRISES INC.	5674
ECLAIRAGE HODE LTEE	5674
ENTREPRISES INDUSTRIELLES DUNPAT INC. (LES)	5674

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

GAGNON (C. & G.) LTEE.....	5674
GERATEC INC. (Erratum).....	5738
GESTION BRICLO INC.....	5674
GROSSISTES & DISTRIBUTEURS A.P.A. LTEE.....	5674
INDUSTRIES MONT-LAURIER, LIMITEE (LES).....	5674
MONT-LAURIER INDUSTRIES LIMITED.....	5674
NORYN MINES LIMITED (N.P.L.).....	5674
PACKAGING AUTOMATION MACHINERY CO. LTD.....	5674
PAYMATIC (1972) LTEE.....	5674
PLANTES SASHS & DOORS LIMITED.....	5674
PORTES & CHASSIS PLANTE LIMITEE (LES).....	5674
PRODUCTIONS ROJAMIC INC.....	5674
PROMOTIONS DECIBEL INC. (LES).....	5674
SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC.....	5674
SOCIETE DEGESCO LTEE.....	5674
TRANSPORT R. & G. INC.....	5674
WALLCRETE OF CANADA LTD.....	5674
WALLCRETE DU CANADA LTEE.....	5674

CURATELLE PUBLIQUE**AVIS DE QUALITE:**

BASTIEN, JEAN-GUY.....	5681
SKINNER, ALFRED ESAU.....	5681

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

BLACK LAKE, VILLE.....	5702
LAVAL, VILLE.....	5702
SAINTE-FOY, VILLE.....	5702
SUCCESSION PIERRE, DIT VICTOR ROUGIER.....	5704

MINISTÈRE**TERRES ET FORÊTS****CADASTRES:**

CHERTSEY, CANTON.....	5681
CHICOUTIMI, CANTON.....	5681
COTE-DES-NEIGES, VILLAGE.....	5681
DUFRESNOY, CANTON.....	5681
GENDREAU, CANTON.....	5681
NORMANDIN, CANTON.....	5681
ORFORD, CANTON.....	5682
PABOS (révisé) MUNICIPALITE.....	5681
PROVOST, CANTON.....	5682
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE.....	5682
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE.....	5682
SAINT-ETIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE.....	5682
SAINTE-FLORE, PAROISSE.....	5682
SAINTE-MARTINE, PAROISSE.....	5682
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE.....	5682
SHIPTON, CANTON.....	5683
TERREBONNE, VILLE.....	5683
WINDSOR-MILLS, VILLAGE.....	5683

NOMINATIONS**CONSEILS EN LOI DE LA REINE:**

BLAKELY, J. ARCLIN.....	5683
BOUDREAULT, PIERRE.....	5683

NOMINATIONS

CONSEILS EN LOI DE LA REINE:

(suite)

BROSSARD, ANDRÉ.....	5683
CLEMENT, JACQUES.....	5683
DESJARDINS, GASTON.....	5683
FORTIER, L.-YVES.....	5683
GIROUARD, JEAN.....	5683
GRATTON, BERNARD.....	5683
GREENBERG, BENJAMIN J.....	5683
GREENSTEIN, JACK.....	5683
HICKSON, MICHEL E.....	5683
HURTUBISE, RENÉ.....	5683
KOTLER, JULIAN.....	5683
LAFLAUR, JEAN-H.....	5683
LAFRANCE, GERALD.....	5683
LAMONTAGNE, PIERRE.....	5683
LARUE, PIERRE.....	5683
LEGER, GEORGES-ROMEU.....	5683
MORIN, ANDRÉ.....	5683
MORRIS, DANIEL.....	5683
NUSS, JOSEPH R.....	5683
PAQUETTE, ADRIEN-R.....	5683
PATENAUDE, LUCE.....	5683
PELOQUIN, JEAN.....	5683
POLLACK, ISIDORE-C.....	5683
POUPART, ARMAND.....	5683
QUESNEL, ANDRÉ.....	5683
ROULEAU, GONTRAN.....	5683
TEITELBAUM, MAX M.....	5683
TURCOTTE, J.-JACQUES.....	5683

DIVERS:

ROBILLARD, ROLAND (<i>Juge de la Cour provinciale</i>).....	5683
THERIAULT, GILLES (<i>Juge de la Cour de bien-être social</i>).....	5683
VINCENT, ROGER (<i>Juge des sessions</i>).....	5683

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Bougainville</i> , situated in the registration division of Sept-Iles.....	5704
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Cap-de-la-Madeleine</i> , situated in the registration division of Champlain.....	5706
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Grenier</i> , situated in the registration division of Saguenay.....	5707
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Latour</i> , situated in the registration division of Saguenay.....	5709
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Natashquan</i> , situated in the registration division of Sept-Iles.....	5711
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Pointe-Claire</i> , situated in the registration division of Montreal.....	5714
Coming into force of the official cadastre of a part of the village of <i>Pointe-Claire</i> , situated in the registration division of Montreal.....	5712
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Sainte-Anne</i> , situated in the registration division of Montreal.....	5716
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of <i>Saint-François-de-Sales</i> , situated in the registration division of Laval.....	5717

PROCLAMATIONS

(suite)

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of <i>Tiblemont</i> , situated in the registration division of Abitibi.....	5719
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Bougainville</i> , située dans la division d'enregistrement de Sept-Iles.....	5704
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Cap-de-la-Madeleine</i> , située dans la division d'enregistrement de Champlain.....	5706
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Grenier</i> , située dans la division d'enregistrement de Saguenay.....	5707
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Latour</i> , située dans la division d'enregistrement de Saguenay.....	5709
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Natashquan</i> , située dans la division d'enregistrement de Sept-Iles.....	5711
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Pointe-Claire</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal.....	5714
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du village de <i>Pointe-Claire</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal.....	5712
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Sainte-Anne</i> , située dans la division d'enregistrement de Montréal.....	5716
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de <i>Saint-François-de-Sales</i> , située dans la division d'enregistrement de Laval.....	5717
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de <i>Tiblemont</i> , située dans la division d'enregistrement d'Abitibi.....	5719

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS.....	5684
--	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**LETTRES PATENTES ANNULÉES:**

AIDE UNIVERSELLE LTEE.....	5675
ASSOCIATION PARENTS-MAITRES CHRIST-ROI.....	5675
ASSURANCES FOTI, KEHELLA LTEE (LES).....	5675
AUBERGE LAC NOMINIQUE INC.....	5675
BELANGER (CARROLL) INC.....	5675
BELANGER (P.R.) & ASSOCIATES CO. LTD.....	5675
BELANGER (P.R.) & ASSOCIES CIE LTEE.....	5675
BENRAY MINING AND EXPLORATIONS COMPANY LIMITED (N.P.L.).....	5675
BERTHIAUME TRANSPORT INC.....	5675
CHEZ LEON INC.....	5675
DECOR ALUMINIUM DE QUEBEC INC.....	5675
DISTRIBUCO INC.....	5675
DOMINION FOUNDRY LIMITED.....	5675
FRUITS ET LEGUMES GAREAU & FRERE LTEE.....	5675
GARDE PAROISSIALE DE NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS DE SHERBROOKE, P.Q. (LA).....	5675
GAREAU & BRO. FRUITS AND VEGETABLES LTD.....	5675
HOTEL NEW WELLINGTON LIMITEE.....	5675
LAFLAMME & FRERE LTEE.....	5675
PHARMA GLASS CO. INC.....	5675
PREM-PAY CORP.....	5676
PUBLICATIONS LOTBINIERE INC. (LES).....	5676
SERVICE DES LOISIRS DE TROIS-RIVIERES INC.....	5676
TRANSPORT BERTHIAUME INC.....	5676

REVOCATION DE DISSOLUTION:

ASSOCIATION SPORTIVE DE ROSEMONT INC.....	5676
CLUB DU FAUCON D'OR INC.....	5676

REVOCATION DE DISSOLUTION:

(suite)

DAY (PHILIPPE) INC.....	5676
ENTREPRISES LE PRINCE INC. (LES).....	5676
ENTREPRISES ROBUSTES (LES).....	5676
FRONTENAC CLEANERS INC.....	5676
GOUTTIERES ROYALES LTEE.....	5676
NETTOYEURS FRONTENAC INC.....	5676
PLAST UKRAINIAN YOUTH ASSOCIATION OF CANADA.....	5676
ROBUST ENTERPRISES INC.....	5676
ROSEMONT SPORTING ASSOCIATION INC.....	5676
ROYAL EAVESTROUGHS LTD.....	5676

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE (Fusion).....	5690
--	------

SOUMISSIONS

BROMONT, VILLE.....	5690
HAUTERIVE, VILLE.....	5691
NOTRE-DAME-DE-LA-PROVIDENCE, PAROISSE.....	5692
SAINTE-ANNE-DE-LA-POINTE-AU-PERE, PAROISSE.....	5693
SAINT-LOUIS-DE-TERRERBONNE, PAROISSE.....	5694

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES EMPLOYES DU CENTRE CIVIQUE DE MONTREAL-EST (Constitution).....	5696
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA VILLE DE MONTREAL-EST (Constitution).....	5696
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU LAC WILLIAM (LE) (Changement de nom).....	5696

VENTES

LICITATION

LAPORTE ET AL vs DUNLOP ET ALS.....	5721
-------------------------------------	------

PAR SHÉRIFS

ARTHABASKA

BOISVERT vs GAGNON.....	5722
-------------------------	------

BEAUCE

VEILLEUX vs LABRECQUE.....	5722
----------------------------	------

BEDFORD

COMPAGNIE TRUST ROYAL (LA) vs MINVILLE.....	5723
ROYAL TRUST COMPANY (THE) vs MINVILLE.....	5723

MONTREAL

BOMBARDIER ELECTRIQUE INC. vs INDUSTRIES NID D'OR INC. (LES).....	5724
---	------

QUÉBEC

QUÉBEC, VILLE vs O'NEIL ET ALS.....	5724
QUÉBEC, VILLE vs ORTENBERG ET AL.....	5725
QUÉBEC, VILLE vs DICK ZEGER SWART.....	5725

TERRERBONNE

NIAGARA FINANCE vs DELCOURT.....	5726
----------------------------------	------

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU CAP *vs* RELAIS DES SPORTIFS DES JOYEUSES SAISONS
INC. ET AL.

5727

TAXES

PIERREFONDS, VILLE-CITY

5728

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES.....	5677
AVIS DIVERS.....	5696
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU.....	5677
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC.....	5613
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES.....	5652-5679-5696-5745
COMPAGNIES ETRANGERES.....	5680
CURATELLE PUBLIQUE.....	5681
DEMANDES A LA LEGISLATURE.....	5702
MINISTERE.....	5681
NOMINATIONS.....	5683
PROCLAMATIONS.....	5704
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE.....	5684
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES.....	5675
SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES.....	5690
SOUMISSIONS.....	5690
SYNDICATS PROFESSIONNELS.....	5696
VENTES:	
LICITATION.....	5721
PAR SHERIFS.....	5722
POUR TAXES.....	5728



nouveautés

CULTURE QUÉBÉCOISE

Pour l'évolution de la politique culturelle:
Document de travail, mai 1976

par Jean-Paul L'Allier
Ministre des Affaires culturelles

Min. Affaires culturelles
Québec, juin 1976, 258 p., 28 cm
ISBN 0-7754-2543-5
EQO 2655, broché \$ 3.00

**La situation des organismes culturels de structuration
locale dans les municipalités du Québec**

par Jean Ouellet, géographe

Min. Affaires culturelles
Québec, 1976. 236-84 p., tabl., cartes, 28 cm
& Avant-propos et carte pliée
ISBN 0-7754-2427-7
EQO 2667, broché \$ 4.00

HISTOIRE DU QUÉBEC

America's French Heritage

By Jacques-Donat Casanova with the collaboration
of Armour Landry

Min. Communications
Coédition: Éditeur officiel du Québec et la
Documentation française
Québec, 1976. 161 p., ill. n. et coul., bibl.,
cartes, 28 cm
ISBN 0-7754-2534-6
EQO 2644, broché \$ 7.00

La carte du Sieur de Catalogne

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec.
Québec, 1976. Carte en couleurs, 65 x 100 cm & Tex-
te explicatif, 28 cm — (Connaissance du Québec:
Images de l'ancien temps)
EQO 2625 \$ 2.95

Reproduction en couleurs d'une carte de la Nouvelle-
France, dressée en 1709 par Gédéon de Catalogne.
Cette carte fait voir l'île d'Orléans et les deux rives
du fleuve de Cap-Rouge au Cap Tourmente. Un
document explicatif est fourni avec la reproduction.

James Pattison Cockburn

Min. Communications. La Documentation québé-
coise.
Québec, 1976. 8 pl. coul., texte explicatif, bibl.,
40 x 35 cm
EQO 2616, sous chemise cartonnée \$ 9.95

Halte au Red Lion

par James Pattison Cockburn

Min. Communications. La Documentation
québécoise.
Québec, 1976. Reproduction coul., 48 x 64 cm
EQO 2618 \$ 2.50

**La procession de la Fête-Dieu à Notre-Dame de
Québec en 1830**

par James Pattison Cockburn

Min. Communications. La Documentation
québécoise.
Québec, 1976. Reproduction coul., 48 x 64 cm
EQO 2617 \$ 2.50

Premiers peintres de la Nouvelle-France: Tome I

Par François-Marc Gagnon et Nicole Cloutier

Min. Affaires culturelles
Québec, 1976. 164 p., ill., pl., 18 cm —
(Civilisation du Québec: 16)
ISBN 0-7754-2345-9
EQO 2604, broché \$ 2.00

Premiers peintres de la Nouvelle-France: Tome II

par François-Marc Gagnon

Min. Affaires culturelles.
Québec, 1976. 152 p., ill., pl., 18 cm —
(Civilisation du Québec: 17)
ISBN 0-7754-2346-7
EQO 2621, broché \$ 2.00

SCIENCES DE LA NATURE

L'Agriculture au Québec

par Jean-Baptiste Roy, agronome

Min. Agriculture.
Québec, 1976. 93 p., ill., graph., 21 cm
ISBN 0-7754-2431-5
EQO 2660, broché \$ 1.50

Guide du botaniste amateur

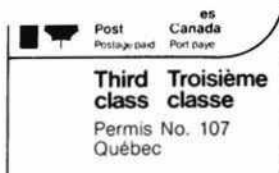
Min. Agriculture
Québec, 1976. 110 p., 37 pl. coul., 23 cm
ISBN 0-7754-2432-3
EQO 2661, broché \$ 2.50

Édition revue et adaptée de "Le botaniste amateur
en campagne" du R.P. Louis-Marie o.c.s.o.



**L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC**

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9



**Recueil
des sentences
de l'éducation**

Ce livre comprend les sentences 0301 à 0400 rendues par les Tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation.

EOQ 2583 \$10.

Les trois premiers volumes de cette série sont également en vente:

EOQ 1810	\$7.50
EOQ 1811	\$7.50
EOQ 2191	\$7.50



Éditeur officiel du Québec
1283 ouest, boul Charest
Québec, P.Q.